





*Ce travail n'a pas été rédigé en vue d'une publication, d'une édition ou diffusion. Son format et tout ou partie de son contenu répondent donc à cet état de fait. Les contenus n'engagent pas l'Université de Lausanne. Ce travail n'en est pas moins soumis aux règles sur le droit d'auteur. À ce titre, les citations tirées du présent mémoire ne sont autorisées que dans la mesure où la source et le nom de l'auteur-e sont clairement cités. La loi fédérale sur le droit d'auteur est en outre applicable.*



## Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier mon directeur de mémoire, M. Jean Ruegg, pour sa disponibilité, ses conseils et sa confiance, qui m'ont permis de réaliser sereinement et avec beaucoup de plaisir ce travail.

Un mot particulier aussi pour M. Jérémie Forney qui, grâce à notre échange au début du projet, m'a permis de cerner au mieux les manières et les enjeux pour aborder cette thématique.

Enfin, j'adresse de chaleureux remerciements à Dominique, Yann H., Yann V., Michel, Joëlle et Léonard qui m'ont offert de leur temps pour répondre à mes questions et qui m'ont fourni des informations essentielles pour mener à bout ce travail.



## Liste des abréviations

ARE	Office fédéral du développement territorial
CNAV	Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture
CPS	Conception « Paysage suisse »
CQP	Contributions à la qualité du paysage
LPN	Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OPS	Observation du paysage suisse
PDC	Plan directeur cantonal
PER	Prestations écologiques requises
PNR	Programme national de recherche
PTS	Projet de territoire suisse
SAU	Surface agricole utile
SDA	Surface d'assolement
SAgr	Service de l'agriculture
SFFN	Service de la faune, des forêts et de la nature



## Table des matières

<b>Remerciements</b> .....	<b>3</b>
<b>Liste des abréviations</b> .....	<b>5</b>
<b>Table des matières</b> .....	<b>7</b>
<b>Table des illustrations</b> .....	<b>9</b>
<b>1. Introduction</b> .....	<b>11</b>
<b>2. Problématisation</b> .....	<b>13</b>
<b>3. Contextualisation</b> .....	<b>17</b>
3.1 Multifonctionnalité de l'agriculture et publicisation.....	17
3.1.1 De l'agriculture productive à l'agriculture multifonctionnelle .....	17
3.1.2 Une agriculture (péri-)urbaine ? L'espace agricole publicisé.....	18
3.1.3 Une recomposition du rôle de l'agriculture qui ne se fait pas sans tension .....	21
3.2 Les politiques du paysage en Suisse .....	22
3.2.1 Regard historique : entre patriotisme, exploitation et biodiversité .....	22
3.2.2 Politiques paysagères et CQP.....	24
3.3 Synthèse .....	27
<b>4. Cadre d'analyse</b> .....	<b>29</b>
4.1 L'anthropologie politique du paysage.....	29
4.1.1 Qu'est-ce que le paysage ?.....	29
4.1.2 Le paysage comme champ social.....	30
4.1.3 Des valeurs paysagères .....	30
4.1.4 Représentations et postures paysagères.....	31
Conclusion .....	32
<b>5. Méthodologie</b> .....	<b>35</b>
5.1 Terrain d'étude : le projet CQP du Littoral neuchâtelois.....	35
5.2 Entretiens semi-directifs.....	36
5.3 Analyse documentaire .....	38
<b>6. Résultats</b> .....	<b>40</b>
6.1 Les acteurs et leurs postures paysagères .....	40
6.1.1 Les autorités cantonales .....	40
6.1.2 Les autorités fédérales.....	44
6.1.3 L'agriculture .....	50
6.1.4 La viticulture .....	56
6.1.5 Les milieux de la protection de la nature .....	59
6.1.6 Le tourisme pédestre .....	61
6.1.7 Autres postures paysagères .....	64
6.1.8 Synthèse .....	66

6.2 Les valeurs paysagères au sein des CQP.....	67
6.2.1 Objectifs généraux des CQP .....	67
6.2.2 Projet de CQP du Littoral – Processus .....	68
6.2.3 Analyse des mesures et évaluations .....	72
6.3 Les acteurs dans le champ du paysage agricole neuchâtelois .....	76
<b>7. Analyse et discussion.....</b>	<b>85</b>
7.1 Le rôle des CQP .....	85
7.2 Pratiques agricoles et représentations paysagères .....	88
7.3 Quelle place pour les usages récréatifs dans l’espace agricole ? .....	91
<b>8. Conclusion.....</b>	<b>95</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>97</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>101</b>
Annexe 1 : Vue d’ensemble des politiques du paysage.....	102
Annexe 2 : Postures paysagères chez Droz et <i>al.</i> (2009) .....	103
Annexe 3 : Matériel photographique pour les entretiens .....	105
Annexe 4 : Proportion des dépenses pour les paiements directs par type de contribution (2022).....	108
Annexe 5 : Catalogue de mesures du projet de CQP du Littoral neuchâtelois (Blant & Le Foyard, 2016).....	109

## Table des illustrations

Figure 1 Périmètre du projet de CQP du Littoral neuchâtelois .....	35
Figure 2 Image « F » .....	37
Figure 3 Récapitulatif des données analysées .....	39
Figure 4 Posture des autorités cantonales .....	44
Figure 5 Posture de l’OFEV .....	47
Figure 6 Posture de l’ARE .....	48
Figure 7 posture de l’OFAG .....	50
Figure 8 Image « i » .....	52
Figure 9 Image « D » .....	53
Figure 10 Image « O » .....	55
Figure 11 Posture agricole .....	56
Figure 12 Image « N » .....	58
Figure 13 Posture viticole .....	59
Figure 14 Posture de la protection de la nature .....	61
Figure 15 Image « B » .....	62
Figure 16 Posture du tourisme pédestre .....	64
Figure 17 Posture des gens du lieu .....	65
Figure 18 Posture des communes .....	65
Figure 20 Posture des milieux du tourisme .....	66
Figure 19 Posture des touristes .....	66
Figure 21 Le champ du paysage agricole neuchâtelois .....	77
Figure 22 Les acteurs des CQP au sein du champ du paysage agricole neuchâtelois .....	83
Figure 23 Schéma pratiques agricoles et représentations paysagères .....	89



## 1. Introduction

La production de denrées alimentaires définit l'entreprise agricole, autrement dit, l'agriculture se définit par la production nourricière, voilà une évidente banalité. L'espace agricole, ainsi, pourrait se définir comme l'espace qui supporte cette entreprise agricole, et donc l'espace où est produite la matière première alimentaire. Toutefois, et sans entrer dans les exceptions de production hors-sol ou de denrées non alimentaires produites par l'agriculture, cette vision de l'agriculture et de l'espace agricole demeure extrêmement restrictive. Car s'il ne fait nul doute que la production alimentaire est un élément de définition essentiel pour l'espace agricole, il n'est en aucun cas un élément exclusif, de multiples fonctions y sont rattachées. C'est ce que recouvre le concept de *multifonctionnalité* de l'agriculture. Dans ces autres fonctions, nous pouvons citer pêle-mêle la sécurité alimentaire, l'entretien du paysage, le maintien d'habitats écologiques ou encore l'identification patrimoniale et/ou identitaire régionale. Pour ce travail, nous souhaitons nous intéresser à cette multifonctionnalité, et, plus particulièrement, à l'espace agricole comme support à des usages récréatifs pour la population. L'espace agricole est alors approprié par la population et il intègre le cadre de vie, c'est un espace de loisirs.

Ces usages se sont nettement révélés durant la crise sanitaire du covid-19 ; semi-confinement, fermeture des frontières et de nombreux lieux de loisirs ont entraîné une forte demande et une redécouverte des espaces ouverts par la population. Mais si les usages récréatifs de cet espace ont bondi durant cette période, leur existence la précède, ils font partie intégrante de la qualité de vie et du bien-être général de la population. À cet égard, nous considérons qu'il s'agit d'une fonction non négligeable de l'espace agricole et que celle-ci se doit d'être prise au sérieux par tous les acteurs concernés.

Dans le même esprit, nous considérons que cette fonction est aussi un élément important dans la transition écologique. En effet, à bien des égards, nos modes de vie se sont accélérés et les innovations technologiques ont permis une dispersion de nos activités dans l'espace. Les frontières temporelles ont été repoussées, phénomène parachevé par la démocratisation de la voiture et de l'aviation. Vacances et loisirs se sont éloignés et multipliés. Ces éléments participent nettement à une consommation insoutenable des ressources naturelles et de l'environnement ainsi qu'à la crise climatique. Face à ce constat, la relocalisation de nos modes de vie paraît inéluctable. Dans cette logique, l'agriculture est invitée à se *reterritorialiser*. La « reterritorialisation » invite principalement l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire à relocaliser la chaîne de production et de transformation dans une logique de circuits courts, ainsi qu'à retrouver des pratiques agronomiques adaptées aux terroirs. Selon nous, cette reterritorialisation doit aussi inviter l'agriculture à prendre en compte qu'elle se fait dans un territoire peuplé, particulièrement en Suisse, qui fait de l'espace agricole un espace de vie. L'agriculture produit donc des denrées

alimentaires, certes, mais aussi un paysage dans lequel la population vit et se délasse. La reterritorialisation de l'agriculture passe donc aussi, pour nous, par la reconnaissance des responsabilités qui lui incombent en tant qu'activité à très forte occupation spatiale. Sous cette forme, elle permettrait d'accompagner une relocalisation des modes de vie, en proposant des espaces ouverts accessibles et de haute qualité en plus de la production de denrées alimentaires.

## 2. Problématisation

L'espace agricole est de plus en plus considéré comme un espace multifonctionnel dans lequel la production alimentaire est une fonction parmi d'autres. Ainsi, de nouveaux enjeux prennent une place grandissante dans ces espaces. D'une part, l'espace agricole, par le biais de son paysage principalement, intègre le cadre de vie. C'est tout particulièrement le cas dans une dynamique de périurbanisation, le périurbain étant un lieu de rencontre entre la ruralité et l'urbanité dans lequel l'espace agricole se recompose et dont la fonction récréative s'intensifie (Clément & Soulard, 2016). L'espace agricole y devient « espace de proximité » (Poulot-Moreau, Aragau, Rougé, & Mettetal, 2015), alors que dans le même temps la campagne se définit avant tout comme un paysage plutôt que comme un lieu de production (Hervieu & Viard, 1996). Dans cette perspective, la fonction récréative prend une ampleur considérable, c'est dans le paysage agricole que l'on se balade, que l'on fait du sport ou que l'on promène son chien ; le paysage agricole y est un lieu du quotidien. À cette pratique et cette fréquentation quotidienne s'ajoute la fonction touristique promue par le « Projet de territoire suisse » (PTS) (DETEC et al., 2012). En ce sens, le territoire neuchâtelois que nous souhaitons étudier concentre ces deux facettes, à la fois espace périurbanisé et espace touristique à travers ses pâturages boisés, des « paysages typiques » à protéger (op. cit., p.84). Physiquement, l'espace agricole voit donc cohabiter un usage productif et des usages récréatifs.

D'autre part, le passage d'une politique agricole basée sur le soutien à la production à celle basée sur les paiements directs, et donc à des prestations annexes à la production elle-même, engendre une fragilisation du soutien à l'agriculture. En effet, les paiements directs sont un levier important pour modifier les pratiques des exploitations agricoles étant donné la quasi-nécessité qu'ils revêtent dans le fonctionnement économique d'une exploitation. Le cadrage des pratiques est plus grand avec ce système et le coût de cette politique se doit d'être consenti par la population. Dans cette optique, la visibilité des aménités de l'agriculture, et plus particulièrement ses aménités positives, devient cruciale pour justifier le soutien de la confédération au secteur (Deschenaux, Niwa, & Ruegg, 2006).

Ce double processus témoigne du renforcement et du renouvellement des relations agri-urbaines en Suisse. Il place le cadre de ce travail dans la thématique globale de l'agriculture urbaine qui, selon la définition, comprend l'ensemble de l'agriculture ayant des liens d'échange avec l'urbain, qu'elle soit située en ville, à proximité ou dans la ruralité (Fleury & Donadieu, 1997; Nahmias & Le Caro, 2012). La question de la définition de l'agriculture urbaine sera plus amplement détaillée dans la contextualisation, toutefois nous pouvons d'ores et déjà considérer que ces nouvelles relations agri-urbaines qui se tissent s'inscrivent dans un processus « d'urbanisation de l'agriculture » (Salomon Cavin & Niwa, 2011).

Ce travail se situe donc dans le contexte de renouvellement de la relation agri-urbaine en Suisse, matérialisé notamment par la nouvelle politique agricole et la fonction récréative accordée aux espaces agricoles dans le PTS. Comme nous l'avons vu, l'espace agricole n'est pas qu'un espace productif, il est aussi un espace (idéel) de débat sur ses fonctions, un lieu de vie, de quotidien et de délasserment, et cela particulièrement dans un contexte périurbain. Ainsi, et nous arrivons là au cœur de l'objet du travail, l'espace agricole regroupe sensiblement les attributs d'un espace public. Nous pouvons ainsi considérer que l'espace agricole périurbain est le sujet d'une publicisation ; espace privé qui connaît des usages publics de son espace (Clément & Souldard, 2016).

En étudiant la prise en compte des usages récréatifs de l'espace agricole périurbain, ce travail se demande donc :

« Dans quelle mesure les gestionnaires de l'espace agricole neuchâtelois considèrent, perçoivent et valorisent l'espace agricole comme un espace public ? »

Dans cette question, les gestionnaires représentent à la fois les autorités politiques et les exploitants agricoles. Tous deux s'occupent de la gestion des espaces agricoles, en tant que régulateurs légaux pour les premiers et en tant que propriétaires-producteurs pour les seconds. De fait, il s'agira de comprendre comment ces différents acteurs se situent par rapport à la publicisation des espaces agricoles. Ont-ils conscience de l'importance sociale que revêt l'espace agricole ? Les autorités politiques prennent-elles en compte cette dimension dans les politiques d'aménagement du territoire ? Les exploitants agricoles prennent-ils ce rôle au sérieux ?

D'un point de vue thématique, la publicisation effective de l'espace agricole sera à développer. Il s'agira de questionner le regard porté sur ces usages, mais aussi les stratégies et les enjeux de cohabitation des différents acteurs concernés. Dans quelle mesure les autorités promeuvent ces pratiques ? Quelle attitude des exploitants agricoles vis-à-vis de celles-ci ? Enfin, en filigrane de l'attitude des gestionnaires de l'espace agricole se tisse la question de l'identité de l'agriculture dans le réarrangement plus vaste de sa multifonctionnalité. Les usages sociaux et récréatifs de l'agriculture, que le monde agricole aurait tout intérêt à visibiliser comme une aménité positive, sont-ils acceptés et intégrés par les exploitants comme partie intégrante de leur métier ou, au contraire, la centralité du rôle nourricier demeure et relègue cet usage à une simple conséquence collatérale de la production ?

Depuis la politique agricole 14-17, les paiements directs ont introduit un nouveau pilier de prestations avec les contributions à la qualité du paysage (CQP). Celles-ci visent à rémunérer l'agriculture pour des pratiques mettant en valeur le paysage agricole sous différentes formes, en prenant acte de l'importance paysagère de l'agriculture. Pour toucher les CQP, il faut monter un projet régional afin de proposer des mesures correspondant aux besoins locaux du paysage. C'est

par le biais de ces projets que nous avons décidé d'engager notre recherche. Bien que notre terrain se situe dans le canton de Neuchâtel, son inscription à la fois dans la politique agricole et dans les politiques paysagères le rend très sensible à l'échelon fédéral.

Afin de guider notre raisonnement, nous avons formulé plusieurs hypothèses liées à notre question de recherche et notre terrain :

- Globalement, les usages récréatifs dans l'espace agricole sont considérés comme « allant de soi » dans les échelons décisionnels locaux, et notamment chez les agriculteurs. L'espace agricole est un espace productif au sein duquel, sous certaines conditions, la population est invitée ou tolérée. Ces usages ne sont ainsi ni promus ni véritablement pris en compte dans les actions et les orientations d'une exploitation agricole ou d'une politique agricole/rurale. Ainsi, les usages récréatifs se déploient principalement dans les marges laissées par la production agricole.
- De manière proche, la logique de production du système agricole actuel, ainsi que la situation économique, financière et professionnelle de la plupart des exploitations, ne permet que peu de prendre en compte les aspects récréatifs et paysagers de l'espace agricole. Ces logiques, sans valeur économique directe, sont mécaniquement subordonnées à des valeurs productives et économiques.
- La notion de paysage est un concept flou, et encore plus la notion de ce qu'est un « beau paysage ». Cette subjectivité peut amener à une divergence de compréhension et d'attentes à propos de la notion d'entretien du paysage et des actions qui y sont liées. Ainsi, notre hypothèse est que ce flou rend l'appropriation de la notion de paysage plus compliquée pour les acteurs concernés, ce qui pourrait déboucher sur une implication moindre de ces acteurs, voire la mise à l'écart de certains, et ne permet pas d'établir de véritables projets paysagers fédérateurs.

Pour répondre à ces questionnements, nous allons dans un premier temps contextualiser plus en détail ces enjeux. Il s'agira d'une part de décortiquer le réarrangement des relations agri-urbaines en plaçant la multifonctionnalité de l'agriculture dans une trame historique puis en détaillant le processus de publicisation et la manière dont cette recomposition du rôle est reçue par le secteur. D'autre part, nous aborderons le volet des politiques paysagères en Suisse afin de définir concrètement ce qu'est le paysage dans la politique helvétique, là aussi par le biais d'un bref retour historique sur la notion, puis nous présenterons les politiques paysagères en vigueur et la place des CQP en leur sein.

Ensuite, nous développerons les ressorts d'une *anthropologie politique du paysage*, qui nous servira de cadre analytique pour ce travail. Cela nous permettra de mettre en avant les valeurs, les

postures et les représentations paysagères des différents acteurs au sein d'un champ paysager et ainsi dévoiler la distribution du soutien aux usages récréatifs dans l'espace agricole. Le volet méthodologique de récolte et de traitement des données sera explicité à la suite.

Dès lors, nous serons outillés pour présenter les résultats de notre enquête. En premier lieu, nous construirons des postures paysagères propre à notre terrain pour chacun des acteurs du champ paysager neuchâtelois. Cette étape réalisée, nous explorerons les valeurs des CQP puis nous présenterons notre champ paysager.

Enfin, en conclusion, nous reviendrons sur ces résultats pour les analyser et les discuter. Il s'agira de les confronter avec notre question de recherche et les différentes hypothèses et questionnements que nous avons formulés.

### 3. Contextualisation

Nous proposons d'entamer notre analyse par une contextualisation plus globale de notre objet d'étude. En effet, le monde agricole a vécu de nombreuses mutations, et en vit toujours. L'identité profonde de l'agriculture est aussi liée à une histoire et aux différentes fonctions et valeurs que la société a accordées au monde agricole. La première partie de cette contextualisation aura donc pour objectif de nous familiariser avec la réalité agricole actuelle et de sa relation avec la société. La seconde partie esquissera le volet des politiques liées au paysage, ses différentes conceptions et traductions en politiques publiques, et présentera les projets de CQP par lequel nous nous proposons d'aborder notre thématique.

#### 3.1 MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE ET PUBLICISATION

Cette première partie de contextualisation vise à dresser un portrait rapide de la situation de l'agriculture en Suisse et notamment du rôle qui lui est accordé. Nous verrons dans un premier temps l'important basculement de fonction que le secteur a vécu au tournant du 21<sup>e</sup> siècle avec l'émergence de la multifonctionnalité et des paiements directs. Puis, à travers les notions d'agriculture urbaine et de publicisation, nous expliciterons les différentes relations qui unissent agriculture et société. Enfin, nous évoquerons avec quelle attitude le monde agricole perçoit ces basculements et ce nouveau rôle.

##### **3.1.1 De l'agriculture productive à l'agriculture multifonctionnelle**

La seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle se caractérise par un « esprit libéral » en Suisse et en Europe, qui se traduit par une ouverture des frontières et une baisse des droits de douanes accompagnant un développement des échanges internationaux (Forney, 2012). Rapidement toutefois, un retour du protectionnisme en réponse à l'effondrement des prix agricoles se répand dans les pays voisins. En Suisse, ce n'est qu'après la Première Guerre mondiale et les pénuries qu'elle a engendrées qu'une véritable politique agricole visant à garantir la sécurité alimentaire sera mise en place. Celle-ci se base sur la protection douanière et le soutien au prix, des mesures d'urgence initialement, mais qui vont se pérenniser.

La politique libre-échangiste ayant eu pour effet de privilégier l'élevage aux cultures céréalières (instabilité des prix), la politique agricole vise à inverser la vapeur, cela d'autant plus à la veille de la Seconde Guerre mondiale et la nécessité d'une autonomie alimentaire qu'elle va imposer. Une politique concrétisée par le plan Wahlen. Cette expérience et la reconnaissance forte de la population aux paysans va permettre la mise en place d'une politique agricole basée sur le soutien à la production alimentaire, dont la protection du marché interne et la fixation de prix en sont les principaux instruments, et qui va poser les bases du modèle productiviste, modèle productiviste

qui se coconstruit entre cette politique et la modernisation effrénée qui suit la fin de la guerre, marquée tant par la mécanisation que par l'amélioration des semences ou du bétail et par l'utilisation du génie chimique (ibid.).

Ce système productiviste remplit alors sa mission avec brio et est même responsable de surproduction chronique, que la Confédération écoule en subventionnant, ce qui la pousse à appliquer des contingents, notamment pour le lait. Les limites du système productivistes ne tardent toutefois pas à se rendre visibles : effets néfastes sur l'environnement, restructuration des exploitations agricoles permises par la mécanisation, remises en cause du protectionnisme à l'international. Tout cela alors que la guerre s'éloigne, et avec elle la préoccupation pour la sécurité alimentaire. Dès le milieu des années 80, le mécanisme des paiements directs fait son entrée par la petite porte avant que le peuple entérine le principe de la nouvelle politique agricole en 1996 qui place les paiements directs au cœur de ses instruments.

Ces paiements directs sont conçus comme une manière de rétribuer des prestations d'intérêt général fournies par le monde agricole mais qui ne peuvent être comprises dans le prix des produits (ibid.). Les paiements directs se reposent sur le concept de multifonctionnalité de l'agriculture, défini dès 1993 par le GATT, qui conçoit l'agriculture comme n'étant pas uniquement un secteur économique primaire, mais un secteur à part avec des rôles dans la protection de l'environnement, la préservation du paysage, la sécurité alimentaire et d'autres encore. Ainsi, cette période concrétise une prise en compte des diverses externalités de l'agriculture, positives comme négatives, et assoit le rôle primordial pour la société de l'agriculture en dehors de sa production primaire.

Le rôle écologique est fortement mis en avant avec les paiements directs et les prestations écologiques requises (PER), nécessaires pour toucher les paiements directs. De plus, même s'il n'existe aucune obligation formelle de toucher les paiements directs, il existe une nécessité économique pour la quasi-totalité des exploitations de s'y conformer.

### **3.1.2 Une agriculture (péri-)urbaine ? L'espace agricole publicisé**

L'avènement du concept de multifonctionnalité de l'agriculture dans les années 90 et la nouvelle politique agricole basée sur des paiements directs a participé à interroger la place de l'agriculture dans la société, et, par ce fait, à renouveler les relations agri-urbaines dans le pays. En effet, de par l'importance prépondérante des paiements directs dans la vitalité économique des exploitations et du cadrage important que ceux-ci peuvent engendrer sur la manière de produire, l'activité agricole est devenue plus que jamais une activité qui concerne l'ensemble de la société. En ce sens, nous pouvons parler d'un processus d'*urbanisation de l'agriculture* (Salomon Cavin & Niwa, 2011). Celle-ci est définie comme « *une agriculture soumise au processus d'urbanisation notamment via la pression foncière mais également via les demandes citoyennes*

*d'alimentation de proximité, de paysages, de loisirs, de détente, de gestion environnementale* » (op. cit., p. 10). Ce processus nous permet d'introduire le concept d'agriculture urbaine qui, en voulant définir ce qui est agriculture urbaine, périurbaine ou ce qui ne l'est pas, a procédé à une minutieuse étude des diverses relations agri-urbaines. Un retour sur les différentes acceptions de cette notion nous permettra de dresser un panorama de ces relations agri-urbaines et de réfléchir à leur pertinence dans le contexte helvétique.

Chez Fleury et Donadieu, l'agriculture périurbaine devient urbaine dès lors qu'elle entretient avec la ville « *des rapports fonctionnels réciproques* » (Fleury & Donadieu, 1997, p. 45). Ainsi, l'agriculture intègre la campagne urbaine, « *c'est à dire de territoires de production agricole, voués en priorité à satisfaire les attentes urbaines, en particulier en matière de paysage, mais conservant leur autonomie économique, basée pour partie sur leur production agricole* » (Fleury & Donadieu, 1997, p. 52-53). Le processus d'urbanisation de l'agriculture de Salomon Cavin et Niwa (2011) reprend explicitement la définition des campagnes urbaines susmentionnées. Il s'agit ici d'une définition très large de l'agriculture urbaine qui, en Suisse, concernerait la quasi-totalité des espaces agricoles tant la proximité entre villes et agriculture est grande, au point qu'elle en devienne inopérante, nécessitant une redéfinition locale (Bourdin, Ruegg, & Salomon Cavin, 2008; Mumenthaler, 2019; Salomon Cavin & Niwa, 2011).

Nahmias et Le Caro propose une définition plus fine pour l'agriculture urbaine :

*« Nous proposons de définir l'agriculture urbaine comme l'agriculture pratiquée et vécue dans une agglomération par des agriculteurs et des habitants aux échelles de la vie quotidienne et du territoire d'application de la régulation urbaine. Dans cet espace, les agricultures – professionnelles ou non, orientées vers les circuits longs, les circuits courts ou l'autoconsommation – entretiennent des liens fonctionnels réciproques avec la ville (alimentation, paysage, récréation, écologie) donnant lieu à une diversité de formes agri-urbaines observables dans le ou les noyaux urbains, les quartiers périphériques, la frange urbaine et l'espace périurbain »* (2012, p.13)

Notre terrain se composera donc principalement d'une agriculture en espace périurbain tournée vers le circuit-long, dont « *la dimension d'échange réciproque avec la ville repose sur la structuration d'un paysage, d'un espace rural qui peut être valorisé par certaines pratiques des citoyens* » (op.cit., p. 6). En effet, c'est cette agriculture qui est la plus présente en Suisse. Globalement, les CQP ne sont pas particulièrement dirigés vers un type d'agriculture en particulier, même si l'accès aux paiements directs peut être bien plus complexe voire impossible pour certains pans de l'agriculture urbaine tels que définis par Nahmias et Le Caro, notamment sur l'aspect professionnel. Ainsi, les CQP restent globalement calibrés pour une agriculture périurbaine de circuit-long, l'accent mis sur le paysage témoignant d'un accord avec le fondement de l'échange réciproque proposé par Nahmias et Le Caro pour ce type d'agriculture. Toutefois, et

cela aura une importance dans les résultats de notre analyse, la viticulture présente dans le canton de Neuchâtel répond à une logique de circuits plus courts et est souvent plus proche des espaces urbains. La typologie des exploitations ciblées par les CQP est ainsi large et revêt une diversité de relations agri-urbaines.

La notion d'agriculture urbaine nous permet d'approcher l'intensité des relations agri-urbaines en Suisse, des relations fortes, notamment au niveau politique, mais aussi au niveau social en termes de détente ou de loisirs. Des attentes et des usages publics de l'espace agricole sont ainsi observés. Nous pouvons donc parler d'un phénomène de *publicisation*. La publicisation nous propose d'appréhender l'espace agricole comme un espace public et, plus précisément, comme un espace privé dont la fonction publique s'affirme. La littérature sur la publicisation des campagnes et de l'agriculture concerne tant le point de vue des ruralistes que celui des urbanistes tout en opérant à différentes échelles (Clément & Soulard, 2016, p. 591): « *Selon les études rurales, la publicisation des campagnes désigne les nouvelles formes d'investissement (résidentiel, récréatif, touristique) des urbains dans des espaces de nature* ». Ce concept permet notamment d'appréhender la campagne devenue « cadre de vie » avant d'être un lieu de production ainsi que les implications que cela comporte pour l'agriculture et les espaces ouverts en termes de fréquentation (Poulot, 2013). Espace ouvert elle aussi, la forêt est déjà devenue un « espace d'accueil » (ibid.), symptôme notamment d'un périurbain en manque d'espaces publics permettant la rencontre et dont les chemins ruraux seraient une incarnation de l'importance des espaces ouverts pour jouer ce rôle (ibid.). Dans un premier temps, la publicisation transcrit donc le « mode d'habiter » en périurbain, dans lequel les espaces ouverts sont centraux (Clément & Soulard, 2016). Mais elle aborde aussi le processus qui a amené la campagne à devenir un paysage avant d'être un espace de production agricole. Ce processus n'est pas récent, comme le rappelle Berque (2005) en présentant le concept de « forclusion » par l'invention du concept de paysage. La forclusion désigne l'effacement du travail derrière ce que l'on consomme. Autrement dit, lorsque nous admirons un paysage, nous ne pensons pas au labeur qui a permis au paysage de ressembler à ce qu'il est, nous nous contentons de voir ce paysage. C'est particulièrement le cas dans l'habitat diffus, car, habiter à la campagne, c'est considérer que nous habitons dans la nature, et habiter dans la nature est un idéal forgé par la classe de loisir (Veblen T.B. ([1899]1970), cité par Berque, 2009), c'est-à-dire ceux, notamment, qui ne travaillent pas la terre. La campagne est donc perçue comme un lieu de loisir avant d'être un lieu de production (Berque, 2009). Toutefois, nous pouvons marquer que la campagne se définit bel et bien comme un paysage par la population, mais aussi par la population agricole (Hervieu & Viard, 1996).

La publicisation s'attache donc à un double processus, celui des pratiques spatiales (pratiques récréatives) et celui de la mise en débat (fonctions de l'agriculture), que l'on peut rapprocher de la notion de sphère publique (Habermas, 1978). Banos et Sabatier, notamment, mettent en lien

direct cette publicisation des espaces ouverts avec la multifonctionnalité de l'agriculture, perçue comme une « *institutionnalisation progressive d'une certaine demande de consommation des aménités rurales* » (2010, p. 8). Toutefois, comme le note Clément (2013), la publicisation met un accent particulier sur le statut public/privé de l'espace : « *La publicisation de l'espace remet directement en cause la propriété et la gestion uniquement privée de l'espace en imposant une série de règles, règlements et usages tacites collectifs en œuvre dans les campagnes pour des raisons récréatives ou environnementales* » (op. cit., p. 117) et « *D'un côté la campagne cadre de vie suppose l'accroissement des pratiques spatiales, de l'autre côté la campagne perçue comme nature engendre des débats. Ces deux considérations remettent en question, tant l'une que l'autre, le statut absolu de la propriété privée* » (op. cit., p. 118).

### **3.1.3 Une recomposition du rôle de l'agriculture qui ne se fait pas sans tension**

Dans cette vaste dynamique de réarrangement des relations agri-urbaines matérialisée par la multifonctionnalité de l'agriculture et la publicisation des campagnes, c'est la vocation et l'identité même de l'agriculture qui sont interrogées. Dans le sillage de la nouvelle politique agricole helvétique entérinant la multifonctionnalité de l'agriculture, des études ont été menées auprès des exploitants agricoles pour tâter le pouls de la profession vis-à-vis de ce changement de paradigme. Fortement marqué par « l'âge d'or » productiviste, l'ethos paysan est peu réceptif à cette nouvelle définition de l'agriculture (Droz & Miéville-Ott, 2001). Producteur nourricier et travailleur indépendant se placent en porte-à-faux avec une conception écologisée de l'agriculture et des paiements directs qui les « fonctionnarisent » (Droz & Forney, 2007; Droz & Miéville-Ott, 2001). Si la préservation des paysages est déjà plus acceptée, il faut encore s'accorder sur la définition du paysage, divergente entre les agriculteurs, les citoyens ou les associations écologistes, et dont la notion de « propre en ordre » témoigne le plus souvent d'une divergence profonde entre les aspirations des uns et des autres (Droz & Miéville-Ott, 2001). Quand bien même, la crainte d'une « ballenbergisation »<sup>1</sup> de l'agriculture est présente au sein d'une profession qui émet de vives réticences à ne devenir que des « jardiniers du paysage » (ibid.). La question de la réception de ces nouvelles fonctions de l'agriculture par ses praticiens est donc un sujet brûlant et important à interroger, d'autant plus lorsque les pratiques issues des paiements directs sont peu visibles et que le monde agricole se doit de mettre en avant ses externalités positives pour justifier de ces mêmes paiements directs auprès de la population (Deschenaux et al., 2006). D'autant plus que, « *En conservant à leur espace son caractère ouvert, en tolérant les pratiques récréatives, les agriculteurs répondent manifestement à une demande importante de la société dans son ensemble. En proclamant ce principe d'ouverture [...] ils satisfont au désir*

---

<sup>1</sup> En référence au « Musée suisse en plein air Ballenberg », dans l'Oberland bernois, qui présente l'habitat rural traditionnel helvétique. En ce sens, il s'agit d'une crainte de muséification de l'agriculture avec un objectif purement patrimonial et non plus productif.

*profond de la majorité des usagers. Il nous semble qu'il y a là pour eux, sans grande dépense, un gisement inespéré de légitimité sociale et professionnelle.* » (Le Caro, 2007, p. 194). Toutefois, toujours d'après Le Caro (2007), les exploitants semblent plutôt dubitatifs quant à cette opportunité d'améliorer leur image et leur légitimité par ce biais.

En dépit de ce pessimisme, ils considèrent majoritairement le loisir en espace agricole comme une opportunité pour l'agriculture plutôt que comme une nuisance (ibid.). D'autant plus que laisser cet accès à l'espace agricole s'apparenterait à un système de don et contre-don envers des citoyens en mal d'espace avec qui la rencontre est recherchée tant pour discuter que pour expliquer leurs pratiques. Mais aussi, « *Plus subtilement, l'accès récréatif semble être vécu par certains comme une concession qui justifierait qu'on les laisse tranquilles sur le plan environnemental* » (op. cit., p. 156). Le tout en plaçant la relation usagers-exploitant sous la coupole d'un « paternalisme bienveillant » : « *Tolérer des usages récréatifs informels, c'est, de son propre chef, sans recevoir d'injonction ni se mettre en situation de contrat, se placer dans la situation de celui à qui l'on doit cette tolérance. Cette attitude de paternalisme bienveillant nous semble au cœur de la tolérance envers les usages récréatifs chez les agriculteurs français* » (op. cit., p. 319). Le Caro note toutefois des phénomènes d'exclusion de l'usage public, et notamment un phénomène NIMBY ou une grande sensibilité à la distance de la ferme à laquelle se pratiquent ces activités, affectant plus ou moins fortement l'intimité. Le « don » du paysage est aussi plus compliqué pour certains exploitants qu'il a rencontrés car les usagers « *Ne sont-ils pas ceux qui profitent du paysage sans y avoir transpiré ? Pour ces agriculteurs qui cultivent la nature, il y a une démarche de don envers les usagers, que tous ne font pas avec la même facilité* » (op. cit., p. 156).

## 3.2 LES POLITIQUES DU PAYSAGE EN SUISSE

Même s'il n'a pas toujours eu autant d'importance qu'il n'en prend actuellement et que sa définition a fortement évolué avec le temps, le paysage est un objet présent depuis longtemps dans les politiques helvétiques. Cette partie vise à présenter succinctement les différentes étapes historiques, et leur contexte, qui ont abouties aux principes actuels des politiques paysagères, puis, dans un second temps, à présenter les CQP et leur place au sein de la politique agricole et des politiques du paysage.

### **3.2.1 Regard historique : entre patriotisme, exploitation et biodiversité**

En se basant sur les travaux de Bisang et *al.* (2000), inspirés par Walter (1990), nous pouvons distinguer trois périodes principales concernant la protection du paysage. Ces trois périodes, qui se chevauchent, sont une synthèse visant à résumer tant Bisang et *al.* (2000) que Knoepfel et *al.*

(2009), dont les prismes d'analyses et, *in fine*, les bornes temporelles changent. Ainsi, nous avons décidé de privilégier le prisme historique de Walter (1990) en raison de sa capacité à transmettre les évolutions conceptuelles qu'a connu le terme de paysage, et, à partir de là, montrer ses implications en termes de politiques publiques.

La première période débute à la fin du XIXe. Elle se caractérise par une approche « patriotique » qui se fait en réaction au processus d'industrialisation, qui touche tant les villes que la campagne ou les montagnes. Il s'agit d'une réponse à la démythification (des Alpes), au déracinement induit par cette industrialisation qui amène à une perte d'identité pour de nombreux habitants, ainsi qu'à un processus de marchandisation. « *L'attachement symbolique au lieu de vie est en effet de plus en plus remplacé par un rapport marchand, la beauté paysagère auparavant associée symboliquement à l'identité nationale devenant une simple valeur ajoutée.* » (Bisang et al., 2000, p. 35). Dès lors, une valorisation de la ruralité (authentique et immuable) liée à la nostalgie d'une « harmonie perdue » se développe. « *Les démarches de protection sont totalement anthropocentrées et très réactives. C'est une image du passé qu'il s'agit de sauvegarder* » (op. cit., p.36). Cette période se caractérise notamment par l'importance prépondérante des actions privées dans la défense du paysage et de la nature, les deux étant déjà fortement reliées, dont la création du Heimatschutz (qui vise à défendre l'héritage culturel et les paysages historiques) et du Naturschutz (qui veut protéger la nature « primitive ») en sont l'illustration. Cette prédominance de l'action privée va perdurer jusqu'au début des années 1960, coexistant avec certaines mesures spécifiques à l'échelle cantonale ou communale, mais jamais à l'échelle nationale, même si le Heimatschutz milite pour cela : « *Le paysage appartient à la nation et ne peut être vendu aux promoteurs touristiques ni aux barons de l'industrie. Il appartient au peuple suisse qui y puise ses racines.* » (op. cit., p.38). Cette première période est donc une période qui met en avant des valeurs culturelles et symboliques pour défendre le paysage.

La seconde période, que nous bornerons de la Première Guerre mondiale jusqu'au début des années 80, est globalement une période durant laquelle l'exploitation et la consommation du paysage gagnent du terrain tandis que le champ de la protection du paysage initie sa mue. Lignes électriques, extensions du réseau routier, exploitations touristiques (notamment hivernal) et hydroélectrique des montagnes ou encore dispositifs militaires sont autant de moyens d'exploitation ou de consommation du paysage qui se développent. « *La nature et le paysage doivent désormais répondre à des exigences de rentabilité sociale et économique inédites qui prennent le dessus sur leurs fonctions esthétiques et identitaires.* » (op. cit., p.39). Si l'aspect récréatif du paysage n'est pas encore présent, l'essor de sa fonction touristique et l'exode rural le préfigurent. La morosité économique de l'entre-deux-guerres a mis le paysage au second plan, mais l'essor économique d'après-guerre fit, au début, de même en marquant le paysage (barrages hydroélectriques, remontées mécaniques, réseau de routes nationales, industrialisation de

l'agriculture, etc.) de la « *confiance inébranlable dans les possibilités futures de la technique* » (op. cit., p.44) de la population suisse. Cette période marque toutefois l'entrée du paysage dans la politique nationale :

*« Au lendemain de la guerre, les mesures liées à la protection du paysage se caractérisent par leur grande disparité. Elles sont réparties entre différentes lois touchant au domaine des eaux, de l'agriculture ou des routes nationales. [...] la loi pour la protection de la nature et du paysage (LPN) de 1966 constituera un pas important dans le sens de la reconnaissance d'une certaine spécificité de la protection du paysage, mais aussi des nouvelles conceptions de l'écologie. À partir de l'après-guerre, on assiste donc à l'institutionnalisation progressive de la protection de la nature qui sort ainsi du seul domaine privé et associatif. Le paysage est désormais une affaire publique »* (op. cit., p.43).

Même si des prémices peuvent être trouvées plus tôt, nous situons le début de cette dernière étape dans les années 1950. Il s'agit du « tournant écosystémique » qui va remplacer petit à petit la vision patriotique de la protection du paysage par une vision environnementale. « *Les idées issues de l'écologie se répandent et la notion de milieu naturel à protéger se popularise. Le paysage devient digne de protection en tant que milieu vital et ce milieu naturel est progressivement conçu indépendamment de toute considération esthétique* » (op. cit., p.44). C'est une tendance globale de prise en compte de l'environnement dans la société et dans les politiques. Le paysage s'étend et concerne alors l'ensemble du territoire, et non plus que certaines zones ou objets spécifiques. On ne se contente plus de conserver, mais aussi de restaurer en « renaturant », avec l'idée renforcée de transmission, liée à la durabilité, qui voit le paysage comme un « patrimoine à gérer ». Toutefois, si les valeurs environnementales deviennent les valeurs privilégiées du paysage, ses valeurs symboliques et identitaires persistent, à l'échelle locale et régionale (mais plus nationale) dans un contexte de globalisation et ses valeurs d'espace récréatif se développent, avec toutes les tensions que cela engendre, les usages récréatifs pouvant mettre l'environnement sous pression. Le paysage devient ainsi un milieu vital, tant pour l'être humain que pour le reste du vivant.

### **3.2.2 Politiques paysagères et CQP**

En 2010, Miéville-Ott et Droz dressaient le portrait d'une politique paysagère helvétique éclatée, fortement orientée vers des objectifs de biodiversité et dont la reconnaissance de ses caractéristiques sociales et culturelles était jugée insuffisante. Le paysage était ainsi fortement considéré comme un sous-produit d'autres activités telles que l'agriculture, et cette conception du « *paysage en tant qu'externalité liée à la seule production primaire ne suffit plus à satisfaire toutes les attentes sociales pour des espaces de loisirs et de détente, des espaces de nature préservés, des espaces de cadre de vie résidentiel* » (op. cit., p.47). Même si l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) est formellement responsable du paysage, il n'existe donc aucune

politique du paysage à proprement dite en Suisse, mais plutôt une constellation de mesures, lois, instruments ou conceptions, formelles ou informelles, qui influencent le paysage. Afin de répondre aux défis de coordination que cet éclatement amène, l'OFEV a publié en 2016 une vue d'ensemble des instruments pour conserver et améliorer la qualité du paysage (OFEV, 2016). On y retrouve pêle-mêle des instruments de monitoring, de développement régional, d'aménagement du territoire, de protection des monuments historiques ou des sites construits, du paysage, d'agriculture et de sylviculture, des biotopes et, enfin, des politiques liées à l'eau (Annexe 1).

Dans cette multitude d'instruments, nous pouvons tout de même en ressortir trois qui agissent comme des instruments cadres pour le paysage : la conception « Paysage Suisse » (OFEV, 2020), le « Projet de territoire suisse » (DETEC et al., 2012) ainsi que le programme de monitoring « Observation du paysage suisse » (OFEV, 2022).

Lancée en 1999 par la Confédération et renouvelée en 2020, la conception « Paysage Suisse » (CPS) est le principal instrument paysager. Elle démontre tout à la fois la diversité des politiques concernées par le paysage « *la CPS [intègre] le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, sociale et économique, [et définit] des objectifs de qualité paysagère* » (OFEV, 2020, p.12) et la diversité des buts du paysage :

*« Avec ses valeurs naturelles et culturelles, le paysage constitue à la fois la base territoriale de la vie et l'espace dans lequel la population vit, habite, travaille, se détend et s'adonne à des activités physiques, culturelles et économiques. Les paysages de grande qualité constituent un cadre de vie attrayant, puisqu'ils offrent une qualité de vie élevée et renforcent l'identité de la population, de même que la place économique dans son rayonnement international, national et régional » (ibid.).*

Il s'agit d'une conception au sens légal du terme, c'est-à-dire que les différentes autorités (offices fédéraux, cantons et communes) sont tenues de la prendre en compte dans leurs actions.

Le PTS quant à lui n'a aucune portée juridique mais sert de base à l'orientation de l'aménagement du territoire à tous les niveaux afin de garantir une base claire et cohérente du développement territorial à l'échelle nationale. Le paysage y joue un rôle important : « *La Confédération, les cantons, les villes et les communes favorisent le maintien de la qualité élevée du cadre de vie et de l'environnement. Ils entretiennent des paysages naturels et urbains forgeant l'identité du pays et préservent le patrimoine culturel.* » (DETEC et al., 2012, p.13).

Enfin, le programme de monitoring « Observation du paysage suisse » (OPS) vise à évaluer l'évolution paysagère en Suisse, d'un point de vue tant objectif que subjectif, mettant en avant qu'un paysage n'est pas uniquement une somme d'objets (bâtiments, champs, routes, haies, etc.)

mais aussi le regard porté sur cet assemblage et le sens qui lui est donné. L'usage et l'accessibilité du paysage par la population y sont également étudiés.

Avant de parler des instruments purement agricoles, nous pouvons aussi mentionner les parcs d'importance nationale, qui sont souvent en lien étroit avec l'agriculture. L'OFEV décrit leur rôle ainsi :

*« Les parcs d'importance nationale permettent de conserver et de valoriser les qualités paysagères et naturelles, ainsi que d'exploiter durablement les ressources naturelles. Ils doivent favoriser le développement économique régional, en particulier dans le domaine du tourisme vert, mais aussi par le biais de chaînes et circuits de production qui reposent sur les ressources régionales. Grâce à leur grande qualité paysagère, les parcs contribuent au bien-être physique et mental de la population en offrant des lieux où se ressourcer » (2016, p.94).*

Concernant les instruments liés à l'agriculture, deux concernent une mise en réseau de divers acteurs afin de promouvoir des projets, liés ou non au paysage. Le processus de développement de l'espace rural (PDER), anciennement « planification agricole », vise une approche territoriale régionale des espaces ruraux afin de mettre en avant les intérêts convergents et divergents des différents acteurs et améliorer la coopération entre eux. Son changement de dénomination témoigne d'une évolution dans la conception de l'espace rural, dont les intérêts agricoles se combinent à d'autres intérêts (environnement, tourisme, énergie, etc.). Il s'agit d'un instrument non contraignant. Les projets de développement régional (PDR) quant à eux, sont axés principalement sur la création de valeur dans l'agriculture par la mise en réseau et la création de projets régionaux. Leur lien avec le paysage varie grandement selon les projets. Enfin, les améliorations foncières intégrales peuvent avoir un impact majeur sur le paysage, positif comme négatif, permettant notamment une meilleure coordination entre agriculture et infrastructures écologiques.

Enfin, les CQP, d'après l'OFEV (2016), se placent à l'interface entre politiques agricole et paysagère. Ils intègrent les paiements directs, et donc la rémunération des prestations sociales et environnementales de l'agriculture. Dans cette logique, ils viennent compléter les contributions au paysage cultivé, qui ont pour fonction de veiller à maintenir l'agriculture y compris dans les zones peu propices, en raison notamment de leur déclivité. En somme, ces dernières intègrent la logique que l'agriculture maintient le paysage par son existence même (Miéville-Ott & Droz, 2010). Les CQP poussent la réflexion plus loin et veulent garantir la qualité des paysages produits par l'agriculture et notamment leur fonction sociale et identitaire, les prestations environnementales étant déjà largement représentées dans les autres mesures des paiements directs, en particulier dans les contributions pour la mise en réseau. Afin de garantir une concordance régionale dans les mesures rétribuées, les projets de CQP sont mis en place de manière régionale, dans la même logique que les mises en réseau écologiques. Une liste de

mesures figure dans chaque projet afin de valoriser, développer et maintenir le paysage régional et ses particularités avant d'être approuvé par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Le financement est porté à 90% par la Confédération, les 10% restant étant à la charge du canton. Ces contributions marquent une reconnaissance claire du rôle paysager et social de l'agriculture au sein du secteur lui-même. Nous pouvons toutefois ajouter qu'il n'existe aucune obligation pour les exploitations agricoles de souscrire à ces contributions, même si, comme dit précédemment, leur situation économique tempère cette liberté.

### 3.3 SYNTHÈSE

Ce travail se situe dans un double contexte. D'une part, l'agriculture suisse subit une restructuration de son rôle depuis les années 1990, passant d'une agriculture productiviste issue de l'Après-guerre à une agriculture multifonctionnelle prenant en compte ses autres fonctions au-delà de la production alimentaire. Dans le même temps, l'agriculture connaît des attentes grandissantes de la part de la société, qu'il s'agisse de préoccupations environnementales ou de fréquentation à titre de loisir de l'espace agricole, donnant lieu à un phénomène de *publicisation* de l'agriculture. Ces changements, qui bousculent la vision productiviste, remettent en cause vivement l'identité même du métier, fortement marquée par le productivisme.

D'autre part, les politiques paysagères suisses sont le fruit d'une longue histoire qui a notamment vu la définition du paysage évoluer vers une définition englobant tant une dimension culturelle qu'une dimension écosystémique. Même si l'OFEV constitue l'office de tutelle des politiques paysagères, celles-ci concernent de nombreux secteurs et sont marquées par un fort enjeu de coordination entre les différents instruments. Ainsi, les CQP se situent à l'interface entre politique paysagère et politique agricole et représentent le principal instrument à vocation paysagère au sein de la politique agricole.



## 4. Cadre d'analyse

### 4.1 L'ANTHROPOLOGIE POLITIQUE DU PAYSAGE

Afin de rendre compte de l'instrumentalisation politique du paysage et de proposer un instrument mobilisable pour les politiques du paysage, Droz, Miéville-Ott, Forney et Spichiger (2009) ont proposé une « anthropologie politique du paysage ». Réaffirmant la dimension culturaliste du paysage (la rencontre entre un regard épris de valeurs et une biogéomorphologie spécifique), ils proposent de s'intéresser aux *représentations paysagères* en définissant huit *valeurs paysagères* plus ou moins mobilisées selon les *postures paysagères* des acteurs et groupes sociaux présents dans le *champ social du paysage*.

#### 4.1.1 Qu'est-ce que le paysage ?

Concrètement, le paysage est la rencontre entre un regard subjectif et un espace physique. Cet espace peut être considéré comme une donnée objective qui, lorsqu'il est interprété par le regard d'un individu, devient un paysage. Nous nommerons « intervisibilité » cet espace physique et objectif que l'on peut embrasser d'un même regard et qui sert de support au paysage : « *L'association de tout ce qui peut être vu par le regard définit l'intervisibilité* » (Miéville-Ott et al., p.13). Le paysage se construit lorsque cette intervisibilité est interprétée par le regard d'un individu ou d'un groupe social, ainsi, le paysage diffère selon le lieu (l'intervisibilité change) mais aussi selon le regard (l'interprétation change), et ce regard se construit à travers le vécu et les diverses socialisations des individus. Par exemple, un architecte ne portera pas le même regard sur le panorama d'une ville qu'un historien, idem pour un habitant du lieu et un touriste.

Quatre dimensions du paysage sont ensuite à distinguer : le paysage *pratiqué*, dans un premier temps, correspond à l'expérience directe qui est faite du paysage, à travers sa pratique et les émotions qu'il procure. Ensuite, étroitement lié au paysage *pratiqué*, le paysage *remémoré* correspond à la description a posteriori du paysage, de ses émotions et de la pratique. Le paysage *naturalisé* quant à lui est le fruit d'un processus de naturalisation de l'expérience du paysage. « *Le résultat de ce glissement [...] est de greffer des valeurs culturelles sur des différences objectives et de les considérer alors comme des valeurs « naturelles »* » (op. cit., p.15-16). Il s'agit d'un passage de l'expérience subjective à un discours objectivant. Enfin, le paysage *politique*, caractérise l'instrumentalisation politique du paysage *naturalisé*, qui peut remplacer des termes comme territoire, environnement ou nature. La définition floue du paysage dans son utilisation politique permet notamment d'en faire un outil intégratif mais qui peut aussi déboucher sur des malentendus et des conflits. « *Invoquer le paysage se fait au moyen d'un argumentaire [...] qui confond les quatre types de paysage que nous avons distingués. Ainsi, le paysage est à protéger,*

à sauvegarder, à gérer voire à animer en fonction de son aspect « caractéristique », de sa « beauté » particulière, de l'intérêt « général », sans que ces différents éléments soient explicités. » (op. cit., p.16-17). Avec son usage politique, la notion de paysage devient donc un enjeu dont la définition et les valeurs confrontent différents groupes sociaux et leurs intérêts respectifs.

#### **4.1.2 Le paysage comme champ social**

Développé par Bourdieu le concept de champ social se définit comme un domaine (partiellement) autonome dans lequel des acteurs sociaux, plus ou moins dotés de capitaux spécifiques, luttent pour un enjeu (*l'illusio*). Selon leur dotation en capital, les acteurs sociaux occupent une position relative au sein du champ qui leur octroie une importance et un pouvoir plus ou moins grand.

De cette manière, il est donc possible d'envisager le paysage comme un champ social : « *Le paysage peut être considéré comme l'illusio d'un champ où s'affrontent des intérêts tels que : l'aménagement du territoire avec ses enjeux fonciers et financiers ; la définition d'une identité (culturelle, régionale, nationale, ethnique, etc.) ancrée dans un environnement (le territoire) ; la défense de la nature au nom du développement durable, de la défense de la vie, du respect des œuvres de Dieu, d'un écologisme, etc. ; les pratiques agricoles, touristiques, cynégétiques, sportives, forestières, etc., et les enjeux financiers ou personnels.* » (p.17). Ce champ est articulé entre deux axes définissant la dotation en capital dont disposent chaque acteur : la capacité à influencer les usages sociaux du paysage d'une part et la capacité à modifier concrètement l'intervisibilité, d'autre part. Une forte dotation dans le premier capital permet de décider par exemple si un espace sera plutôt dédié à la protection de la nature, au tourisme, à l'agriculture, aux loisirs, etc. Les décisions des autorités en matière d'aménagement du territoire en sont un exemple fort, mais une autorité en matière de patrimoine ou de biodiversité peut aussi se révéler très forte. Le second axe marque la capacité effective à modifier le socle physique du paysage, typiquement le choix de culture sur une parcelle par un agriculteur ou les proportions et la forme d'un bâtiment par ses promoteurs. La position dans le champ va donc influencer dans quelle proportion les représentations paysagères des groupes sociaux vont participer à la définition du paysage à privilégier.

#### **4.1.3 Des valeurs paysagères**

Les valeurs paysagères représentent la base de l'analyse politique du paysage. Il s'agit des fonctions et des enjeux que les acteurs attribuent au paysage. La combinaison et la pondération particulière de ces valeurs par un groupe d'acteurs compose une posture paysagère liée au contexte, et, de la même manière, une représentation paysagère se définit selon les différentes postures mobilisées. Les valeurs paysagères sont les briques élémentaires qui permettent de construire les représentations paysagères.

Huit valeurs paysagères sont ressorties de l'étude de Droz et al. (2009) :

- La valeur productive, qui se réfère à la fonction de production primaire, agricole ou sylvicole, et qui n'est pas strictement équivalente à une fonction économique. « *Une personne mobilisant pourrait, par exemple, défendre l'exploitation non-rentable économiquement d'une forêt ou de terrains agricoles pour le bien du paysage.* » (p.25)
- La valeur « sacré », liée au ressourcement procuré par la contemplation d'un paysage, par son calme ou sa beauté, « *C'est elle qui est mobilisée lorsqu'une personne contemplant un paysage se sent en communion profonde avec la Nature ou subjuguée par sa grandeur* » (ibid.)
- La valeur esthétique, qui se concentre sur la beauté, l'harmonie esthétique d'un paysage. C'est le beau pour le beau, sans autre finalité.
- La valeur biologique, qui porte son attention sur la qualité écologique du paysage, qui le regarde sous l'angle de l'habitat pour la faune et la flore. En cela, nature et paysage tendent à se confondre dans cette valeur.
- La valeur marchande, qui voit dans le paysage un moyen de créer de la valeur économique par lui-même, par sa représentation, sans en exploiter ses ressources matérielles. Il s'agit typiquement d'un élément marketing, pour le tourisme ou des produits du terroir.
- La valeur habitat, qui se préoccupe des éléments liés à la qualité de vie dans un paysage pour y voir un lieu où il « fait bon vivre ».
- La valeur loisir, qui envisage le paysage sous le prisme des pratiques sportives ou de délasserment, elle voit le paysage comme un cadre pour accomplir ces activités et qui, de fait, doit être accessible.
- La valeur identitaire et patrimoniale, qui voit dans le paysage un vecteur d'identité individuelle ou collective, locale, régionale ou nationale. « *C'est tout à la fois le paysage qui nous parle parce que l'on s'y reconnaît, et le paysage comme patrimoine à sauvegarder, comme un monument historique, comme un héritage reçu des ancêtres* ». (p.27)

#### **4.1.4 Représentations et postures paysagères**

Les représentations paysagères (représentations sociales du paysage) permettent aux acteurs tout à la fois de donner sens au paysage et de se situer dans le champ social, ayant donc une fonction à la fois identitaire et de justification vis-à-vis des pratiques. Elles sont composées d'un noyau central (les *valeurs principales*, peu sujettes aux évolutions) et d'éléments périphériques (les

*valeurs secondaires*, qui permettent l'intégration de nouveauté). Pour mettre au jour les représentations paysagères, il faut recueillir les postures paysagères définies par la mobilisation de certaines valeurs paysagères : « *le concept de posture paysagère décrit le discours ou la position – observable – d'un individu face à un paysage : il s'agit d'une représentation paysagère en acte ou en discours* » (p.23).

Les postures paysagères représentent une typologie du poids de chacune des valeurs mobilisées dans le discours des acteurs selon leurs appartenances identitaires. Bien qu'une posture dominante puisse être identifiée, les acteurs sociaux développent une posture paysagère différente selon le contexte : « *l'agriculteur se représente le plus souvent le paysage en fonction de critères agronomiques, mais il mobilise une représentation paysagère « de loisir » lorsqu'il s'adonne au ski de fond ou de "chasseur" lorsqu'il part chasser. On peut affirmer que chaque agent dispose d'une représentation paysagère dominante qui "détient" sur les autres représentations sociales mobilisées dans des postures "secondaires" »* (p.23). Ainsi, Droz et al. ont dénombré sept postures différentes (Annexe 2) avec des typologies très marquées (les touristes avec la valeur loisir, la protection de la nature avec la valeur biodiversité) et d'autres avec une valeur prédominante mais moins marquée (forestiers et agricole avec la valeur production, par exemple). Par exemple, tandis que la posture des touristes est largement marquée par la valeur loisir, la posture agricole donne une importance prépondérante à la production, et à l'identité/patrimoine dans une moindre mesure, mais évoque l'ensemble des valeurs, ce qui, selon les auteurs, est la marque de l'infusion progressive de la multifonctionnalité de l'agriculture et de ses espaces chez ses praticiens.

## CONCLUSION

La décomposition du paysage en un champ social dans lequel s'inscrivent des groupes d'acteurs avec des représentations paysagères différentes exprimées à travers une posture paysagère nous permet de représenter et situer les intérêts, les points de frictions et les enjeux des acteurs sociaux lorsque le paysage devient un enjeu politique, comme c'est le cas dans les projets de contribution à la qualité du paysage. Ainsi l'anthropologie politique du paysage nous permet de situer les acteurs sociaux et leur posture par rapport à un champ social dans lequel l'enjeu est le paysage.

Afin de coller au mieux à notre thématique, nous nous proposons d'adapter – tout du moins de définir plus finement – différentes valeurs car, en se préoccupant de l'usage récréatif de l'espace agricole, nous nous sommes rendus compte que la distinction entre les valeurs loisir, sacrée et habitat pouvait se révéler extrêmement fine. En effet, l'usage récréatif peut être perçu par le prisme du loisir, mais cet accès au loisir peut être qualifié comme un élément du cadre de vie (valeur habitat) ou comme une pratique de délasserment ou de ressourcement, qui tend alors vers la valeur sacrée. Durant notre analyse, nous avons veillé à respecter cette distinction très subtile,

mais cela nous porte surtout à considérer l'ensemble de ces trois valeurs comme des valeurs favorables à l'usage récréatif de cet espace.

Pour répondre à notre questionnement concernant la perception et la prise en compte de l'espace agricole comme un espace public, il nous faudra donc regarder comment la valeur « loisir » en priorité, mais aussi les valeurs habitat et sacrée, intègrent les postures paysagères des différents acteurs, mais aussi la place qu'occupent dans le champ du paysage agricole neuchâtelois les acteurs portant un intérêt prépondérant à ces valeurs.



## 5. Méthodologie

Afin de répondre à notre question de recherche et à notre problématique, nous avons décidé de nous attacher à représenter le paysage comme l'*illusio* d'un champ social. Pour réaliser cette *anthropologie politique du paysage* et en tirer des enseignements quant à la place qu'occupe l'usage récréatif de l'espace agricole dans le canton de Neuchâtel, nous avons besoin d'identifier les principaux acteurs du champ du paysage, de construire pour chacun une posture paysagère afin d'identifier leur positionnement quant à l'usage récréatif et ensuite de les placer dans le champ du paysage afin de rendre compte des rapports de force entre ces acteurs, et donc entre les différentes postures paysagères. Afin de construire ces différentes postures, nous avons mené six entretiens semi-directifs, avec la médiation de matériel photographique, et réalisé une analyse documentaire de documents officiels, fédéraux et cantonaux. La construction de ce champ, qui prendra en compte tant la dotation en capitaux que l'intérêt pour les usages récréatifs, nous permettra à la fois d'éclairer la portée et les ambitions du CQP, notamment en intégrant le rôle des différents acteurs dans le processus des projets de CQP, et de nous fournir une base pour discuter plus globalement de la place des usages récréatifs dans l'espace agricole actuel et futur dans le contexte étudié.

### 5.1 TERRAIN D'ÉTUDE : LE PROJET CQP DU LITTORAL NEUCHÂTELOIS

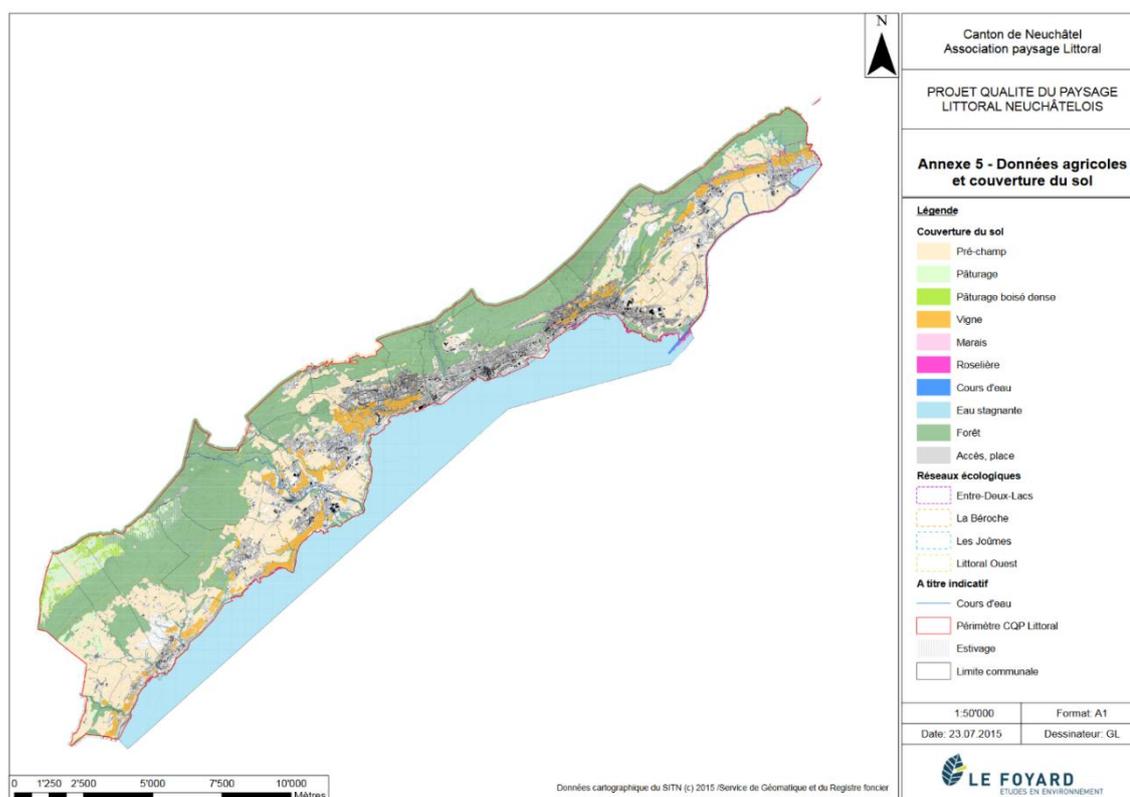


Figure 1 Périmètre du projet de CQP du Littoral neuchâtelois - données agricoles (Blant & Le Foyard, 2016, annexe 5)

Le choix de rencontre de nos acteurs s'est porté sur le projet CQP du Littoral neuchâtelois à la fois pour des questions d'accessibilité des acteurs impliqués et pour son caractère à forte dominance périurbaine, voir urbaine aux abords de la ville de Neuchâtel, avec ainsi un rôle accru d'espace ouvert et de délassément pour les habitants dans leur quotidien. Le projet couvre l'ensemble du Littoral neuchâtelois (Figure 1). Nous y trouvons tant de la viticulture que des grandes cultures, de l'élevage et des zones d'estivage dans la région de la Béroche.

Toutefois, si ce projet constituait notre porte d'entrée pour le terrain et les acteurs, nous nous sommes intéressés à l'ensemble du territoire neuchâtelois, ces projets ayant fortement impliqué des acteurs cantonaux tels que la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV) et le Service de l'agriculture (SAgr), et le processus ayant été sensiblement le même pour chacun.

## 5.2 ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS

Dans le cadre de cette enquête, nous avons réalisé six entretiens semi-directifs avec des acteurs clés du champ paysagers neuchâtelois et du projet CQP du Littoral. Ainsi, nous avons rencontré un agriculteur et un viticulteur ayant participé à l'élaboration du projet, un représentant de la CNAV, une du SAgr et un représentant d'un bureau en écologie ayant participé à l'élaboration dudit projet. Notre sixième entretien a été réalisé avec un membre de Neuchâtel Rando afin d'approcher la vision d'un acteur clé de la publicisation des espaces agricoles. Enfin, nous aurions souhaité rencontrer des représentants des communes ou de l'aménagement du territoire cantonal, mais nous n'avons pas reçu de réponse. Dans le cas de l'aménagement du territoire neuchâtelois, nous avons considéré que les documents à disposition nous permettaient d'approcher suffisamment la vision de cet acteur pour l'espace agricole.

Les entretiens réalisés auprès des acteurs clés du projet CQP se déroulaient en deux temps, au courant du même entretien. Une première partie était dédiée à la mise en place du projet, son processus et ses conséquences. Une seconde partie s'intéressait plus globalement à l'usage récréatif dans l'espace agricole. Afin de dévoiler au mieux les perceptions de ces usages tout en cadrant suffisamment l'échange, nous avons eu recours à la méthode des entretiens semi-directifs. Pour la seconde partie, nous proposons de débiter en présentant aux personnes un lot d'images (Annexe 3). Puis nous les invitons à en sélectionner cinq qui, selon eux, représentaient au mieux soit le rôle d'entretien du paysage (pour les exploitants) ou le paysage agricole.

Composé de dix-sept images, le lot représentait les différentes facettes du paysage agricole. La majorité des images a été reprise du matériel des différentes analyses sensibles réalisées par les projets CQP neuchâtelois. Le but était de représenter tout à la fois les différentes catégories de mesures dans les projets CQP (la mosaïque agricole par exemple), mais aussi des aspects

correspondants plus directement aux valeurs paysagères de Droz et *al.* (2009), comme la biodiversité ([C]<sup>1</sup>,[J] ou [O], par exemple) ou des éléments patrimoniaux ([H],[i] ou [M]), et les aspects récréatifs de l'espace agricole, particulièrement en termes d'accessibilité en veillant à mettre un certain nombre d'image avec des chemins traversant l'espace agricole ([D],[F],[G] ou [L], notamment). Pour ce dernier point, nous avons ainsi ajouté des images avec des sentiers ou un passage de mobilité douce avec comme objectif premier de savoir si cet aspect était directement évoqué, et, s'il ne l'était pas, quels étaient les aspects et valeurs évoqués spontanément en choisissant d'autres images. Cet exercice avait donc pour but à la fois de révéler les valeurs paysagères prédominantes dans le discours avant de poser des questions plus spécifiques sur les usages récréatifs, mais aussi de proposer un support visuel afin de stimuler la réflexion et de rendre l'objet des questions plus tangible. Il nous paraît important de noter que les personnes avec qui nous nous entretenions savaient que nous nous intéressions aux CQP et à l'usage récréatif et social de l'agriculture, nous avons donc dû prendre en compte cette donnée lors de l'analyse des entretiens et la pondération des valeurs pour chacune des postures.

Seul l'entretien réalisé avec le membre de Neuchâtel Rando n'a pas évoqué les CQP car il n'avait pas participé à l'élaboration d'un projet.

Enfin, nous avons rapatrié trois entretiens réalisés en 2021 pour notre travail de bachelor avec des agriculteurs afin d'étoffer la posture paysagère agricole. Ces derniers n'avaient pas pour thème le paysage agricole, mais nous avons jugé qu'au vu du faible effectif agricole rencontré, certains



Figure 2 Image « F », l'image étant ressortie le plus souvent durant nos entretiens (Source : Google Earth)

---

<sup>1</sup> Pour la suite du travail, les lettres entre crochets font références aux images du matériel photographique disponible dans son intégralité en annexe 3

extraits permettaient d'éclairer ou d'illustrer certains pans des postures paysagères, nous avons donc pris la liberté de les intégrer à notre étude.

### 5.3 ANALYSE DOCUMENTAIRE

Afin de compléter les entretiens et de construire les postures paysagères des acteurs institutionnels (canton, départements fédéraux), nous nous sommes basés sur des documents officiels. Nous avons étudié leur contenu pour repérer les valeurs les plus présentes en leur sein concernant l'espace agricole. Toutefois, leur contenu était rarement spécifiquement orienté vers les espaces agricoles ou le paysage agricole, mais traitaient plus volontiers de l'espace rural ou du paysage dans sa globalité, il a donc fallu redoubler d'attention pour traiter ces informations et juger, de temps à autre, que ces termes étaient synonymes. Nous avons aussi navigué sur les différentes pages des sites internet des offices fédéraux étudiés.

Nous avons aussi pris connaissance des documents relatifs aux CQP, au niveau fédéral, notamment les évaluations qui ont été réalisées par l'OFAG<sup>2</sup>, et au niveau cantonal pour les projets et rapports finaux de l'ensemble des projets neuchâtelois. Ceux-ci nous ont permis d'accéder aux catalogues des mesures des différents projets, aux financements prévus pour chacune d'elles et au succès de ces mesures.

Au total, le corpus central de nos analyses dénombre douze documents détaillés dans le tableau récapitulatif des bases de données mobilisées pour ce travail (Figure 3).

---

<sup>2</sup> Ces évaluations n'étaient disponibles qu'en allemand, nous avons donc eu recours à DeepL afin d'accéder à leur contenu.

<b>Entretiens (janvier - février 2024)</b>	
Dominique	Agriculteur, co-président du projet de CQP du Littoral
Michel	Responsable d'un bureau d'écologie
Joëlle	Office des paiements directs, SAgr
Yann V.	Viticulteur, co-président du projet de CQP du Littoral
Yann H.	Directeur de la CNAV
Léonard	Responsable du réseau, Neuchâtel Rando
<b>Anciens entretiens (2021)</b>	
Jérôme	Agriculteur
Dominique <sup>3</sup>	Agriculteur
<b>Corpus documentaire principal</b>	
CQP (OFAG ; 2024)	Evaluation Landschaftsqualitätsbeiträge
CQP (OFAG ; 2015)	Brochure : Contributions à la qualité du paysage (CQP)
CQP (OFAG ; 2013)	Directive relative à la contribution à la qualité du paysage
CQP (OFAG ; 2016)	Aide de travail sur la contribution à la qualité du paysage : comment mettre en œuvre les objectifs en matière de paysage
CQP (SAgr ; 2016)	Projet de contributions à la qualité du paysage du Littoral neuchâtelois. Rapport de projet
CQP (SAgr ; 2023)	Projet de contributions à la qualité du paysage du littoral neuchâtelois. Rapport final 2016-2023
OFEV (2020)	Conception « Paysage Suisse »
OFEV (2022)	Évolution du paysage : Résultats du programme de monitoring Observation du paysage suisse (OPS)
OFEV (2016)	Conserver et améliorer la qualité du paysage : Vue d'ensemble des instruments de politique paysagère
ARE (2020)	Projet de territoire suisse. Version remaniée
ARE (2011)	Politique de la Confédération pour les espaces ruraux et les régions de montagne
Neuchâtel (2018)	Plan directeur cantonal

Figure 3 Récapitulatif des données analysées

<sup>3</sup> Il s'agit de la même personne que nous avons rencontrée à nouveau pour ce travail. L'entretien avec cette personne était le premier de notre travail, ainsi la reprise de ce précédent entretien nous a permis d'étoffer l'analyse sur des sujets que nous avons vu émerger par la suite.

## 6. Résultats

La méthodologie et le cadre d'analyse détaillés, nous allons maintenant procéder à l'analyse des données récoltées. Pour cela, nous allons dans un premier temps définir les postures paysagères des différents acteurs que nous trouvons dans le champ du paysage agricole neuchâtelois, avant d'analyser les CQP sous le prisme de ces mêmes valeurs. Enfin, nous construirons le champ du paysage agricole neuchâtelois en se référant à leur capacité à influencer le paysage agricole selon les deux axes que nous avons définis auparavant (chapitre 4) afin de déterminer le pouvoir de chacun des acteurs, et plus particulièrement ceux liés au CQP. En associant la position des acteurs dans le champs ainsi que leur intérêt à l'usage récréatif dans l'espace agricole, nous aurons une vue d'ensemble qui nous permettra de discuter de la manière dont sont pris en compte ces usages récréatifs au sein du champ.

### 6.1 LES ACTEURS ET LEURS POSTURES PAYSAGÈRES

Les pages suivantes seront dédiées à l'établissement des postures paysagères propres aux divers acteurs présents dans le champ du paysage agricole neuchâtelois et dont nous avons pu obtenir, par le biais d'entretiens et/ou de documents, des informations quant à leur vision du paysage agricole. Ce travail fin de définition de posture paysagère exigerait toutefois des bases de données plus importantes que celles pouvant être mobilisées pour un mémoire de master, ainsi, la construction de ces postures est le fruit d'une confrontation entre les différents discours récoltés sur le terrain et les postures paysagères telles que construites par Droz et *al.* (2009) qui sont prises comme une base de travail (Annexe 2). Les postures visant à mettre en avant des tendances plutôt que des données exactes et le champ étant restreint au paysage agricole neuchâtelois, il nous paraissait tout à la fois important et opportun de les considérer comme une représentation relativement opérationnelle pour notre thématique tout en les adaptant au contexte précis de notre recherche. Le but avec l'élaboration de ces postures est donc de représenter les différentes valeurs accordées par les acteurs à l'espace agricole neuchâtelois.

#### **6.1.1 Les autorités cantonales**

Afin de constituer la posture paysagère des autorités cantonales, nous nous sommes principalement basés sur le plan directeur cantonal (PDC) (Département du développement territorial et de l'environnement, 2018). Comme pour la posture des autorités fédérales que nous traiterons juste après, ces postures sont réalisées à partir de documents officiels. Ainsi, les différentes références prises en compte pour l'analyse ne concernent pas toujours exclusivement le paysage agricole en tant que tel, mais le paysage ou l'espace rural dans son ensemble. Toujours concernant les autorités cantonales, il ne faut pas oublier que certaines mesures du PDC sont la

résultante directe de directives fédérales. Le maintien des surfaces d'assolement (SDA) en est un exemple concret.

Bien qu'elles le soient d'une manière fortement inégale, sept des huit valeurs paysagères sont mentionnées dans le PDC, seule la valeur esthétique n'y est jamais explicitement citée. La multifonctionnalité de l'agriculture est pleinement reconnue, comme le démontre cet extrait du volet stratégique du PDC :

*« Le territoire rural a quatre fonctions majeures : agricole, sylvicole, naturelle et récréative. Il doit être géré de manière viable et durable, sans atteintes à ses qualités naturelles et paysagères. [...] La politique agricole du Canton vise à maintenir une agriculture viable et diversifiée. La conservation des meilleures terres agricoles et la protection des sols sont indispensables pour la fonction productive : le canton entend limiter la pression de l'urbanisation sur ces terres, notamment dans l'espace rural et périurbain ; l'évolution de l'agriculture est à coordonner avec la volonté du canton de renforcer la biodiversité et développer les réseaux écologiques et de réserver des espaces ouverts d'un seul tenant, composante essentielle des paysages. L'évolution des conditions-cadres de l'agriculture (ouverture du marché, concentration des entreprises, bâtiments modernes) ne doit pas s'effectuer au détriment des paysages et de la nature, qui sont des atouts majeurs de Neuchâtel. Le Canton souhaite accompagner cette évolution en garantissant une bonne intégration des nouvelles constructions et en favorisant le déploiement d'activités complémentaires (par exemple, tourisme doux proche de la nature, agriculture de proximité, etc.) » (2018, p.19).*

Les valeurs productive et biodiversité ont une place prépondérante dans la politique rurale. La valeur récréative, dans ces termes vagues, peut se rattacher tant aux valeurs loisir, habitat, sacrée et marchande. Cette dernière est d'ailleurs aussi présente dans l'accompagnement à la diversification des activités agricoles.

Plus concrètement, la valeur productive tient une bonne place dans les considérations du canton :

*« Un enjeu majeur du territoire rural est de maintenir une agriculture productive dynamique comportant un maximum d'entreprises agricoles familiales viables et de soutenir les évolutions de l'agriculture » (2018, p.235)*

L'activité viticole y est aussi mentionnée, avec un prisme très économique :

*« Garantir à long terme la pérennité du vignoble, afin de préserver un outil de travail qui demeure rentable et compétitif pour la filière viti-vinicole neuchâteloise.*

*Si le canton souhaite préserver une activité viti-vinicole forte et surtout maintenir sa place au sein des principaux cantons producteurs de Suisse, il est indispensable de protéger efficacement l'outil de travail principal des vigneron en maintenant une surface viticole d'au moins 600 hectares » (2018, p.243 et 244).*

La viticulture que l'on retrouve aussi associée à la valeur identité/patrimoine dans le volet stratégique concernant le Littoral :

*« La viticulture et l'économie vini-viticole ont traditionnellement un rôle structurant et qualifiant pour le paysage urbain et périurbain dans le Littoral (identité, patrimoine) » (2018, p.20).*

Cette valeur est toutefois particulièrement associée aux pâturages boisés, dont :

*« L'Etude de base sur les paysages neuchâtelois (2009) reconnaît une grande valeur à cet ensemble sur le plan paysager, identitaire et récréatif. Le maintien de paysages ouverts et semi-ouverts qui caractérisent les crêtes du Jura fait l'objet d'une forte demande sociale de la part des neuchâtelois [...] encore bien vivace actuellement » (2018, p.240).*

Plus globalement, le caractère identitaire et patrimonial du paysage est clairement exprimé :

*« La question du paysage dépasse celle de la protection et de la gestion d'ensembles naturels et culturels isolés, bien qu'il s'agisse d'un aspect important. Elle est intimement liée à l'identité et à l'image de marque du canton. L'intérêt et la diversité des paysages neuchâtelois représentent une composante importante de la qualité de la vie de la population et sont une condition de base à l'exercice de nombreuses activités économiques, touristiques et de loisirs et au maintien de la biodiversité » (2018, p.265).*

Nous pouvons tout de même remarquer dans cet extrait la forte tendance au sein du PDC à rattacher presque inévitablement le paysage à la valeur marchande. L'identité du canton est ainsi immédiatement transcrite en « image de marque » (dont la valeur marchande peut être comprise triplement, à la fois touristique, d'attractivité résidentielle et des produits régionaux), et la diversité du paysage mise en avant notamment comme une condition de base à l'exercice de nombreuses activités économiques et touristiques. En fait, la valeur marchande se détache nettement comme la valeur prépondérante qui transparait au sein de ce PDC. Par exemple, la gestion intégrée des pâturages boisés vise notamment à une :

*« Mise en valeur économique et écologique des ressources par l'agriculture, la sylviculture, le tourisme et la population locale et [à la] valorisation de l'image des pâturages boisés au niveau commercial et touristique » (2018, p. 239).*

Plus globalement, dès lors que nous nous trouvons dans une zone rurale, le volet stratégique du PDC nous propose de développer le tourisme vert. Dans le Centre-Jura, il faut « Valoriser la région sur le plan touristique (tourisme doux, tourisme vert) » (p.26), au Val-de-Ruz « Développer des projets de tourisme doux et des réseaux de loisirs (pédestres, VTT, etc.) » (p.28), au Val-de-Travers il est souhaité de « Miser sur les valeurs naturelles, patrimoniales, culturelles et paysagères dans le cadre de projets touristiques doux, et créer des réseaux de biodiversité » (p.29) alors que la Béroche doit « Développer le tourisme doux: Développer les activités et les réseaux de tourisme, détente et loisirs (pédestres, cyclistes, VTT, vini-viticoles, rives et lac) ;

*renforcer l'offre d'hébergement* » (p.30) et, enfin, pour l'Entre-deux-Lacs, il faudrait aussi « *Développer les activités et les équipements liés au tourisme vert et à l'offre de loisirs (parcours pédestres, cyclistes et équestres plaine-montagne, mise en valeur du Parc régional Chasseral)* » (p.31).

La valeur loisir est fortement associée au tourisme dans la mesure où les infrastructures sont globalement les mêmes pour les deux activités. Néanmoins, les références aux loisirs ne semblent pas se cantonner à un paysage à vendre, mais aussi pour la population locale à des fins de « détente et loisirs », comme il est mentionné pour la Béroche, qui se rapprochent plus directement des valeurs sacrée, loisir et habitat.

La valeur habitat est d'ailleurs doublement mentionnée dans le PDC. D'une part, le paysage comme offrant une meilleure qualité de vie a déjà été explicité, mais, d'autre part, l'espace agricole est aussi un lieu résidentiel en tant que tel, et « *Maintenir l'habitat rural (ZMHR)* » est une mesure à part entière :

*« Dans la perspective de préserver la vitalité de l'espace rural, les objectifs poursuivis dans les ZMHR sont les suivants :*

- [...]
- *permettre le maintien d'une population décentralisée non agricole, résidente à l'année* » (p.249).

Enfin, si nous avons mentionné la valeur marchande comme une valeur transversale par le biais notamment du tourisme, la valeur biodiversité est déjà apparue à de multiples reprises dans les divers extraits présentés. Le volet stratégique met notamment en avant que, au Val-de-Ruz, il faut « *maintenir et fortifier la biodiversité par le biais des réseaux écologiques, en collaboration avec les milieux agricoles et forestiers* » (p.27), l'espace agricole est donc reconnu comme un espace clé dans le maintien de la biodiversité.

Ce tour d'horizon des différentes valeurs associées au paysage agricole par les autorités cantonales nous permet de construire leur posture paysagère et ainsi de mieux percevoir comment sont hiérarchisées ces différentes valeurs. Concernant l'espace agricole/rural, la valeur marchande nous apparaît comme prédominante. La valeur biologique, toute aussi transversale, est aussi très présente. Les valeurs loisir, identité, habitat et productif sont quelque peu en retrait, mais relativement bien reconnues pour autant. Les valeurs sacrée et esthétique sont les grandes absentes de notre analyse.

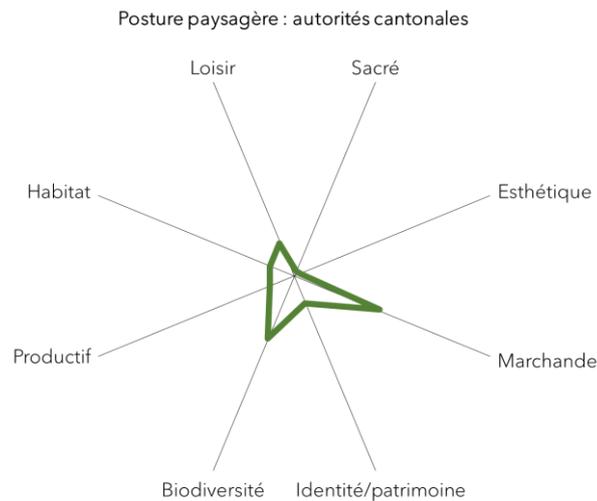


Figure 4 Posture des autorités cantonales

Cette figure, que nous retrouverons pour l'ensemble des acteurs étudiés, est inspirée de celles utilisées par Droz *et al.* (2009) se basant sur la fréquence de références argumentaires liées à l'une ou l'autre valeur durant les entretiens. Il s'agit de représenter la proportion d'arguments dédiée à chaque valeur. La valeur précise de cette proportion n'est pas importante en soi, elle permet avant tout la comparaison et l'identification des valeurs prépondérantes, présentes ou ignorées dans une posture.

Notre méthode d'entretien étant orientée vers les loisirs dans l'espace agricole, il nous était impossible de reprendre tel quel cette méthodologie. Toutefois, nous tenions à maintenir cette représentation proportionnelle afin de rendre la comparaison possible avec les postures que nous n'avons pas pu analyser mais qui étaient présentes chez Droz *et al.* (2009) et que nous mobiliserons par la suite (chapitre 6.1.7). Ainsi, nous avons construit ces postures en considérant l'importance relative des différentes valeurs en analysant les différentes données que nous avons pour chacune des postures.

### 6.1.2 Les autorités fédérales

À l'échelle de la Confédération, la thématique du paysage revêt une certaine importance. Comme nous l'avons vu, les fondements de cet engagement formel pour le paysage sont issus de la LPN en 1966. Toutefois, depuis le Projet national de recherche 48 (PNR 48) dédié aux « Paysages et habitats de l'arc alpin » qui s'est déroulé entre 2002 et 2007, un nouvel élan dans les politiques paysagères semble avoir eu lieu. Nous avons aussi déjà évoqué l'éclatement des politiques paysagères dû à la complexité de son objet, c'est pourquoi dans cette partie nous avons décidé de sélectionner trois postures associées aux autorités les plus concernées par le paysage agricole, à savoir l'OFEV, l'ARE et l'OFAG, plutôt que de tenter d'établir un positionnement global qui homogénéiserait les diverses visions potentiellement conflictuelles entre ces offices.

### 6.1.2.1 OFEV

L'OFEV est l'office garant du paysage, les politiques paysagères à proprement dites sont réalisées en son sein. C'est l'OFEV qui a mis sur pied la CPS (OFEV, 2020), qui s'occupe du monitoring du paysage via l'OPS (OFEV, 2022) et qui a présenté une vue d'ensemble des instruments paysagers afin de faciliter leurs synergies (OFEV, 2016). Ce rôle le place en surplomb et le pousse à considérer le paysage sous toutes ses formes. Ainsi, il prend en considération tous les secteurs impliqués dans sa création. Lorsque la CPS évoque les prestations du paysage pour la société, elle exprime clairement une vision transversale :

*« De par ses qualités, le paysage répond à de nombreux besoins de la population et de la société, en fournissant des prestations économiques, écologiques et sociales. Les paysages suisses contribuent ainsi à rendre la Suisse attrayante, tant pour les particuliers qui y vivent que pour les entreprises qui s'y installent. [...] Les paysages ont en outre un aspect esthétique. À la campagne comme en ville, les aires de verdure et les espaces ouverts accessibles à tous favorisent diverses expériences, permettent la pratique des loisirs et des sports et offrent un espace pour la contemplation. Le paysage est donc également un facteur important pour la santé et la détente. Le paysage procure force et joie, crée souvenirs et désirs et renforce l'identité. Le tourisme vit de cette caractéristique fondamentale. Dans les régions montagneuses ou vallonnées, au bord des lacs et des rivières, on trouve en Suisse une grande diversité de paysages dont le caractère régional particulier est associé à des images et à une certaine ambiance. Mais le paysage du quotidien – localités, routes, zones agricoles et forestières exploitées intensivement – participe aussi à cette identification et à la notion de "patrie", puisqu'il est lié à des expériences et à des souvenirs, aux origines et à l'histoire » (OFEV, 2016, p.9).*

Sept des huit valeurs y sont évoquées, seule la valeur productive n'est pas mentionnée, et il s'agit d'une constante dans les différents dossiers issus de cet office. Seule une mention dans la définition de « Prestation paysagère » y fait explicitement référence dans le CPS :

*« **Prestation paysagère** : fonction du paysage qui apporte un bénéfice direct aux individus et à la société en matière économique, sociale ou écologique. Il s'agit de contributions matérielles telles que la création de valeur ajoutée due à l'attrait du site et la production de denrées alimentaires ainsi que d'effets régulateurs comme la pollinisation et la purification de l'eau. » (OFEV, 2020, p.51).*

Plus globalement, la production agricole est perçue comme une génératrice de paysages dont la qualité tend ou menace de diminuer. L'agriculture est ainsi considérée par défaut comme faisant partie du paysage, et donc une activité à préserver notamment par le biais d'une moindre utilisation de sol par les zones bâties ou à bâtir, mais les changements structurels de l'agriculture sont considérés eux comme une menace pesant sur la qualité des paysages :

*« Les zones à dominante agricole sont une des caractéristiques majeures du paysage suisse. L'intensification et l'évolution structurelle ont fait disparaître ou menacent de faire disparaître de nombreux paysages typiques » (OFEV, 2016, p. 74).*

**« Objectif 12 : paysages utilisés principalement par l'agriculture – conserver les terres agricoles et en accroître la qualité écologique :** *Les terres agricoles sont conservées et utilisées durablement d'un point de vue qualitatif et quantitatif. La croissance des zones à bâtir et la consommation de sol hors de celles-ci sont réduites au minimum. Les zones agricoles spéciales, en particulier celles utilisées pour les productions agricoles indépendantes du sol occupant des surfaces importantes, sont concentrées dans les espaces moins sensibles en matière de paysage » (OFEV, 2020, p.23).*

Ou encore, à travers les bâtiments agricoles :

*« Étant donné leur utilisation à des fins agricoles et techniques, les constructions et installations réalisées pour la plupart hors de la zone à bâtir sont aménagées de manière purement fonctionnelle. Or cet aménagement de faible qualité entraîne souvent un contraste fâcheux avec les bâtiments caractéristiques du paysage environnant » (OFEV, 2016, p.68).*

Si la production est peu prise en compte en tant que tel, le travail réalisé sur les prestations paysagères rend saillante sa fonction sociale (valeurs habitat, loisir, sacrée) :

*« Des paysages attrayants et accessibles invitent à la détente et à l'activité physique en plein air. Ils apportent ainsi une importante contribution à la santé et au bien-être de la population, que ce soit physiquement, moralement ou socialement. [...] Les paysages perçus comme étant proches de l'état naturel et aménagés dans cet esprit contribuent plus fortement à la réduction du stress et donc à la santé psychique que les paysages sans attrait » (OFEV, 2022, p. 32).*

À travers cette fonction, le tourisme s'affirme aussi, et donc la valeur marchande dans son sillage. Enfin, elle a déjà transparu à travers certains extraits, mais la valeur biodiversité est aussi directement liée au paysage agricole :

*« En raison des changements en matière d'utilisation du sol dus à l'intensification et aux mutations structurelles de l'agriculture, la Suisse perd également des milieux naturels et proches de l'état naturel » (OFEV, 2020, p.13).*

Globalement, l'OFEV témoigne d'une vision holistique du paysage. Les fonctions environnementales et sociales (valeurs sacrée, loisir, habitat, identité/patrimoine) font partie intégrante de la conception du paysage, et notamment du paysage agricole, dans leurs définitions et préoccupations. Toutefois, et cela particulièrement pour la dimension agricole, le paysage est analysé comme un bien en dehors de toute sa logique productrice initiale. Même s'il est fait mention de protéger les terres agricoles et que les conditions de production du paysage actuel sont mentionnées (comme une menace), nous pouvons considérer que, d'une certaine manière, le

paysage de l'OFEV est forclos (Berque, 2005, 2009). Ainsi, la valeur productive est très peu représentée.

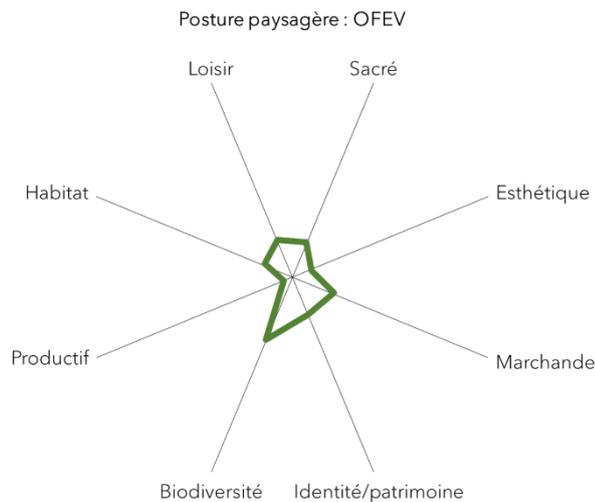


Figure 5 Posture de l'OFEV

#### 6.1.2.2 ARE

L'ARE constitue un second pôle prépondérant dans les politiques paysagères agricoles, en grande partie avec le PTS (2012) et les différentes fonctions qui sont attribuées à l'espace rural. Pour construire la posture de l'ARE, nous nous reposons de fait sur le PTS, mais aussi sur un autre document concernant la « *Politique de la Confédération pour les espaces ruraux et les régions de montagne* » (Conseil fédéral, 2011). Nous pouvons toutefois noter que l'ARE s'intéresse aussi aux paysages en tant que tel et que des projets-modèles sur le paysage ont été menées (ARE, 2024b). Une attention particulière est mise sur les espaces bâtis, tant pour les paysages urbains que pour les constructions hors zones à bâtir et leur intégration au paysage (ARE, 2024a).

Hormis la valeur esthétique, nous avons retrouvé l'ensemble des valeurs dans les différents documents de l'ARE. Au même titre que l'OFEV, l'approche de l'office comprend une vision globale du paysage et/ou de l'espace rural. Toutefois, l'ARE donne une importance plus évidente à la production agricole. Cela tient vraisemblablement aux approches légèrement nuancées que suggèrent les termes paysages et espace rural, le paysage rural représentant le produit des activités présentes dans l'espace rural. L'agriculture en tant qu'activité de production alimentaire est donc bien plus présente, et son cœur de métier constamment rappelé dans le PTS :

*« L'agriculture sert non seulement à assurer un approvisionnement suffisant, mais joue également un rôle pour le maintien de la biodiversité et des espaces de délasserment, pour l'entretien des paysages, le tourisme et la nappe phréatique » (DETEC et al., 2012, p.44).*

*« Outre leur fonction productrice, l'agriculture et la sylviculture remplissent un rôle déterminant pour l'entretien du paysage. Les pâturages boisés constituent un élément paysager*

*caractéristique du Jura qui doit être conservé et encouragé dans sa diversité à des fins touristiques, agricoles et sylvicoles, et de délasserment » (op. cit., p.84).*

Le caractère multifonctionnel de l'espace agricole est pleinement reconnu. Les différentes valeurs sociales et environnementales sont mentionnées. Comme nous l'avons déjà vu précédemment, la valeur marchande liée au tourisme revient immédiatement lorsque les fonctions sociales des espaces ruraux et agricoles sont évoquées. Autre particularité par rapport à l'OFEV, l'espace rural est directement mentionné en tant qu'espace de vie :

*« Les espaces ruraux et les régions de montagne façonnent l'image de la Suisse et comptent au nombre de ses atouts : ils offrent un espace de vie et d'habitat à environ un quart de la population suisse tout en assurant d'importantes fonctions comme espace d'identification, espace économique, espaces de détente, espaces à forte valeur naturelle et paysagère et espaces de régénération. » (Conseil fédéral, 2011, p.24).*

À nouveau, la plupart des valeurs (habitat, identité/patrimoine, marchande, loisir, sacrée, biodiversité) y sont rattachées, et celles-ci sont réitérées à plusieurs reprises. Pour la valeur identité/patrimoine par exemple :

*« Les espaces ruraux et les régions de montagne façonnent depuis toujours l'histoire et la culture de la Suisse » (Conseil fédéral, 2011, p. 24).*

*« L'Arc jurassien comprend des paysages caractéristiques tels que les crêtes du Jura et le Creux du Van, ainsi que de vastes paysages ouverts tels que les Franches Montagnes. Les particularités de ces paysages naturels et agricoles, porteurs d'identité, doivent être conservées et développées de manière ciblée » (DETEC et al., 2012, p. 84).*

Globalement, nous retrouvons le même schéma que celui de l'OFEV dans lequel les valeurs loisir, habitat, sacrée et marchande sont intimement liées dans une logique de consommation sociale de ces espaces. La valeur biodiversité y est transversale, bien que moins soulignée que dans les

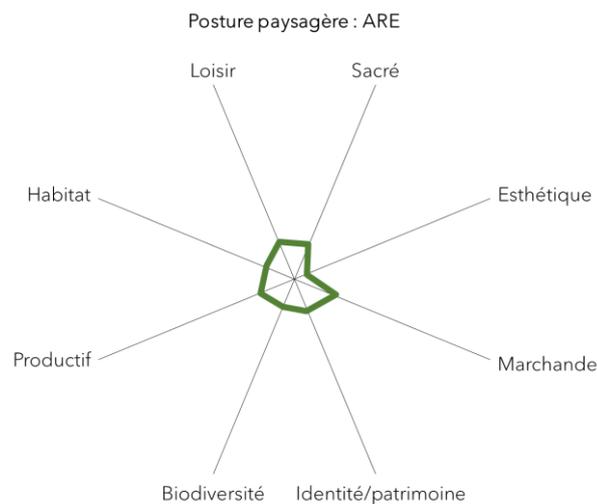


Figure 6 Posture de l'ARE

documents de l'OFEV. La grande différence se situe donc dans la prise en compte de son aspect productif et cela nous pousse à construire une posture globalement équilibrée avec tout de même l'absence, dans les documents, d'une évocation directe de la valeur esthétique.

### 6.1.2.3 OFAG

Pour conclure ce tour d'horizon des offices fédéraux clés concernant le paysage agricole, nous nous consacrons maintenant à la position de l'OFAG. Pour construire notre posture, nous nous sommes surtout basés sur les divers instruments de la politique agricole, et en particulier les paiements directs. Le mandat de l'OFAG se présente ainsi :

*« L'OFAG s'engage afin que les paysans produisent durablement des denrées alimentaires de haute qualité et répondant aux besoins du marché. Il œuvre pour une agriculture qui contribue substantiellement :*

- *à l'approvisionnement assuré de la population ;*
- *au maintien des bases naturelles de l'existence et à l'entretien du paysage rural ;*
- *à l'occupation décentralisée du territoire » (OFAG, 2024b).*

Sans surprise, la production occupe une place prépondérante. La valeur biodiversité est intégrée, de même pour l'habitat. Globalement, nous sommes dans une logique de sous-produits agricoles dans la mesure où c'est l'existence même de l'activité agricole qui permet l'occupation décentralisée du territoire ou l'entretien du paysage rural. Cette logique place la production alimentaire au cœur de la posture de l'OFAG.

Les paiements directs permettent de rétribuer ces externalités et, idéalement, de les valoriser afin à la fois de les maintenir ou de les améliorer. Toutefois, seuls les CQP offrent une logique moins productive, les contributions au paysage cultivé, par exemple, ont pour fondement la production, le but étant de maintenir la production y compris dans les zones où celle-ci est plus complexe et donc moins rentable. Enfin, le reste des paiements directs (contribution à la biodiversité et, en partie, contributions au système de production) et des PER a pour but de verdir les pratiques agricoles, et donc globalement répondre à la valeur biodiversité. En étudiant de plus près la répartition des dépenses pour les paiements directs, nous pouvons aussi constater le poids de chacun des types de contribution et mettre en avant que même là, la production reste extrêmement importante (Annexe 4). La valeur productive est donc complètement intrinsèque au modèle économique agricole, d'autant que les contributions visant à rétribuer l'ensemble des prestations de l'agriculture concernent aussi en grande partie la production. Les autres instruments tels que les PDER, non contraignant, permettent surtout une mise en dialogue des différents acteurs de l'espace rural. Leur existence témoigne certes de la prise en compte de la multifonctionnalité de l'espace rural, mais elles n'ont pas une importance extraordinaire.

Nous pouvons donc constater que l'OFAG se tourne nettement vers la valeur productive. La valeur biodiversité et la valeur marchande sont intégrées dans une moindre mesure, la première dans une politique de verdissement des pratiques, la seconde dans une stratégie de diversification de l'agriculture. Ainsi, nous arrivons sur une posture fortement asymétrique, avec la production qui domine largement.

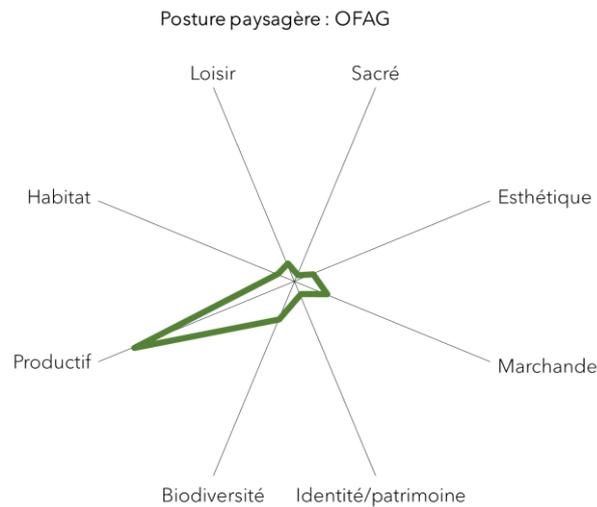


Figure 7 posture de l'OFAG

### 6.1.3 L'agriculture

La posture paysagère agricole a été décrite telle quelle par Droz et *al.* (2009), nous nous sommes donc efforcés de prendre en compte largement ces études qui ont été réalisées sur un échantillon bien plus large que le nôtre. L'entretien réalisé avec un exploitant agricole est notre principale source pour cette section, toutefois Yann H., de la CNAV, et les entretiens réalisés dans le cadre d'un précédent travail étoffent l'analyse.

Comme mentionné plus tôt, la posture agricole se caractérise par une attention majeure donnée à la valeur productive, mais aussi par une relative attention portée à l'ensemble des valeurs observées. Il est important aussi de préciser le contexte historique de ces études, réalisées au début des années 2000, peu après la mise en place de la nouvelle politique agricole basée sur les paiements directs. La prise en compte de l'ensemble des valeurs est la marque selon Droz et *al.* de l'infusion progressive du concept de multifonctionnalité de l'agriculture. Mais nous pouvons aussi nous interroger sur le modèle économique qui en découle et les difficultés croissantes que connaît le monde agricole sur le plan économique notamment. Est-ce que cette nouvelle réalité financière pour les entreprises agricoles, où l'on parle de plus en plus volontiers d'entrepreneurs agricoles, tout en devant concilier la multifonctionnalité de leur activité, n'engendre-t-elle pas un basculement dans la manière de voir son « instrument productif » ? Plus globalement, c'est la question de l'ethos paysan (Droz & Forney, 2007; Forney, 2012) qui est à interroger, les nouvelles conceptions du métier (quelle place pour l'entrepreneuriat ou la durabilité ? quid des néo-

paysans ou de l'agriculture biologique ?) et leur impact que ces changements de conceptions et/ou de pratiques pourraient entraîner sur les valeurs promues, cela alors que pratiques et représentations paysagères semblent étroitement liées (Rasplus, Guétat-Bernard, & Annes, 2023).

L'ensemble des valeurs a été évoquées durant nos entretiens, avec toutefois des très grandes inégalités entre elles. Le caractère identitaire-patrimoniale a par exemple été très peu exprimé.

Un ancien entretien le mettait néanmoins clairement en avant :

*« Moi j'essaye vraiment de faire de l'ordre le plus possible, pour que les gens qui viennent se promener se disent que c'est propre, que c'est agréable. [...] Les machines ou comme ça, on les regroupe au maximum à la ferme. Au bord des chemins, on laisse une bande et on la fauche régulièrement pour que ce soit un peu propre. Ouais, voilà quoi. Le drapeau suisse... non mais ça j'aime bien, cette image de la ferme un peu traditionnelle. Ouais c'est ce que j'aimerais laisser transparaître. La jolie ferme avec des jolies vaches. » – Jérôme*

*« Tu vois tout ce qu'il y a entre les villages, c'est les agriculteurs qui le font. Peut-être que d'autres agriculteurs ne font pas attention à ça. Moi, j'aime bien cette idée. » – Jérôme*

La mosaïque des cultures, mesure promue dans les CQP, s'en rapproche toutefois : elle exprime une agriculture diversifiée et de relativement petite taille considérée comme typique de la Suisse :

*« On a des céréales, on a du maïs, on a du colza, tous les herbages. [...] On voit vraiment toutes les couleurs des cultures qui font vraiment un paysage différent. Et puis c'est justement une mosaïque, ce n'est pas un gros champ comme ça, un comme ça, un comme ça, et puis fini, c'est tout plein de petits décalés, entremêlés. Et puis ça, ça fait vraiment la mosaïque des couleurs. Ce qu'ils ont aussi dans les vignes, avec les cépages différents. [...] Ça, je pense que c'est une chose à essayer de garder. Pour les cultures, c'est la même chose. Tant qu'on a des petites exploitations qui sont vraiment en polyculture, qui ne sont pas spécialisées dans une ou deux, on pourra garder un paysage comme ça. » – Dominique*

À travers ces citations, nous voyons aussi apparaître la valeur esthétique, qu'elle soit liée au « propre en ordre » ou au mélange des couleurs que crée la mosaïque des cultures.

Le rôle social et récréatif de l'espace agricole est régulièrement mentionné à travers les valeurs sacrée, loisir et habitat. Parmi ces trois valeurs, celle du sacré est très peu présente, seule une mention de la fonction de ressourcement a été faite par le représentant de la CNAV, et cela à partir d'une image de la vigne [i]<sup>1</sup>, en évoquant...

---

<sup>1</sup> Les lettres entre crochets se réfèrent aux images du matériel photographique (Annexe 3)



Figure 8 Image « i », seconde image la plus plébiscitée lors de nos entretiens, après la « F ». (source : [www.deutschschweiz.swisswine.ch](http://www.deutschschweiz.swisswine.ch))

*« L'importance d'avoir un lieu de ressourcement ou des secteurs, des poumons de nature à proximité des centres urbains. C'est important pour trouver une qualité de vie intéressante qui allie la proximité d'une ville, et la possibilité de pouvoir respirer, d'être en pleine nature en très peu de temps. » –*

**Yann H.**

Nous le voyons ici, les valeurs loisir, habitat et sacrée s'entremêlent clairement. Pour l'usage quotidien, la valeur sacrée est au service du cadre de vie, de même que celle de loisir, celles-ci sont donc presque indissociables pour notre thématique. Tout d'abord, nous pouvons souligner la reconnaissance de ces usages et de ces fonctions de l'espace agricole :

*« Celle-ci [D], je l'ai prise parce qu'on voit qu'il y a un sentier pédestre à côté. C'est fait pour tout le monde. Ce n'est pas clôturé. Les gens peuvent passer et voir ce qu'on fait. » – Dominique*

*« On voit beaucoup de gens qui se promènent dans la campagne, ça c'est clair. Ceux en vélo électrique, ceux qui font leur jogging, ceux qui promènent les chiens. [...] C'est vrai que les gens, maintenant ils aiment encore bien un petit peu se promener, voir ce qu'il se fait. » – Dominique*

L'idée que ces espaces font partie du cadre de vie est aussi retranscrite dans certaines pratiques, surtout par tolérance et adaptation pratique à la situation, de manière assez fataliste :

*« Voilà, pas se clôturer [...] le but, c'est aussi ça, c'est que les gens puissent passer. Après, tout en respectant ce qu'on fait. Typiquement, si t'as un chemin là [D], les gens vont passer là, ils vont pas aller dans le parc. Mais si t'as une barrière qui est au bord, ceux qui vont passer, ils vont passer vers les animaux. » – Dominique*



Figure 9 Image « D » (Source : [www.estrepublicain.fr](http://www.estrepublicain.fr))

« On a des passages où il y a les clôtures barbelées ou électriques, pour que les gens puissent passer sans contraintes, sans devoir se coucher dessous, mais, surtout, pour qu'ils puissent passer, ouvrir et fermer en passant, pas qu'ils laissent un parc ouvert. [...] il y a deux, trois places où on voit que les gens, ils passent à pied, il n'y a pas de chemin pédestre mais on voit qu'ils passent. Après, on les laisse passer de toute façon. » – **Dominique**

Mais cela passe aussi par une adaptation de certaines de leurs pratiques :

« C'est typiquement l'épandage de fumier ou du lisier, au plus tard, le vendredi, mais des fois, le vendredi, j'aime encore pas trop. Pour laisser la campagne agréable samedi et dimanche [...] comme ça, le week-end, les gens qui veulent se promener, ils sont pas là : "C'est le seul jour de la semaine où on peut s'évader..." [...] J'essaye de ne pas déranger les gens, quoi. » – **Dominique**

Dans une perspective de loisir, le représentant de la CNAV relève l'inévitable pluralité des réceptions :

« Quand il y a un chemin récréatif, certains sont très contents et d'autres n'aimeraient pas de ça chez eux. Il y a un peu les deux cas de figure. » – **Yann H.**

Tout en mettant en avant, assez formellement, que ce rôle est une composante de l'activité agricole :

« Les forêts, les pâturages boisés, l'accès aux pâturages et le tourisme vert, tout cela est partie intégrante de l'activité agricole, donc, entre guillemets, on ne s'y oppose pas. » – **Yann H.**

L'acceptation de cette fonction se fait aussi sur un mode de tolérance liée surtout à une crainte des dégâts et des gênes qui pourraient accompagner cet usage :

*« Il ne faut pas que trop de gens viennent, mais ceux qui viennent, il faut qu'ils puissent y venir, et puis du moment qu'ils respectent, ça va pas poser de problème. Mais s'il y a quelque chose qui est prévu, je pense que ça ira mieux que si tu barricades [...] Comme ça ils restent là, et puis ils font pas d'autres dégâts. » – Dominique*

*« On est trop d'habitants pour pouvoir tous aller au même moment dans la nature. Ce n'est pas prévu pour. [...] Il faut mettre en place des choses. Mais on le voit très bien, au Creux-du-van, c'est l'horreur. » – Dominique*

En conclusion, cette phrase en forme de slogan semble résumer la vision :

*« Oui aux gens dans la campagne, mais il faudra les sensibiliser un petit peu. C'est pas une place de jeu, avec un concierge qui passe une fois par semaine. » – Dominique*

La typologie de l'exploitation peut toutefois modifier quelque peu cette vision d'après Yann H., notamment en mettant en avant la valeur marchande :

*« On sent des fois des besoins qui sont très différents selon la typologie de l'exploitation. Si l'exploitation veut développer la vente directe, il y a cette volonté d'avoir des lieux de délasserment, ou d'avoir plutôt des, entre guillemets, consommateurs proches. Et puis d'autres qui veulent conserver leur distance au monde, parce que c'est leur propre chef de vie. Ils sont plutôt individualistes, entre guillemets. C'est le chacun chez soi, on va dire ».*

Il s'agit là de l'unique évocation de la dimension marchande à laquelle nous avons eu à faire. Toutefois, elle met en avant que cette valeur est très liée à la typologie des exploitations, et nous pouvons donc imaginer que dans une exploitation intégrée dans des circuits courts, avec des produits labélisés ou du terroir y seront beaucoup plus attentifs.

Enfin, la valeur biologique est elle aussi évoquée directement lors du choix des images évoquant le rôle d'entretien du paysage :

*« Après, celle-ci [O], je l'ai prise parce que là, on voit le... Ça fait aussi partie de l'écologie. Là, je ne vois pas exactement ce que c'est, je pense que c'est une prairie maigre et une composition écologique avec une haie. Ce qui fait partie du paysage finalement. » – Dominique*

Elle est toutefois vite relativisée :

*« Bien sûr, on n'est pas dans la perspective de dire que là où il y a des cultures, il faut absolument planter des arbres et mettre une jachère ou je ne sais pas quoi. [...] Tout ce qui est écologique comme ça, à mon avis, il ne faut pas vouloir en implanter partout. Celles qui sont existantes il faut les mettre à profit, les améliorer, les renforcer. Mais il ne faut pas vouloir dire qu'il y en a une belle ici [O], puis, derrière, il y a un beau coin pour faire des cultures, eh bien on la continue. Non, parce qu'elle ne va plaire à personne. Mais celle-ci, la renforcer, l'améliorer, quitte à planter des grands arbres au milieu.*



Figure 10 Image « O » (source : agriculture-durable-geneve.ch)

*Mais pas vouloir à tout prix en mettre partout, dans tous les sens. C'est comme ces arbres isolés, ils sont très bien, mais le jour où un casse, il faut en replanter un.* » – **Dominique**

Cette citation explicite le rôle prédominant de la valeur productive dans la posture agricole. Les autres valeurs sont tolérées et acceptées tant qu'elles n'empiètent pas trop sur la valeur productive. C'est le cas aussi avec les valeurs liées à l'usage récréatif :

*« Il ne faut pas vouloir commencer à dire qu'il faut qu'on puisse aller de là à là, un sentier pédestre là, et puis... Bon, ce qu'il y a aujourd'hui là, on le garde, on l'améliore, mais on ne commence pas à faire tout et n'importe quoi. Une place de pique-nique là, un truc là, et puis je ne sais quoi. »* –

**Dominique**

La centralité de la production a d'ailleurs été exprimée à plusieurs reprises, y compris dans les anciens entretiens :

*« Ils n'ont qu'à croire qu'on va toujours faire de l'écologie, avoir de plus en plus de surfaces qui ne rapportent rien, enfin, rien... Qui ne produisent rien, pas qui ne rapportent rien. Parce que le but, c'est quand même de produire. Donc, il faut toujours faire attention où on va, je trouve. »* –

**Dominique**

*« [Un agriculteur, pour les citadins] c'est plus quelqu'un qui doit entretenir le paysage, qui doit garder ça joli. Mais le côté joli, on ne sait pas ce que c'est. Pour nous le côté joli c'est avoir des champs qui ont un bon rendement, pas forcément un gros rendement, mais des rendements qui permettent de nourrir des gens. Nourrir soit des animaux qui vont faire la viande, qui servent pour l'alimentation*

*humaine, soit du blé pour faire du pain, soit du colza pour faire l'huile, du tournesol... C'est plutôt ça.* » – **Dominique (2021)**

Sur cette base, nous pouvons considérer que la posture agricole est effectivement grandement axée sur la valeur productive. Celle-ci supplante toutes les autres, et peut entrer en confrontation avec les valeurs biodiversité ou les valeurs liées à l'usage récréatif. Contrairement à Droz et *al.* (2009), nous n'avons pas trouvé une place spéciale pour la valeur identité/patrimoine. Cela marque peut-être une évolution dans le rôle de l'agriculture ou une posture différente liée au type de production, moins ancrée au territoire qu'une agriculture de montagne. L'échantillonnage réduit de notre travail peut aussi suggérer un biais lié à une plus grande importance donnée aux postures individuelles. En adaptant quelque peu les résultats de Droz et *al.*, nous avons construit cette posture pour le monde agricole neuchâtelois :

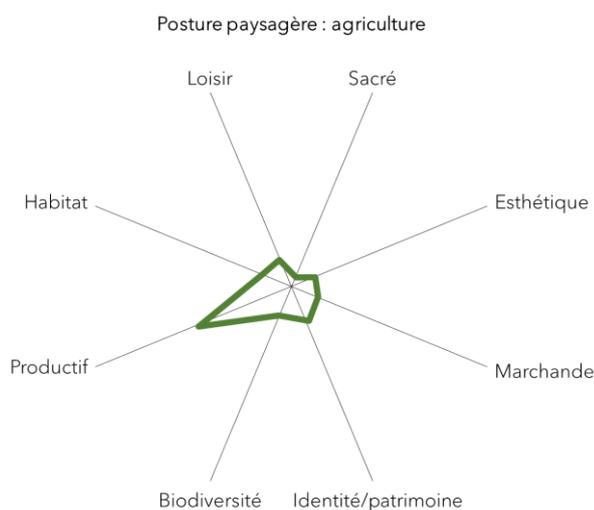


Figure 11 Posture agricole

#### 6.1.4 La viticulture

Nous avons choisi pour ce travail de différencier l'agriculture de la viticulture. En effet, après notre entretien avec Yann V., nous nous sommes rendu compte que, même si la culture de la terre représente une importante base commune entre elles, les spécificités de la viticulture (intensité du travail par surface, proximité directe avec l'urbain ou encore importance des circuits courts) l'amènent à porter un regard un peu différent sur le paysage et l'espace agricole. Pour autant, comme pour l'agriculture, nous partons de la base énoncée par Droz et *al.* pour la posture agricole afin de construire notre propre posture.

À l'exception de la valeur sacrée, l'ensemble des valeurs ont spontanément été énoncées au cours de l'entretien même si celui-ci était, en premier lieu, tourné vers les questions d'accès à la population à l'espace agricole. La valeur biodiversité est revenue à de multiples reprises, assez fortement. Cela tient d'une part à la forte connotation environnementale du concept de paysage dans les politiques agricoles, qui tendent, d'une certaine manière, à les associer :

« *Moi, ça va toujours un peu ensemble. Je sais que c'est quelque chose qui doit être différencié, mais biodiversité, qualité paysage, pour moi, c'est des choses qui peuvent aller ensemble.* » – **Yann V.**

On retrouve donc la même logique que dans l'agriculture, où la biodiversité et le paysage sont des mesures qui visent à promouvoir des comportements qui sortent de la sphère productive et qui ressortent d'une certaine responsabilité, vis-à-vis de l'exploitation comme de la société :

« *Après, je me suis dit, c'est normal qu'on doive rendre ce service à la Confédération, qu'il y ait les paiements directs ou pas. On a la chance d'avoir autant de surfaces à disposition. Alors qu'en moyenne suisse, les gens sont propriétaires, ou pas, de quelques centaines de mètres carrés. C'est une responsabilité qui va avec. Quand tu es un propriétaire de 30, 40 hectares de la Suisse. C'est énorme.* » – **Yann V.**

Une responsabilité dont les politiques liées tant aux ÉcoRéseaux qu'aux CQP ont permis une prise de conscience :

« *Ça a fait le petit déclic d'y aller à fond. Comme la couche biodiversité, ça a permis les déclics qui font que maintenant on fait un tas de trucs sans les déclarer aux paiements directs. Parce que tout à coup tu fais une énorme fosse à reptiles et c'est trop cool ! Il y a des trucs comme ça que tu fais. Les cailloux, à l'époque, ils les enterraient. [Maintenant je dis] "Non mais on fait un tas là-bas !" Tout ça, maintenant, on s'est pris au jeu. [...] C'est pas un jeu, mais on a pris à cœur de le faire.* » – **Yann V.**

Néanmoins, cette valeur n'est pas explicitement ressortie avec les images exprimant le paysage<sup>2</sup>, alors que la valeur habitat est quant à elle bien mieux apparue :

« *Que les gens puissent sortir de leur ville et venir voir ça, je trouve que c'est important.* » – **Yann V.**

« *Mais les vignes, effectivement. C'est nos vignes, elles nous appartiennent. Par contre, le coup d'œil dessus, c'est aussi pour les gens, pour le bien-être des gens.* » – **Yann V.**

Cette dernière citation laisse aussi transparaître la valeur esthétique, présente notamment pour laisser les vignes propres en dehors des travaux :

« *Tu dis aux gars, en partant, vous ramassez tous les échelas cassés, vous ramassez ça, ça, ça. C'est pas comme les chantiers [...] Les chantiers, souvent, c'est dégueulasse [...] Nous on ne doit pas bosser comme ça. Alors, tu fais le travail et quand tu le finis, très rapidement, tu rétablis les choses. Voilà. Pour le week-end et tout ça, quoi.* » – **Yann V.**

---

<sup>2</sup> « *Des coins un peu plus humides, ça [C] fait déjà plus biodiversité* » est une remarque qui a été exprimée pour une image non sélectionnée. Elle est intéressante car elle pointe du doigt surtout la distinction qui a été faite entre paysage et biodiversité pour cet exercice

De même, l'identité/patrimoine est clairement exprimée, notamment au travers d'un « *j'aime tellement le pays* » en parlant de l'ensemble du matériel photographique, mais aussi à travers le rôle de « gardien » du paysage ou du patrimoine :

*« C'est une fierté, j'entends, de faire que la Suisse soit belle. Comme ça, on est un peu les gardiens du paysage. On cultive. C'est une fierté. » – Yann V.*

La valeur loisir est évidemment revenue :

*« Il faut qu'il y ait un accès, il faut qu'il y ait toujours un accès aux gens qui soit possible, tout en... Comme les bords du lac, où c'est "possibilité de passer" mais sans s'arrêter. Et c'est ça que je trouve important, c'est que les gens doivent pouvoir accéder et voir sans se sentir trop chez eux non plus. » – Yann V.*

Néanmoins, comme le suggère la citation précédente, la cohabitation n'est pas toujours évidente et rend ce souhait de rendre accessible l'espace agricole difficile à réaliser :

*« Alors nous, on est toujours pour que les choses soient ouvertes, on ne veut pas fermer, on ne veut pas mettre de barrières. Le seul problème, c'est que les gens ne respectent pas, puis se sentent chez eux. » – Yann V.*

Cette cohabitation délicate rentre souvent en conflit avec la valeur productive comme l'explique le raisonnement suivant :

*« Il faut pouvoir trouver des compromis puis te dire, voilà, comment est-ce qu'on va pouvoir cohabiter, parce que là, c'est beau, il faut peut-être que les gens puissent passer, qu'il y ait un chemin. On ne va pas leur mettre des bancs et puis des tables pour pique-niquer. Après, pourquoi pas. Si tu as des coins comme ça [N], [...] tu te dis qu'il y a une belle vue sur le lac, [...], pourquoi pas mettre un*



Figure 12 Image « N » (Source : Blant & Le Foyard, 2016)

*petit coin pique-nique ? Si ça ne le dérange pas, que c'est de l'extensif et qu'il vient faucher deux fois par année, pourquoi pas ? Mais s'il a semé une culture et que les gens viennent, non, ça ne va pas. Donc de nouveau, je suis persuadé que tous, on a des endroits où on peut permettre l'accès aux gens. » – Yann V.*

Et une valeur qui demeure le cœur du métier :

*« C'est-à-dire que tu peux aménager plein de trucs, mais au final, tu ne travailles plus et tu touches deux ou trois paiements directs. Ce n'est pas ça le but, il faut quand même que tu puisses cultiver ta terre. » – Yann V.*

Enfin, la spécificité de la viticulture ressort principalement à travers le mode d'écoulement de sa production, dans lequel les produits vendus sont directement associés à une cave, et, *in fine*, à une marque, et donc dans un circuit relativement court avec une identification forte entre les produits et le domaine. De fait, la valeur marchande gagne en importance :

*« C'est des images de marque aussi. Nous, on vend du vin. Il y a aussi cette image de marque, de dire que ça ait un peu de gueule quand tu arrives. » – Yann V.*

La posture viticole est donc proche de celle de l'agriculture, avec une prépondérance nette de la valeur productive. Toutefois, nous avons considéré que les fonctions habitat et loisirs (dû à la proximité des terres viticoles avec le tissu urbain) et marchande (identification des produits au domaine) gagnent en importance pour rejoindre la valeur identité/patrimoine, au détriment surtout de la valeur sacrée, jamais citée directement, mais que nous pourrions tout de même soupçonner à travers le « bien-être » cité pour la population.

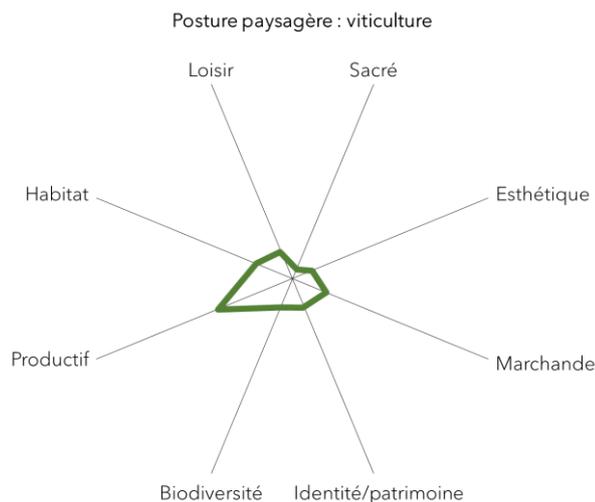


Figure 13 Posture viticole

### 6.1.5 Les milieux de la protection de la nature

Pour construire cette posture, nous nous sommes basés sur notre entretien avec Michel, représentant d'un bureau d'écologie responsable d'un ÉcoRéseau neuchâtelois et d'un projet

CQP. En plus de ce rôle, il nous a indiqué faire partie d'une association de protection de la nature. Son implication directe dans le projet et sa double casquette nous ont porté à considérer que cet unique entretien reflétait suffisamment cette posture, cela d'autant plus que les données recueillies démontraient les mêmes logiques mises en avant par Droz et *al.* (2009) pour décrire cette posture.

La posture se caractérise par une claire prédominance pour la valeur biodiversité. Les projets CQP étaient d'ailleurs perçus comme une sorte de prolongement de la logique des ÉcoRéseaux :

*« Donc, on a réfléchi par rapport à la situation, quelles étaient les mesures intéressantes pour le paysage, puis en même temps pour un apport écologique du projet à la région. » – Michel*

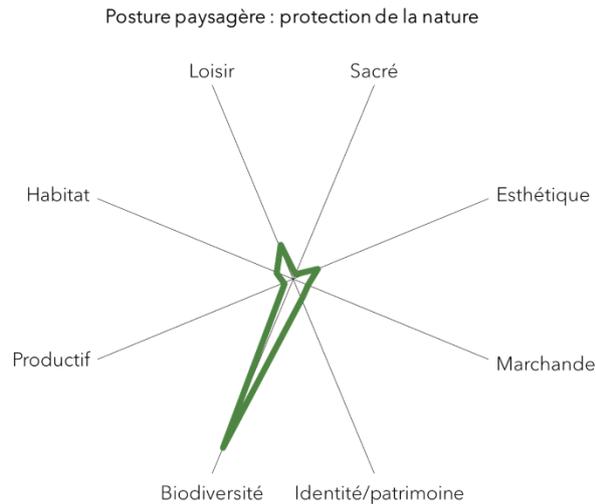
Le choix des images s'est porté principalement sur une logique environnementale :

*« Dans l'entretien du paysage, il y a forcément un aspect de structure, comme on a ici [K], mais qu'on retrouverait aussi avec cette haie [...] Donc, c'est un entretien des structures du paysage. [...] Pour moi, ce qu'on cherche à maintenir, et puis à avoir le plus présent possible, c'est l'arborisation autour des fermes ou des étables [E]. Ça, c'est évident. Puis après, dans les notions de paysage, ce qui est intéressant, c'est aussi l'aspect de mosaïque agricole, qu'on aurait là [Q], ou bien de diversité aussi des sortes de vignobles. Ou alors, il y aurait celle-là aussi, qui est presque... qui se joint avec les structures du vignoble aussi [i]. [...] La cinquième, c'est peut-être aussi les arbres isolés [A]. Ou les allées, mais bon... L'arbre isolé, il me semble qu'il représente bien [cette arborisation]. » – Michel*

On constate ainsi la prédominance assez nette de la fonction environnementale dans la notion de paysage. Toutefois, la valeur loisir est aussi présente, mais toujours avec une portée et un regard lié à la nature :

*« Dans le canton, on a aussi des secteurs qui doivent être plus tranquilles pour la faune. Il y a des réserves naturelles, des zones aussi plutôt dédiées à la tranquillité de la faune. Donc c'est clair qu'on ne va pas développer dans ces zones-là des aspects récréatifs plus importants que ce qui existe. Ça ne doit pas être non plus des zones impénétrables, pas du tout, de façon à ce qu'au niveau social, au niveau public, les gens puissent être en contact avec une nature aussi un peu plus sauvage. » – Michel*

Les autres valeurs n'ont pas été directement évoquées dans notre échange. Une différence notable par rapport à la posture des Droz et *al.* (2009) réside dans l'absence de valeur sacrée. Toutefois, dans cette posture, la valeur sacrée peut être comprise « associée à la valeur biologique, ce qui souligne un processus de sacralisation de la Nature, qui prend une dimension transcendante et devient le bien en soi, ce qui justifie sa protection inconditionnelle » (op. cit., p.36). Ainsi, une étude plus fine et plus étendue de ce groupe d'acteur pourrait révéler un lien entre ces deux valeurs et donner une plus grande importance à la valeur sacrée.



### 6.1.6 Le tourisme pédestre

Le tourisme pédestre a un rôle particulier dans l'espace agricole. Il est l'un des principaux acteurs à publiciser l'espace agricole à travers les tracés et le balisage des sentiers pédestres. Même si le qualificatif de « tourisme pédestre » pourrait laisser penser qu'il est un représentant des milieux du tourisme, son organisation et ses fonctions publiques en font un acteur bien plus proche des usagers-touristes que des milieux de la promotion touristique, même si leurs relations sont évidemment étroites. Les associations de tourisme pédestre telles que Neuchâtel Rando, ou sa faitière Suisse Rando, sont liées aux autorités fédérales et cantonales par le biais d'un article constitutionnel (Art. 88) et des lois et règlements qui formalisent cette relation. Sur la base du travail de Neuchâtel Rando, un plan directeur sectoriel est notamment établi. Il s'agit donc d'une association à l'interface entre les autorités, les milieux touristiques et les touristes.

En termes de valeurs, notre entretien a révélé un fort accent porté sur la valeur de loisir tandis que les autres sont toutes secondaires. Le tourisme pédestre, en tant que représentant d'une pratique touristique particulière montre notamment un plus fort accent porté sur la valeur sacrée, la fonction de ressourcement étant au centre de la logique de la promotion de la randonnée pédestre selon notre interlocuteur :

*« Parce que c'est clair que ce loisir sportif, c'est quand même s'immerger dans des paysages pour qu'on puisse se ressourcer. Parce que ce loisir sportif, c'est un loisir qui vise au ressourcement. » –*

**Léonard**

Cette valeur sacrée serait propre à la randonnée pédestre, ou, tout du moins, d'autres activités de loisirs ne la partageraient pas :

*« Le fait d'aller se promener à vélo ou à cheval, c'est un phénomène qui augmente, [...] Mais encore une fois, le VTT c'est pas toujours un ressourcement. Le VTT c'est souvent se défouler. Se défouler, c'est autre chose. Défouler, ressourcer, c'est antagoniste. » – Léonard*

La dimension esthétique du paysage joue un rôle important, bien retranscrite par les adjectifs utilisés lors du choix des photos :

*« Vauroux, c'est joli. Là [J], on a l'élément lacustre. C'est sympa. Ça [I], c'est absolument sensationnel, ici. [...] Les allées d'arbres [N], c'est super important. [...] Là, voilà, c'est mon choix. Il y a de la vigne. Vous me direz que j'aime la vigne. Parce que, ça aussi, c'est pas seulement la vigne, mais c'est ces vieux chemins., cette vieille infrastructure. C'est magnifique de se promener là. [...] Ça [B], j'aime moins, c'est le plus moche de tous, c'est monotone. » – Léonard*

Mais aussi plus globalement, sur le paysage agricole :

*« Le paysage, la campagne, c'est beau. Cette nature qui a été un petit peu domestiquée, arrangée, c'est toujours beau. Bon, ça peut parfois être monotone, il y a un exemple de monotonie [B], mais en général, c'est très beau. Ils devraient être contents, les paysans, quand on leur dit, c'est beau chez vous, laissez-nous venir admirer. » – Léonard*

La valeur identité/patrimoine est aussi exprimée, notamment car le pâturage boisé demeure...

*« un symbole. Oui, c'est un espace de grande dimension qui s'étend tout à travers la chaîne jurassienne [...] qui trouve peut-être son expression la plus évoluée dans les Franches Montagnes, on va le reconnaître. Mais quand même aussi déjà dans le Jura neuchâtelois. » – Léonard*

Enfin, l'espace est explicitement perçu comme un espace avec une fonction récréative et de loisir, comme les précédentes citations ont déjà pu le laisser transparaître, mais qui est encore plus clairement évoqué ici :

*« Mais qu'on reconnaisse à l'agriculture qu'elle a une fonction de... Oui, d'entretien du paysage, ça elle l'a, mais qu'elle a aussi une fonction sociale pour les gens qui viennent dans le paysage. Mais petit à petit ça vient, on pousse à la roue en tout cas. » – Léonard*



Figure 15 Image « B » (Source : Blant & Le Foyard, 2016)

Enfin, un commentaire sur l'ensemble des espaces ouverts est éclairant :

*« La section qui s'occupe de la nature, là, ils sont des fois un peu... un peu difficiles, des fois un peu intransigeants. C'est un autre écueil qu'on a, ça. C'est pour ça que j'ai bien distingué, il y a des paysages ruraux, ça c'est avec des agriculteurs ; forestiers, c'est avec les forestiers ; naturels, ça c'est avec les, je ne veux pas dire les écologistes, mais en fait, ceux qui sont chargés de la gestion des espaces, des réserves naturelles, des biotopes et tout ça. Eux nous font aussi un petit peu... où c'est le plus facile, c'est quand même avec le monde forestier, le monde forestier sait que la forêt a une fonction sociale, c'est une notion qui est entrée vraiment dans la tête des forestiers. Mais dans le monde agricole encore pas tant que ça. » – Léonard*

Premièrement, nous voyons la domination du loisir dans la posture, l'ensemble des espaces ouverts devraient être accessibles à pied au nom de leur fonction sociale, que ce soit les forêts, les espaces naturels ou ruraux. Les valeurs productives ou la biodiversité sont ainsi reléguées au second plan dans ce discours. Le second point, concernant l'espace agricole est cette équivalence mise entre la forêt et l'espace agricole, dont seul l'un des deux aurait pris véritablement conscience de sa fonction sociale. Ce point a déjà été mentionné (Chapitre 3.1.2) et est d'ailleurs partagé par le monde agricole comme notre interlocuteur l'explique à propos d'une discussion avec un agriculteur :

*« On a eu un cas à Chaumont [...] où chez un paysan, il y avait des gens qui passaient, des vétérinaires, des chiens, tout ce qu'on veut. Il a dû subir pendant des années, des incivilités autour de ça. Il en a eu marre. Il nous l'a dit. Il nous a proposé une solution de contournement, dans la forêt. Souvent, quand c'est des contournements, on cache ça dans la forêt. Voilà, oui, c'est ça. C'est une attitude. » – Léonard*

Cette équivalence entre forêt et certains espaces agricoles ne sort d'ailleurs pas de nulle part, elle se repose notamment sur la loi qui prévoit un libreaccès pour tout un chacun à la forêt comme aux pâturages, comme le mentionne Léonard :

*« On [les paysans] n'aime pas avoir des gens dans les pâturages boisés, quand bien même, les pâturages sont libres d'accès pour tout un chacun. C'est l'article 699<sup>3</sup> du Code civil suisse. Ça, c'est important. Le 699, il donne libre accès aux pâturages, aux forêts. Donc, entre deux, aux pâturages*

---

<sup>3</sup> « Art. 699

<sup>1</sup> Chacun a libre accès aux forêts et pâturages d'autrui et peut s'approprier baies, champignons et autres menus fruits sauvages, conformément à l'usage local, à moins que l'autorité compétente n'ait édicté, dans l'intérêt des cultures, des défenses spéciales limitées à certains fonds.

<sup>2</sup> La législation cantonale peut déterminer la mesure en laquelle il est permis de pénétrer dans le fonds d'autrui pour la chasse ou la pêche. » (Code Civil Suisse du 10 décembre 1907 (CC), RS 210)

*boisés. Oui, il faut bien lire ce 699. Mais les paysans, ils ne le mentionnent pas volontiers. Et puis quand on le leur mentionne, ils se fâchent des fois. »*

Ce libre-accès est ainsi utilisé comme un argument en faveur de sentiers de randonnées pédestres dans les pâturages, la dimension « publique » étant mise en avant.

À partir de cela, nous pouvons construire notre posture, une posture marquée nettement pas la valeur loisir, et, dans une moindre mesure, les valeurs sacrée, esthétique et identité/patrimoine. La valeur habitat est plutôt faible, dans la mesure où le balisage de sentiers pédestres vise principalement à répondre au besoin des touristes plus que des gens du lieu. Toutefois, certains aménagements liés à ces sentiers peuvent contribuer à l'accessibilité locale et donc à un meilleur cadre de vie. La notion de « ressourcement » pourrait d'ailleurs s'inscrire dans le contexte plus global de la qualité du cadre de vie à une échelle plus étendue. Nous retrouvons donc ici l'alignement fin entre loisir et habitat pour notre sujet. Enfin, les autres valeurs sont quasiment absentes de la posture.

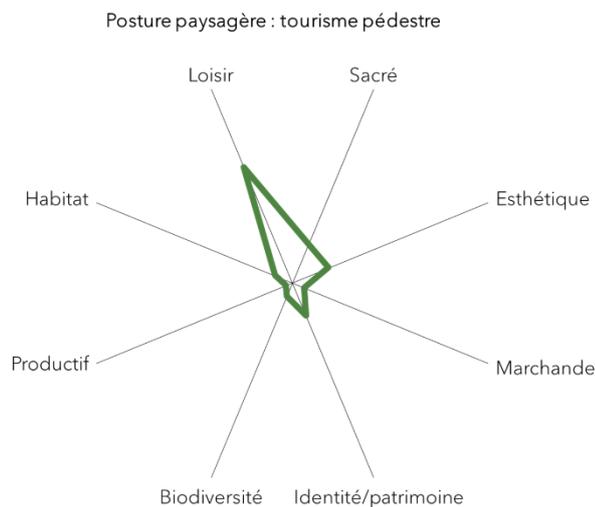


Figure 16 Posture du tourisme pédestre

### 6.1.7 Autres postures paysagères

Dans cette section, nous souhaitons mettre en avant d'autres postures que nous n'avons pas pu explorer plus en détail sur notre terrain mais qui ont un rôle prépondérant pour comprendre les dynamiques autour du paysage agricole neuchâtelois et qui, pour la plupart, ont été traitées par Droz *et al.* (2009). Cela nous permettra d'avoir une vue rapide sur le rapport qu'entretiennent ces autres acteurs avec les usages récréatifs et de mieux cerner par la suite la place qu'ils occupent dans le champ du paysage agricole neuchâtelois et quelles valeurs ils sont susceptibles de mettre en avant.

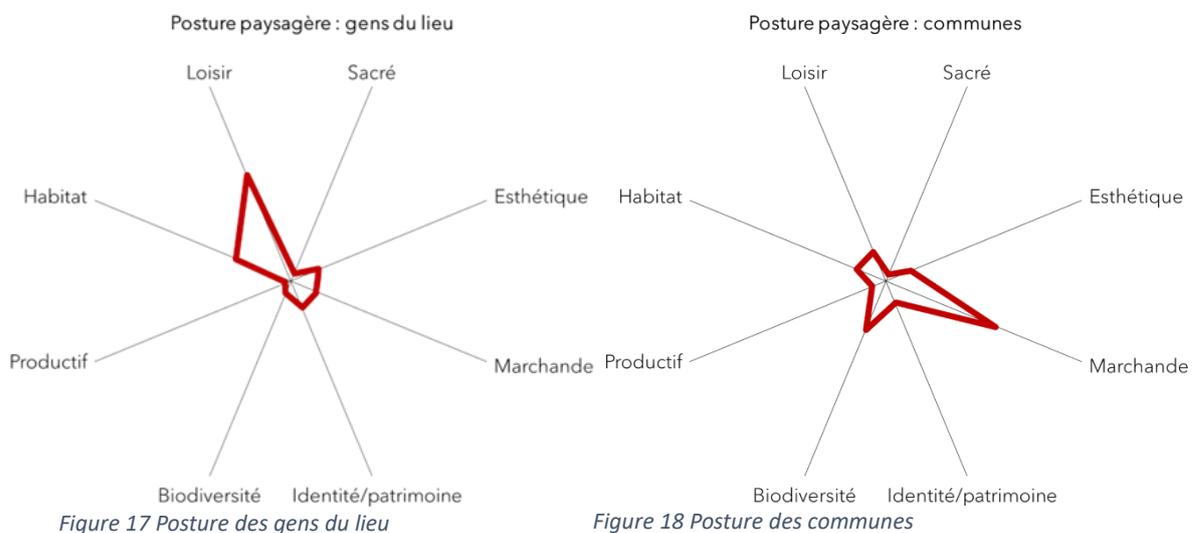
### 6.1.7.1 Les gens du lieu

La posture des gens du lieu est la posture des habitants de la région. Le paysage, dans sa globalité, y est envisagé comme un cadre de vie (ibid.). Il se différencie d'une posture touristique notamment dans l'indulgence conférée aux éléments rendant la vie plus agréable sans que leur intégration au paysage ne soit très esthétique. Nous y retrouvons aussi l'élément identitaire, le paysage doit garder son aspect local, il reflète l'identité de la région, mais celui-ci peut évoluer. Droz et *al.* citent notamment la tolérance pour les bâtiments agricoles modernes, qui garantissent une agriculture locale, elle aussi représentante de l'identité de la région.

### 6.1.7.2 Les communes

Nous n'avons malheureusement pas rencontré de représentant des communes pour construire une posture plus spécifique des autorités communales. Nous pouvons toutefois noter qu'en termes de paysages agricoles, les postures sont certainement susceptibles de varier grandement selon qu'il s'agisse de communes rurales, périurbaines ou urbaines, qu'il s'agisse de communes touristiques ou non, ou selon le type d'agriculture (grandes cultures, élevage, viticulture) qui y prédomine ainsi que du personnel politique élu. En effet, toutes ces caractéristiques vont déterminer la relation et l'intensité des relations que peuvent avoir autorités communales et agriculture. Dans une commune rurale et agricole, nous pourrions par exemple trouver au sein de ces autorités des exploitants agricoles qui pourront mettre en avant directement les valeurs agricoles, de même que les autorités seront peut-être constituées de personnes relativement proches de l'agriculture (avec des liens amicaux, familiaux ou professionnels), ce qui sera sûrement moins le cas dans des communes urbaines et même périurbaines.

Toutefois, sans données supplémentaires, nous reprenons pour cette posture celle développée par Droz et *al.* pour l'administration, dominée par la valorisation économique du paysage (attractivité résidentielle et tourisme) et son importance dans la protection de l'environnement.



### 6.1.7.3 Les touristes

La posture des touristes est la posture la plus partagée d'entre toutes, dans la mesure où elle peut être adoptée par tout le monde à un moment donné. Nous avons déjà construit une posture spécifique pour le tourisme pédestre, mais, avec la posture plus globale des touristes, nous souhaitons intégrer l'ensemble des pratiques touristiques et de loisir qui existent (VTT, équitation, parapente, etc.). Il s'agit là d'une posture particulièrement équivoque tant les attentes en termes de paysage sont variées, voire contradictoires selon le loisir pratiqué. En effet, les touristes consomment un paysage pour leur loisir, et ce loisir peut tout autant rechercher dans le paysage la valeur biodiversité que la valeur identité/patrimoine. Ainsi, lorsque l'ensemble de ses demandes s'agrège, les valeurs loisir en ressort unanimement comme la valeur dominante de cette posture.

### 6.1.7.4 Les milieux du tourisme

De l'autre côté, les milieux du tourisme, qu'il s'agisse des offices de tourisme, de professionnels liés au tourisme ou d'habitants qui voient les perspectives touristiques que pourrait développer la région, construisent une posture paysagère particulièrement axée sur la valeur marchande, le but étant de commercialiser le paysage. Dans cette perspective, la capacité d'un paysage à accueillir des loisirs est aussi importante.

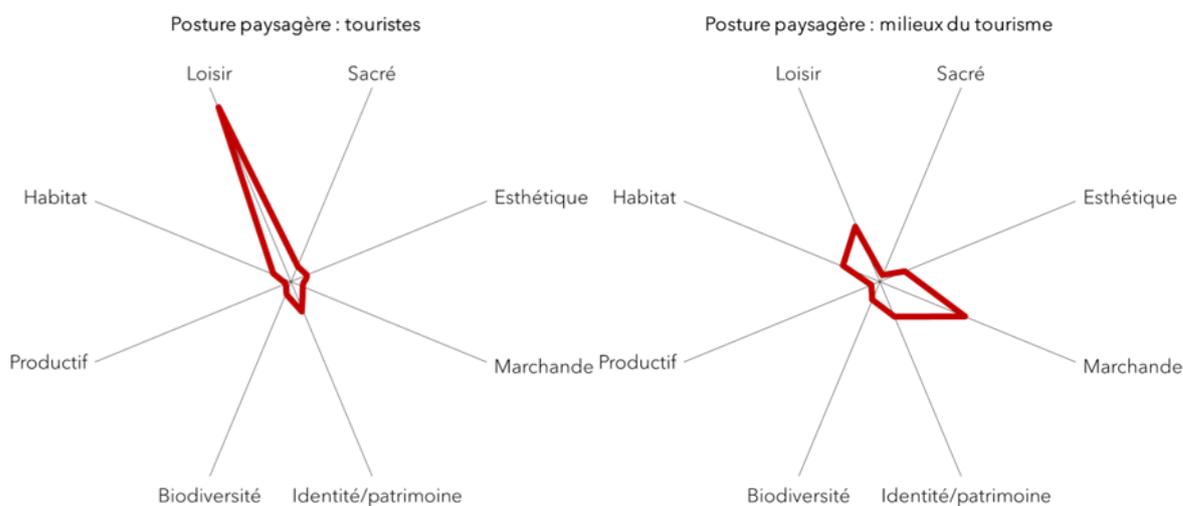


Figure 20 Posture des touristes

Figure 19 Posture des milieux du tourisme

### **6.1.8 Synthèse**

Dans cette section, nous avons déterminé les postures paysagères des principaux acteurs du champ du paysage agricole neuchâtelois. Nous avons pu constater de forts contrastes entre les différentes postures, certaines étant plutôt équilibrées et d'autres fortement dominées par l'une ou l'autre des valeurs. La construction de ces postures nous permet de mieux appréhender le positionnement de chacun des acteurs par rapport à l'usage récréatif de l'espace agricole. Ainsi, nous voyons que les gens du lieu, les touristes, les milieux du tourisme ou le tourisme pédestre ont une forte appétence pour ces usages alors que le monde agricole (agriculture, viticulture, OFAG) a quant à

lui des priorités bien différentes, même si ces usages sont reconnus. Du côté des administrations (communes, OFEV, ARE, canton), nous constatons aussi un intérêt pour ces usages même s'ils sont souvent ramenés à leur intérêt marchand. Ces postures décrites, nous allons ensuite nous intéresser à la manière dont les acteurs et leurs valeurs se combinent au sein des CQP pour en déterminer l'ambition et la portée.

## 6.2 LES VALEURS PAYSAGÈRES AU SEIN DES CQP

Nous allons maintenant nous intéresser spécifiquement à la place des diverses valeurs paysagères au sein des CQP. Pour ce faire, nous allons dans un premier temps analyser rapidement les objectifs généraux qui sous-tendent la mise en place de cet instrument. Ensuite, nous analyserons plus concrètement comment ces projets ont été mis en place dans le canton de Neuchâtel, et en particulier dans le cas du projet de CQP du Littoral neuchâtelois. Enfin, nous analyserons les diverses mesures auxquelles ont abouti ces projets.

### **6.2.1 Objectifs généraux des CQP**

Les CQP, au travers des paiements directs, font partie de la politique agricole depuis leur mise en place formelle en 2014. Il s'agit donc d'une politique qui se fait sous l'égide de l'OFAG, qui évalue chacun des projets régionaux et leur mesure avant de les valider. Sur le site de l'OFAG, la description des CQP est décrite en ces termes :

*« Jusqu'à présent, les paiements directs consacrés à l'entretien du paysage cultivé favorisaient uniquement le maintien d'un paysage ouvert (contributions pour terrains en pente, contributions d'estivage) ou la diversité des habitats (contributions à la mise en réseau). Ce faisant, il n'était pas possible de tenir compte de besoins régionaux ni de valeurs culturelles liées au paysage tels que le maintien des pâturages boisés, l'entretien de châtaigneraies ou la promotion de la culture des champs dans les régions de montagne. En vue de la préservation, de l'encouragement et du développement de paysages attrayants, des contributions à la qualité du paysage sont donc introduites comme nouveau type de paiement direct dans le cadre du développement du système des paiements directs » (OFAG, 2024a).*

Une appréciation des valeurs sociales du paysage est ainsi mentionnée, particulièrement dans sa dimension identitaire/patrimoniale. Dans les divers documents relatifs à la mise en œuvre (OFAG, 2016) ou aux directives (OFAG, 2013) pour les CQP, ces valeurs sont aussi bien retranscrites, dans la droite ligne des définitions que nous avons pu retrouver dans les documents de l'OFEV ou de l'ARE. L'aide de travail pour la mise en œuvre des CQP, définit ainsi le rôle du paysage et des CQP :

*« Dans le domaine de la qualité du paysage, ce sont surtout des valeurs humaines purement « subjectives », telles que la beauté, l'aptitude à favoriser le ressourcement, l'absence de nuisances sensorielles, l'accessibilité, etc. qui sont mises en avant, contrairement à la biodiversité pour laquelle c'est le milieu naturel qui compte, y compris la protection des espèces et la diversité génétique. Les besoins des personnes qui utilisent et apprécient un paysage – qu'il s'agisse d'un regard par la fenêtre, « en passant », ou en recherchant un espace paysager particulier – pour leur ressourcement, dans leur quotidien, pour des activités sportives, pour leurs promenades quotidiennes avec leur chien ou sur le chemin du travail, sont aussi pris en compte pour les projets. Il ne s'agit donc pas uniquement de « paysages de livres d'images », ou de structures historiques à conserver, mais aussi et surtout de paysages du quotidien, dont nous devons tout d'abord redéfinir en partie les valeurs, les potentialités et les objectifs. Il s'agit aussi de mesures et d'idées qui ne se fondent pas sur le passé du paysage concerné (ex. structures historiques ou modes d'utilisation traditionnels), mais qui définissent de nouvelles caractéristiques du paysage, tenant compte aussi bien des besoins actuels de la population que du contexte actuel et du mode d'exploitation moderne de l'agriculture » (OFAG, 2016, p.1-2).*

De plus, il est précisé dans la directive que *« Les services cantonaux concernés par le paysage (services de l'agriculture, du paysage, du développement territorial ainsi que de la nature) doivent être intégrés dans l'organisation du projet (porteur de projet ou groupe d'accompagnement) »* (OFAG, 2013, p.5). Pour cette politique, les diverses fonctions du paysage agricole en dehors de la production semblent donc ancrées, d'autant plus que, le caractère subjectif du paysage étant souligné, l'OFAG demande que des analyses sensibles avec la population soient réalisées pour chacun des projets.

### **6.2.2 Projet de CQP du Littoral – Processus**

Le projet de CQP du Littoral fait partie de la troisième volée de projets de CQP du canton de Neuchâtel, réalisée en 2016, après les deux projets pilotes de la Vallée de la Brévine et celui du Val-de-Ruz montés en 2014 et de deux autres projets menés en 2015 au Val-de-Travers et à la Chaux-de-Fonds-Le Locle. Le projet de CQP de la Vallée de la Brévine faisait partie des projets pilotes nationaux.

Dans le canton, la CNAV a joué un rôle prépondérant dans la mise en place de ces projets de CQP. D'une part, ses représentants ont largement accompagné les deux premiers projets de CQP afin de poser les premiers jalons pour les projets futurs :

*« Les deux premiers projets, on les a plutôt presque pris clé en main en disant on va aller de l'avant, on veut déjà deux projets. Donc, il y avait un projet à la Vallée de la Brévine, puis un projet sur Val-de-Ruz. Et puis, on a aidé les agriculteurs pour les séances, on les a accompagnés pour sortir les éléments qui étaient paysagers pour eux. Et puis, après, on a aussi fait les porteurs de projets jusqu'au bout en ayant le mandat de préparer le rapport de demande pour l'OFAG. » – Yann H.*

Plus globalement, la CNAV a assumé un rôle moteur :

*« En principe, du fait que c'est quand même venu d'une décision de politique agricole, on a plutôt été le moteur. Et puis nous avons sollicité les agriculteurs dans cette perspective, en leur disant qu'il y avait des projets collectifs possibles et qui se mettaient en place. » – Yann H.*

Globalement, dans le canton de Neuchâtel, les porteurs de projets sont des comités agricoles, même si la directive de l'OFAG (2013) laisse la possibilité qu'un canton ou une commune prenne ce rôle. La précédente mise en place des ÉcoRéseaux dans le canton a servi de base à la constitution des associations pour le paysage :

*« Là on est parti, c'était les comités des ÉcoRéseaux qui sont entrés dans l'association paysage. Ici l'association paysage Littoral, ça part depuis Vaumarcus jusqu'au Landeron. Donc il y a l'ÉcoRéseau de la Béroche (littoral ouest) littoral est, et puis entre-deux-lacs – On s'est tous réuni et on a fait un grand comité. Ensuite, nous avons dû réfléchir à des mesures justement pour avoir un paysage différent. » – Dominique*

Cette synergie entre ÉcoRéseaux et association paysage a notamment permis une constante intégration des valeurs environnementales dans le processus, notamment au travers de l'implication d'un bureau d'écologie, mandaté sur la base de son mandat précédent, pour accompagner le projet de CQP du Littoral :

*« Alors, moi je suis arrivé dans ce projet par un projet de réseau écologique avec les agriculteurs. D'ÉcoRéseaux, comme on les appelle sur Neuchâtel. Donc, j'ai travaillé sur l'ÉcoRéseau de l'Entre-deux-Lacs, [...] Et puis, ces trois ÉcoRéseaux avaient des espèces cibles assez similaires. Déjà, des règles pas tout à fait égales, mais c'était assez similaire. Et puis, des mesures aussi relativement similaires. Donc, les surfaces [de ces ÉcoRéseaux] se sont regroupées pour le projet paysage. » –*

**Michel**

Cela était aussi clairement le cas avec les services de l'État qui ont accompagné les projets de CQP du canton. Selon Joëlle, le SFFN-section nature et le SAGR-office des paiements directs ont accompagné ces projets, en parallèle des EcoRéseaux pour des questions de synergie et complémentarité. Une forte synergie entre mesures environnementales et projets de CQP était donc souhaitée. Les principaux acteurs concernés se composaient ainsi du comité (essentiellement composé d'agriculteurs et de viticulteurs issus des ÉcoRéseaux), de la CNAV, du SFFN et du SAGR ainsi que du bureau d'écologie. Ces autres acteurs venaient en accompagnement du travail du comité, pour les encadrer. Pour un interlocuteur, cette synergie a porté ses fruits :

*« Mon rôle, c'était d'avoir un panel de mesures quand même, qui ne soit pas que cosmétiques, du paysage, comme ça, mais qui ait quand même aussi un intérêt écologique général. » – Michel*

*« Il y avait une bonne cohérence, parce qu'il y a un certain nombre d'objectifs... Je parlais du torcol avant, qui est aussi une espèce cible des réseaux écologiques. Tout ce qui est aussi plantation dans le projet paysage, c'est en synergie, ça donne des résultats aussi intéressants pour les espèces cibles des ÉcoRéseaux. Et puis ça faisait sens, parce que c'est les mêmes espèces sur l'ensemble du littoral. À peu de choses près, il y a des petites différences, mais là ça faisait tout à fait sens. » – Michel*

Toutefois, cette forte synergie entre environnement et agriculture se révèle être la seule qui ait véritablement été présente. Si le SAGR et le SFFN ont joué un rôle actif dans l'accompagnement de ces projets, ce sont les seuls services de l'État qui y ont participé :

*« Lors du montage des projets, seuls les deux services concernés (SAGR, SFFN), les comités d'agriculteurs et les mandataires (biologistes et CNAV) ont été impliqués. Ce n'est que lors de l'analyse sensible que les communes et autres « utilisateurs » du paysage ont été consultés pour donner leur avis sur le paysage de leur région, avec des visions parfois contradictoires sur un pré de pissenlit : joli et utile pour les abeilles domestiques pour les uns ou pauvreté végétale visuelle de la prairie (monoculture) pour les autres. » – Joëlle*

L'unique participation des autres acteurs du paysage s'est réalisée lors du processus participatif afin de réaliser l'analyse sensible. L'impact de ce processus sur la construction du catalogue de mesure est évalué de manière très différente selon les personnes entretenues :

*« Au départ, on avait d'abord un état de situation de ce qui était possible du point de vue des porteurs de projets. Ensuite, on a modélisé les réflexions par des images en faisant ce qu'on appelle une analyse sensible, en ouvrant le "débat" au travers du monde agricole. C'est-à-dire que là, on s'est entouré du tourisme, du secteur de l'économie, du secteur du sport, tous ceux qui utilisent un petit peu l'espace agricole mais avec un autre regard. Donc là, c'est vrai qu'on a eu la chance d'avoir Neuchâtel tourisme ou le Service de l'économie notamment, qui expliquaient la manière dont ils interprétaient les mesures proposées, et comment ils percevaient le paysage. Cela nous a permis de repérer les points de convergences et de divergences. » – Yann H.*

*« Sur demande de l'OFAG, les analyses sensibles ont été organisées avec plus ou moins d'engouement, d'implication et d'ouverture, avec tous les « utilisateurs » du paysage : responsables des chemins pédestres, politiciens communaux, associations de pêcheurs/chasseurs, bûcherons, citoyens lambda, acteurs culturels, artistes habitant la région, etc. Avec pour objectif de documenter leur perception du paysage local. » – Joëlle*

Même les communes, qui paient en partie ces contributions à Neuchâtel<sup>4</sup>, n'ont guère eu d'impact dans la mise en place des mesures :

---

<sup>4</sup> Le financement des CQP est couvert à 90% par la Confédération et les 10% restant sont à la charge des cantons. Dans le canton de Neuchâtel, l'État a décidé de partager ces frais avec les communes, qui contribuent à hauteur de 4%, contre 6% pour le canton.

*« Elles doivent payer quelque chose, donc elles ont un petit intérêt à savoir ce qu'il se passe chez elles. Ça c'est peut-être finalement pas si mal, ça fait intervenir un petit peu plus de personnes. [...] Elles ont eu zéro influence, on va dire. Au début, on leur a posé la question, mais c'était ficelé, si tu veux. Elles n'ont pas pu tout remettre en question. » – Dominique*

Il faut aussi préciser que le projet de CQP du Littoral est arrivé tardivement par rapport à l'ensemble de ces projets, tant au niveau national que cantonal, ce qui a permis aux porteurs de reprendre ou de s'inspirer de mesures déjà mises en place dans d'autres projets :

*« Après, ce qu'il s'est passé, c'est que comme il y avait beaucoup de projets au niveau national qui se sont développés, le catalogue des mesures possibles était connu. On n'a pas inventé de nouvelles mesures. Ce qui fait que les agriculteurs qui sont venus à la fin ont plutôt repris ce qui était déjà fait dans les autres projets en les transcrivant pour leurs régions. Après, si on prend le canton de Neuchâtel, on a quand même les montagnes neuchâteloises qui sont somme toute assez similaires [...] avec 2-3 éléments paysagers spécifiques. Plutôt dans les bâtiments ou dans les anciens murs de pierres sèches, les citernes, etc., ou les prairies fleuries naturelles. Et puis après, avec le Val-de-Ruz et le Littoral, on est plus dans des mosaïques de cultures, voire de vignes, si on est sur le Littoral. Et c'est ces éléments-là qui ont été repris et précisés. » – Yann H.*

Il y avait de fait un travail moindre de création de mesures, et des mesures plus concrètes qui ont pu émerger plus tôt dans le processus. Néanmoins, pour certains, le rôle de ces analyses sensibles dans la mise en place des mesures du catalogue était anecdotique, tandis que pour d'autres il a permis une mise en dialogue importante. Sans avoir participé directement au processus, il est impossible de constater l'ampleur de l'impact qu'elles ont eu, mais le sentiment qui ressort de nos entretiens est que les mesures étaient globalement déjà ficelées et que ces séances permettaient surtout de les présenter et de récolter des avis. Dans le cadre des communes, ces séances semblaient même jouer un rôle de communication pour justifier les dépenses qu'elles allaient devoir effectuer :

*« Elles ont été invitées, puis intégrées. Peut-être la particularité des CQP sur le canton de Neuchâtel, c'est que les communes participent financièrement aux mesures, ce qui ne se fait pas dans les autres cantons. Donc c'était aussi pour les sensibiliser à pourquoi elles mettaient quelque chose dans leur budget pour la tâche de l'activité agricole, paysagère. Donc c'était bien de les intégrer dans la réflexion, qu'elles comprennent pourquoi on arrive avec ça derrière. » – Yann H.*

D'autant plus que ces processus participatifs ne semblent pas avoir suscité un grand engouement :

*« Alors après on a présenté ce projet justement aux autorités, aux citoyens finalement. Il y a eu une séance au Château d'Auvernier, mais il n'y a pas eu grand monde, parce que personne n'était vraiment au courant de ce qu'il se passait. » – Dominique*

Il est d'ailleurs intéressant de constater une participation aux analyses sensibles assurée par la cooptation :

*« Si je prends l'exemple de certaines grosses communes, comme le Val-de-Travers, les agriculteurs qui sont un peu en politique, ou dans la musique, dans le sport, etc., ils ont fait un petit peu marcher leur réseau. Donc on a invité des personnes qui étaient déjà potentiellement sensibilisées à la cause, sans envoyer des invitations tous azimuts à des gens qu'on ne connaissait pas. On a essayé de garantir qu'il y ait un forestier, qu'il y ait un sportif ou deux, que la composition soit bien équilibrée. »*

– **Yann H.**

Nous pouvons donc considérer que le processus de mise en œuvre des projets de CQP dans le canton, et en particulier au Littoral, a surtout mis en avant les acteurs de l'agriculture et de la biodiversité, les autres secteurs intéresser par le paysage ayant été approché et écouté à travers un processus participatif sans aucun pouvoir décisionnel et sans que l'impact sur le contenu des mesures n'ait été très important. Michel décrit d'ailleurs une partie de son rôle ainsi :

*« Ça, c'était un peu mon rôle de veiller à ce qu'ils ne mettent pas de côté tout ce qu'il y avait peut-être de plus difficile à mettre en œuvre pour ne garder que des mesures comme "toucher tant de francs à l'hectare, si on a un mélange de culture suffisant", ou bien, je ne sais pas, retenir des trucs déjà existants. Mais effectivement on voulait un certain effort sur l'arborisation par exemple, qu'il était peut-être un petit peu plus difficile de mettre en œuvre. »*

### **6.2.3 Analyse des mesures et évaluations**

L'objectif des projets de CQP est de créer un catalogue de mesures rémunérées que les exploitations agricoles peuvent décider, ou non, d'appliquer. Étudier le contenu de ces mesures, leur application et les fonds alloués à chacune nous permet de mieux saisir la direction prise par ces projets de CQP.

Les vingt mesures qui composent le projet de CQP du Littoral neuchâtelois (Annexe 5) met principalement en avant la diversité des cultures/herbages/cépages, avec 4 mesures liées à cette thématique qui concentrent près de 60% du budget prévisionnel (Blant & Le Foyard, 2016). Ces mesures visent à promouvoir un assolement diversifié, avec, pour les cultures, l'objectif de 5 à 7 cultures différentes afin de conserver ladite « mosaïque agricole » formée par les champs. La même idée est reprise dans la viticulture avec la diversité des cépages, particulièrement visible à l'automne. Globalement, les objectifs fixés pour ces mesures ont été largement atteints et même dépassés. À l'inverse, la mesure qui visait une diversité animale dans les exploitations n'a clairement pas été atteinte.

Six mesures concernant le patrimoine (murs en pierre sèche, capites de vigne, rosiers au début de rang, menhirs, etc.) comptaient pour environ 10% du budget prévisionnel et l'atteinte des objectifs

a passablement varié selon les objets. Par exemple, les capites ont vu leur objectif presque triplé alors que pour les « petites structures » (menhirs, sources, dolines, etc.) ou les rosiers en début de vigne, les résultats se sont portés aux trois quarts des objectifs.

Cinq autres mesures visaient à promouvoir la plantation d'arbres et/ou de haies, représentant environ la même part du budget prévisionnel. Elles ont principalement été suivies lorsqu'il s'agissait de planter des fruitiers dans des vergers (l'objectif a été multiplié par vingt), mais ont eu moins de succès autrement.

Trois mesures concernent le maintien de certaines prairies, de pâturages structurés (promotion de diverses structures paysagères dans les pâturages) ou de fauches alternées dans les vignes. Celles-ci ont globalement atteints leurs objectifs.

Enfin, une dernière mesure vise à l'accessibilité du paysage, et notamment au panorama qu'offre le Littoral, en aménageant des points de vue (places fauchées) pour que les personnes puissent s'arrêter un moment à ces endroits. 2'500.- était prévisionné pour cette mesure, sur un total d'environ 440'000.- pour l'ensemble des mesures du projet. Ses objectifs ont toutefois été largement dépassés. Cette réussite s'explique notamment par une acceptation assez extensive par le SAgr des objets entrant en compte dans cette catégorie.

Ce rapide tour d'horizon nous permet de comprendre plus globalement les résultats attendus par ce projet. D'une part, comme le souligne Joëlle, la conservation est au centre des mesures :

*« Les projets comptent deux types de mesure : l'entretien/maintien et la création de structure paysagère. Le 95% des mesures consiste en du maintien des structures existantes pour prévenir une dégradation de l'existant et pour éviter une monotonisation du paysage rural. »*

Le but est donc principalement de ne pas voir le paysage agricole se dégrader. La justification des compensations financières des mesures le confirme, en mettant l'accent principalement sur la perte de productivité ou de rendement qu'occasionne une mesure (Blant & Le Foyard, 2016). En d'autres termes, l'objectif principal est de tenter de contrecarrer la rationalisation toujours plus grande de la production et de valoriser ces « encoules » :

*« À la base, ce programme Qualité du Paysage a été imaginé comme un outil de valorisation de l'espace agricole, rural. Ce qui était considéré comme une encoule par la profession, typiquement un arbre dont il faut faire le tour, a été valorisé comme une force et non plus une faiblesse, ou une « nuisance ». [...] Au niveau de l'approche avec la population, ces projets ont pour but de valoriser [...] le travail des agriculteurs, et mettre un peu de baume au cœur, en faisant reconnaître le surplus de travail engendré par les incivilités causées par une population pas toujours au fait des activités agricoles. » – Joëlle*

De plus, comme nous l'avons mentionné au début de cette partie, les CQP sont une politique agricole. De ce fait, il existe un cadrage clair pour ces projets, qui axent les mesures sur des mesures agricoles et sur la surface agricole utile (SAU) :

*« L'OFAG, au départ, c'est vrai, il a imaginé des bancs, des choses comme ça, puis après, il les a quand même supprimés de son programme possible. Donc c'est vrai qu'il n'y a pas eu beaucoup de propositions faites dans ce sens-là, mais c'est plutôt l'autorité compétente qui a dit "non, on fait une croix sur ces projets-là". C'est pour ça qu'il n'y a pas eu de propositions dans ce sens-là, à mon avis. »*

– **Yann H.**

*« Lors de la validation des projets par l'OFAG, une quinzaine de mesure a été refusée pour divers motifs (financement via d'autre programme), même s'il s'agissait de « patrimoine » agricole/rural, comme les bacs à fleurs aux fenêtres (géraniums des fermes bernoises par exemple). » – Joëlle*

Un certain nombre de mesures visant l'accessibilité ont tout de même été prises, à l'image de l'aménagement de points de vue. Dans le canton, le Val-de-Travers a notamment proposé de subventionner deux mesures pour la mobilité douce avec les portails d'accès et l'entretien des bandes herbeuses le long des voies de mobilité douce<sup>5</sup>, tandis que la Vallée de la Sagne et des Ponts-de-Martel propose une mesure de conservation et d'entretien des chemins agricoles gravelés. Selon le rapport final, ce dernier projet est la mesure qui a eu le plus de succès par rapport aux objectifs initiaux. Plus globalement, l'évaluation publiée début 2024 des CQP au niveau national (Schüpbach & Torregroza, 2024) met en avant que l'accessibilité représentait l'une des catégories les moins représentées dans les mesures, mais demeure une catégorie existante malgré la moindre marge de manœuvre laissée à cet instrument. De plus, il est intéressant d'écouter ce que nous dit Joëlle à propos des « points de vue » mentionnés auparavant :

*« Certaines mesures, comme le point de vue, sont un peu alibi au niveau paysager. Cependant, les espaces mentionnés comme tels sont souvent utilisés comme halte/lieux de repos par les promeneurs, qui ne respectent pas toujours les lieux (reprise de leurs déchets) ou y font des feux. Cette mesure permet surtout un dédommagement pour le travail de nettoyage, remise en état de ces endroits prisés pour la vue. »*

Globalement, et c'est un constat aussi pointé par Schüpbach et Torregroza (2024), les mesures qui ont eu le plus de succès sont celles qui nécessitent le moins de changements de la part des exploitants :

*« Globalement, pour les agriculteurs, ils ont souvent pris des prestations qu'ils fournissaient déjà, mais d'une manière logique pour la collectivité. Là, il y a peut-être une reconnaissance de la tâche*

---

<sup>5</sup> Le rapport final de ce projet n'a pas encore été réalisé, nous n'avons donc pas eu accès aux données relatives à l'atteinte des objectifs par mesure. Toutefois, durant notre entretien avec Joëlle, elle nous a indiqué qu'aucun portail ne lui avait été signalé, signe selon elle d'un oubli que cette mesure était intégrée au projet de CQP.

*qu'ils font pour la collectivité. Elle n'est pas généralisée, elle est spécifique sur un objet. Elle permet aussi à l'agriculteur d'expliquer pourquoi il reçoit une prestation pour ceci ou cela, parce que c'est le travail derrière qui compte. Ce serait plus simple d'enlever les arbres plutôt que de les laisser. Mécaniquement, c'est une contrainte, mais pratiquement on laisse ces éléments parce qu'ils sont intégrés au paysage. Cette contrainte est rémunérée.* » – **Yann H.**

*« Une autre mesure appréciée des promeneurs et assez facile à mettre en place, ce sont les rosiers en bout de ligne dans les vignobles, le long des chemins vicinaux. »* – **Joëlle**

Et nous pouvons conclure cela par le fait que les mesures devaient rassembler aussi le plus de mondes possibles, qu'il fallait être consensuel :

*« Non, mais on pouvait, par exemple, mettre des bancs. J'ai dit les gars : "Nous, on paye des gardes vignes. Puis là, maintenant, on devrait mettre un banc pour que les gardes vignes viennent dire on s'assied pas sur ce banc. Non, non, mais vous rigolez". Voilà, donc il fallait trouver quelque chose qui pouvait... Comment dire ? On ne va pas mettre le banc dans les mesures pour qu'ensuite tous les viticulteurs gueulent et que les agriculteurs disent "super, on met des bancs partout". Le but, c'était d'avoir des choses qui rassemblent tout le monde. »* – **Yann V.**

En conclusion, bien que les CQP, à l'échelon fédéral, portent en eux l'ambition et les différentes valeurs liées au paysage, le processus pour les mettre en place donna peu de prises aux secteurs extra-agricoles. Le cadrage nécessaire afin que les CQP fassent partie intégrante de la politique agricole aboutit à un ensemble de mesures à priorités conservatoires, avec un fort effet d'aubaine (Schüpbach & Torregroza, 2024), et qui permettent peu d'améliorations quant à l'accessibilité de la campagne. Nous pouvons d'ailleurs noter que l'une des catégories de mesures ayant eu le moins de succès est la diversité des animaux dans l'exploitation, qui implique des changements potentiellement importants dans la gestion d'une exploitation et n'a donc pas été plébiscitée. Cela montre qu'il s'agit globalement de rémunérer le monde agricole pour des prestations qu'il fournit déjà, mais qui seraient menacées par une rationalisation accrue de la production. À notre sens, cette citation du représentant de la CNAV résume plutôt bien la logique sous-jacente :

*« On a essayé d'amener aussi dans les réflexions des mesures en faveur de la qualité du paysage, qui ne suivent pas qu'une vision biodiversité, mais aussi une vision qui fait sens au niveau agronomique, comme typiquement le nombre de cultures. Des choses qui n'étaient pas que liées à la biodiversité, mais qui pouvaient être liées aussi à un aspect économique dans le secteur agricole, en tenant compte des éléments de production de cultures spécifiques, etc. »* – **Yann H.**

Toutefois, nous pouvons noter que la valeur identité/patrimoine pourrait être la valeur qui bénéficierait le plus des CQP, car elle vise explicitement à maintenir des structures patrimoniales, que ce soit des objets (murs, menhirs, capites, etc.) ou des types de culture comme les vergers hautes tiges, qui ont historiquement chuté dans le canton.

*« Les arbres, c'est une mesure phare, la plus visible dans le paysage ! Par rapport aux nombres d'arbres recensés sur la SAU dans le canton, la quantité est assez impressionnante, jusqu'à plus de 4000 selon les régions. Au total : plus de 16'000 arbres, 9'000 fruitiers et plus de 2'600 plantations – rajeunissement des pâturages boisés, d'allées ou de vergers. Le remplacement des arbres, surtout fruitier, est gentiment devenu un réflexe, notamment dans la région de la Béroche. Il n'est pas que question de valeur paysagère, mais aussi de valeur patrimoniale. De plus, ces arbres peuvent également bénéficier des contributions liées à la biodiversité (SPB, mise en réseaux, qualité). » –*

**Joëlle**

### 6.3 LES ACTEURS DANS LE CHAMP DU PAYSAGE AGRICOLE NEUCHÂTELOIS

Maintenant que nous avons attribué des postures paysagères représentant la priorisation des valeurs de chacun des acteurs pour le paysage agricole, nous nous proposons de les intégrer dans le champ du paysage agricole neuchâtelois afin de déterminer quel pouvoir chacun d'eux est capable de mobiliser pour favoriser sa propre posture. Pour rappel, le champ est caractérisé par deux axes qui représentent la dotation dans chacun des deux capitaux structurant du champ du paysage que sont d'une part l'impact sur l'intervisibilité et d'autre part la capacité à influencer les usages sociaux du paysage (Droz et al., 2009). Afin d'éclairer notre question initiale sur la publicisation des espaces agricoles et leur usage récréatif, nous représentons visuellement l'intérêt pour ces usages sociaux du paysage pour chacun des acteurs en fonction des valeurs paysagères (loisir, habitat, sacré, mais aussi marchande lorsqu'il s'agissait de promouvoir le tourisme) que nous avons défini précédemment, ainsi, nous pouvons éclairer le poids que les soutiens à un tel usage sont en capacité de mobiliser au sein de ce champ.

Tout d'abord, lorsque nous nous intéressons spécifiquement au paysage agricole, l'OFAG nous apparaît comme un acteur quasiment tout-puissant. En effet, le paysage agricole est composé essentiellement de SAU sur lesquelles l'OFAG, par le biais de la politique agricole, a une prise énorme. Il faut ainsi rappeler que la dotation en capital des acteurs dans un champ social relève de la potentialité, il s'agit d'un capital activable et pas nécessairement activé. Ainsi, si nous prenons en considération que la politique agricole en Suisse relève de la Confédération et que l'agriculture suisse est grandement dépendante de cette politique agricole, et particulièrement des paiements directs, nous pouvons considérer l'OFAG comme un acteur particulièrement bien doté politique agricole dans la transformation du système agricole vers le modèle productiviste qui a émergé après-guerre (Forney, 2012), un modèle productiviste toujours à l'œuvre et qui, justement, est considéré comme une menace majeure pour la qualité des paysages à travers la rationalisation grandissante qu'il promeut. D'un autre côté, la politique agricole suisse a permis de garder des exploitations de tailles modestes en privilégiant un modèle d'agriculture familiale, plutôt qu'en promouvant un modèle purement agro-industriel, même si les objectifs d'efficacité misent sur une

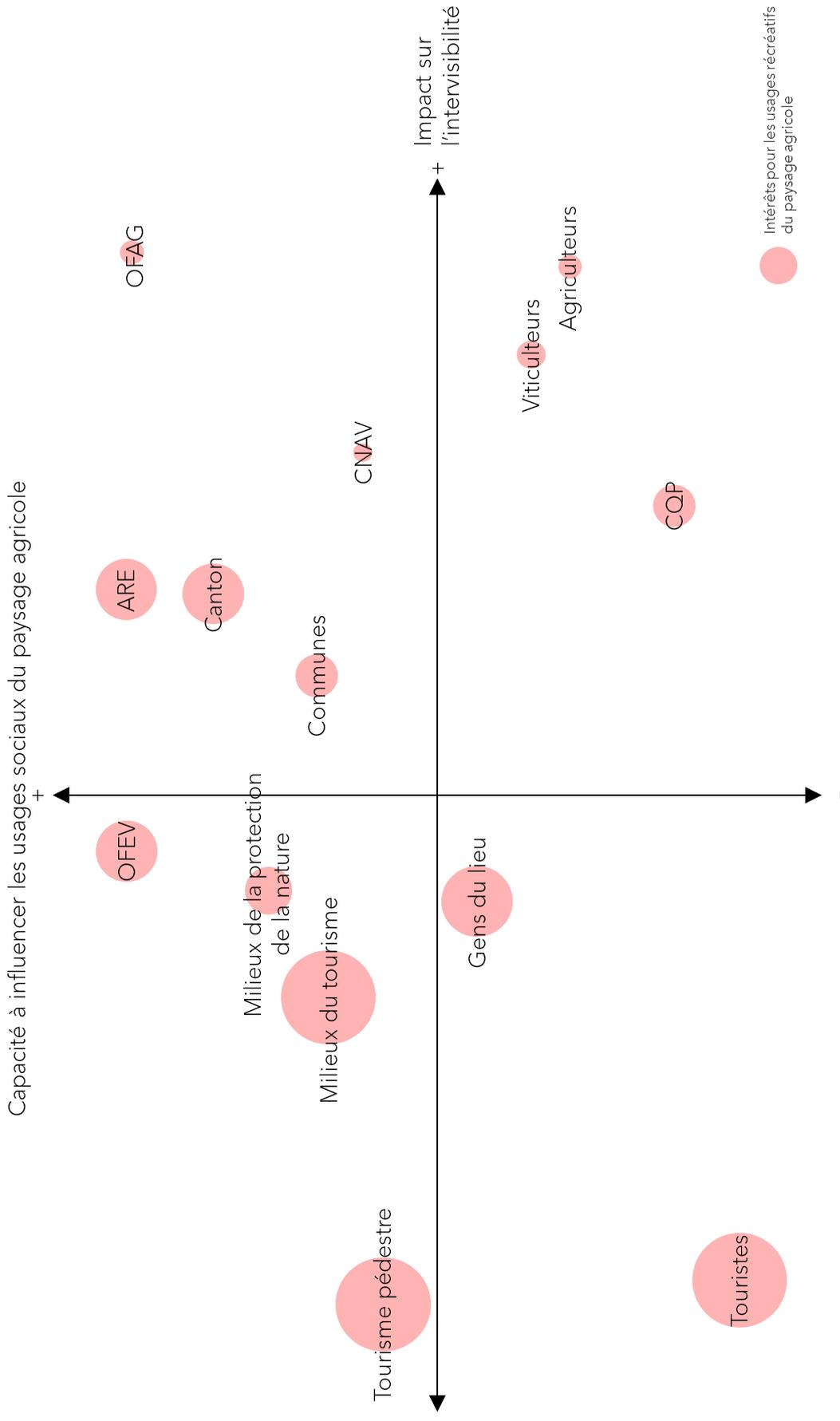


Figure 21 Le champ du paysage agricole neuchâtelois

baisse du nombre d'exploitations dans le pays. En tenant globalement entre ses mains le système agricole du pays, l'OFAG détient ainsi un capital latent énorme, tant sur l'intervisibilité que sur les usages sociaux (nous pouvons citer ici les politiques de remembrements parcellaires d'Après-guerre qui ont permis la mécanisation agricole et qui ont impacté largement tant le paysage par l'agrandissement des parcelles, et donc de la mosaïque agricole, que la structuration bocagère riche en biodiversité et en chemins agricoles praticables par tout un chacun).

De la même manière, les deux autres offices fédéraux que sont l'OFEV et l'ARE ont un capital conséquent en matière d'usages sociaux de ces espaces. L'ARE, de son côté, peut se référer au PTS qui, bien que non contraignant, témoigne d'une vision globale et stratégique du développement territorial en Suisse à laquelle les autorités subsidiaires se réfèrent. De plus, si l'ARE n'a que peu de prises concrètes sur l'espace agricole lui-même et la manière dont il est utilisé, il a la tâche de valider les PDC, et donc les orientations stratégiques données aux régions de chaque canton, et ainsi, indirectement, sur les futures emprises des zones à bâtir ainsi que des autres infrastructures qui peuvent empiéter sur les zones agricoles, y compris les constructions hors zone à bâtir qui sont souvent agricoles ou en zone agricole. Enfin, et non des moindres, les plans sectoriels qui planifient les politiques à incidences territoriales, sont souvent en lien, directement ou indirectement, avec les zones agricoles (infrastructures de transport, énergétiques, etc.) voir les concernent directement lorsque nous parlons des SDA. L'ARE a donc peu de prises sur ce qui se passe sur les terres agricoles à proprement dites, contrairement à l'OFAG, mais a des prises conséquentes sur la spatialisations de ces terres agricoles, définies en creux des zones bâties ou à bâtir.

L'OFEV, de son côté, peut aussi avoir un impact conséquent sur les usages sociaux des terres agricoles, et dans une moindre mesure, sur son intervisibilité. Dans un premier temps, les normes et législations environnementales ont des conséquences sur l'exploitation agricole des terres agricoles. Nous pouvons par exemple citer ici l'homologation, ou non, de certains produits phytosanitaires ou l'espace réservé aux eaux qui postule que, dans l'espace agricole, les abords d'un cours d'eau sont considérés comme des surfaces de promotion de la biodiversité et ne peuvent être exploitées que de manière extensive. Toutefois, nous pouvons considérer que dans le cas du paysage spécifiquement, l'OFEV dispose d'un instrument particulièrement influent avec la CPS, conception qui contraint légalement les autres offices et autorités à prendre en compte dans leurs politiques les recommandations qui y sont développées, et donc dans les différents instruments d'aménagement du territoire comme dans l'agriculture. Ainsi, la revitalisation de cours d'eau, par exemple, fait passer la priorité dans les usages d'un espace dédié à la production de denrées alimentaires à un espace dédié en priorité à l'environnement, et potentiellement au délassement des habitants.

Ces trois offices fédéraux sont considérés dans notre champ comme les acteurs les plus puissants en termes d'influence sur les usages sociaux du paysage agricole. Il nous semble important de rappeler alors que, à l'instar des communes et du canton, il s'agit d'organes officiels censés représenter la population. Sans entrer dans le large débat quant à la représentativité des opinions populaires au sein des systèmes politiques, et notamment concernant l'autonomie de ces différents offices avec des visions passablement contrastées sur le paysage agricole comme nous l'avons vu précédemment, il nous paraît important de préciser donc que la population dans son ensemble prend part à ces positions, ou tout du moins devrait être en capacité de les influencer. Une capacité que la population ne détient pas pour les autres acteurs, qui représentent des intérêts sectoriels qu'ils vont défendre lors de la mise en place, notamment, de politiques à incidences paysagères.

Dans cette logique, la CNAV représente typiquement la corporation agri-viticole du canton de Neuchâtel. Nous avons décidé de la représenter dans le champ, tant pour son rôle d'interlocuteur privilégié qu'elle peut avoir pour les différentes autorités (les locaux de la CNAV se trouvent d'ailleurs juste en face de ceux du SAgr, à Cernier) que dans son rôle de représentante qui va tendre à durcir les positions car se sentant investi d'une mission (Droz et al., 2009; Miéville-Ott & Droz, 2010). De fait, nous l'avons considéré comme l'acteur le moins engagé dans une ouverture des espaces agricoles à la récréation, car notamment moins à même de réaliser des compromis comme pourraient y aboutir une discussion entre des promoteurs du tourisme pédestre et un agriculteur, par exemple. Le fait que la CNAV « ne s'oppose pas » à l'agritourisme et à la fréquentation des espaces agricoles, qu'elle axe les mesures des CQP sur des mesures qui fassent sens au niveau agronomique ou que, selon Léonard, elle se soit montrée assez réticente vis-à-vis du « plan directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre » nous conforte dans cette analyse.

En opposition, justement le tourisme pédestre se retrouve parmi les acteurs les plus volontaristes vis-à-vis de l'usage récréatif de l'espace agricole. Toutefois, si une influence certaine sur les usages sociaux est à relever de leur côté, au point que le passage d'un sentier pédestre sur une exploitation ou dans un pâturage puisse être crainte ou refusée par certaines exploitations, leur impact sur l'intervisibilité est des plus restreintes, pour ne pas dire inexistante.

Ce moindre impact sur l'intervisibilité caractérise aussi les autres acteurs liés au tourisme. Nous considérons que les milieux du tourisme ont une capacité à influencer les usages sociaux un peu plus importante que le tourisme pédestre seul à travers la promotion d'une région et de ses paysages ou lieux emblématiques. Cette promotion ayant comme finalité d'attirer des personnes à consommer le paysage en termes de loisirs, elle peut augmenter leurs usages récréatifs. Nous pouvons également admettre un impact supérieur sur l'intervisibilité dans la mesure où certaines infrastructures à but de loisir pourraient accompagner un accroissement de la fréquentation ou

pourraient servir à attirer un nouveau public dans la région, en érigeant des remontées mécaniques par exemple.

Les touristes, quant à eux, sont considérés comme les parents pauvres de ce champ, leur impact sur l'intervisibilité étant pratiquement nul et leur capacité à influencer les usages sociaux étant, d'après nous, surtout à attribuer aux milieux du tourisme. La grande disparité de ces groupes pourrait néanmoins nuancer ce propos, Droz et *al.* (2009) ne considèrent d'ailleurs pas les touristes comme un groupe, mais préfèrent définir les groupes par leur activité (promeneurs, parapente, cueilleurs), qui, ainsi ne correspondent pas nécessairement à des touristes mais pourraient aussi bien intégrer les gens du lieu. Ces différentes activités n'ont ainsi par le même impact, sur l'usage social et l'intervisibilité, même si globalement, dans tous les cas, cet impact demeure des plus restreints.

Distinguer les touristes des gens du lieu nous permet de constater leur éloignement dans le champ. En tant qu'habitants, les gens du lieu sont en capacité d'avoir un impact plus concret sur les usages sociaux, par le simple usage des espaces agricoles à des fins récréatives, couplé à une connaissance et une présence plus importante de ces lieux. Enfin, les gens du lieu sont aussi des citoyens, et c'est certainement à cette échelle qu'il est le plus important de prendre cette réalité en compte. Selon la commune, la proximité avec les autorités communales peut être très grande, ce qui pourrait permettre d'utiliser les instances communales pour aboutir à leurs fins. Enfin, les gens du lieu peuvent se constituer en associations ou porter des projets qui vont dans le sens d'une publicisation des espaces ouverts et agricoles. Dans la commune de la Grande-Béroche notamment, trois sentiers de santé balisés permettant de parcourir la commune ont été réalisés par le « Groupement de la Grande Béroche », association et parti politique local (« Parcours de santé balisés Archives », 2024).

Les communes, justement, voient leur rôle restreint lorsque nous parlons spécifiquement du paysage agricole et non du paysage dans sa globalité. Toutefois, leurs prérogatives en termes d'urbanisme et d'aménagement du territoire leur confèrent tout de même un rôle important, toujours en creux par rapport au bâti. Dans une moindre mesure, l'entretien des routes et des chemins est en grande partie de leur ressort, leur aménagement peut ainsi jouer un rôle considérable dans l'accessibilité au paysage agricole. Tout comme elles sont propriétaires des routes, certaines communes peuvent être propriétaires de terrains agricoles et ainsi décider quel usage il en est fait, comme en témoignait Léonard en comparant le communal de la Sagne avec Central Park.

*« Le communal de la Sagne, qu'est-ce que c'est fréquenté en été ! Le grand communal, c'est 5 km de long, 1 km de large. Puis c'est la grandeur du Central Park de New York. On a ça chez nous. C'est exactement la même grandeur [...] Central Park, il est vraiment fait pour le loisir des new-yorkais.*

*Bon, d'accord, le communal de la Sagne, c'est quand même pas que pour les loisirs. Là on a la cohabitation qui est des fois un peu difficile, entre les propriétaires du bétail et puis ceux qui viennent faire des feux. Mais je dois dire que la commune de la Sagne joue bien le jeu. Elle accepte. J'ai toujours vu qu'elle acceptait que les gens considèrent ça comme un espace de loisir.* » – **Léonard**

À l'échelon supérieur, le canton dispose dans les grandes lignes des mêmes attributs que les communes. Il est aussi propriétaire de nombreux terrains agricoles et viticoles. Comme nous l'avons vu, le PDC a une influence certaine dans le développement et l'orientation des régions rurales, dont le projet territorial majeur indique d'en promouvoir les qualités naturelles, récréatives et de délasserment. Le PDC contraint les plans d'aménagements locaux, et ceux-ci doivent être validés par le canton. La subsidiarité des responsabilités dans l'aménagement du territoire que nous trouvons en Suisse tend ainsi à donner une grande importance à tous les échelons décisionnaires dans la thématique du paysage dans sa globalité, et, par ricochet, au paysage agricole. Le canton est d'ailleurs aussi responsable des autorisations de construire pour les bâtiments hors zone à bâtir et est ainsi un maillon essentiel à leur intégration au paysage agricole.

Contrairement à notre analyse des différents offices de la confédération, nous avons décidé dans cette recherche de considérer le canton dans sa globalité, en s'appuyant principalement sur le PDC, et non pas en différenciant ses différents services. De fait, nous considérons que le SFFN se retrouve surtout dans les milieux de la protection de l'environnement, qui regroupent aussi associations et experts tels que Michel Selon nous, ces milieux ont un rôle relativement faible sur l'intervisibilité. Il peut néanmoins exister si des mesures de promotion de la biodiversité sont mises sur pied (renaturation, plantation de haies/vergers, etc.) et ont une influence bien plus importante dans les usages sociaux, en mettant en avant l'importance d'avoir des espaces pour la promotion de la biodiversité ou des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement.

Enfin, les agriculteurs et viticulteurs sont sans doute les acteurs les plus influents avec l'OFAG concernant l'intervisibilité. Leurs choix d'assolement ou de culture ont un impact majeur sur cette dernière, de même pour l'orientation de l'exploitation vers plus ou moins d'élevage (et quel type d'élevage) ou de cultures, le choix de méthodes agronomiques telles que l'agroforesterie, l'agriculture biologique ou une rationalisation accrue de la production le sont tout autant. Tous ces choix, plus ou moins contraints évidemment, sont des leviers majeurs pour l'intervisibilité. En revanche, concernant les usages sociaux, leur influence est bien moindre. Ils ne sont cependant pas démunis, comme le signale La Caro à travers une citation (2007, p.340) :

*« Y'a un fossé là ? "Oui, y'a un fossé là, ben c'est un fossé important parce que c'est l'écoulement disons de... des drainages bien sûr [...] ça rejoint le ruisseau de L." C'est un chemin en fait ? "Oui, c'était un ancien chemin." Donc y'a personne qui passe là. "Euh..." C'est perdu ? "Oui, c'est peut-être une bonne chose pour nous hein, je veux pas être méchant*

*en disant ça, mais si on l'avait gardé, aujourd'hui, nos champs seraient coupés par les passages." [Et vous passez où ?] "Parce que nous, à l'origine là c'était privé c'est vrai, [...] avant du temps de mes parents c'était carrément un chemin y'avait des pommiers de chaque côté et tout, même s'il était privé, donc pourquoi, parce que le chemin [public] là-bas ils ne pouvaient pas l'utiliser, il était un chemin creux." Ouais. "J'ai eu déjà des demandes de la commune de vouloir utiliser le chemin là, mais il aboutissait là, pof, plus de chemin. Alors ils voulaient... non faut être sérieux, nous, comment on va travailler ? Alors ils m'avaient proposé, étant donné qu'il y a la route ici là, de prendre dans mon champ, pour retrouver le chemin là." Oui là je comprends... [pas trop en fait !] "Mais bon j'lui est dit non j'suis pas d'accord et puis c'est tout quoi c'en est resté là." C'est N. qui vous avait fait cette proposition là ? "Oui c'est Monsieur N., oui. Oui mais enfin on est bien ensemble, hein." Oui, y'a rien de grave. "J'lui ai dit ouvertement ce que je pensais, j'lui ai dit y'a un autre chemin [...] qui continue où y'a les arbres là-bas, dans le fond là-bas à 4-500 mètres, puis le chemin il arrive derrière. Bon ben faut pas exagérer, on va pas en faire un là, et un autre là-bas, et puis cinquante aussi ! Y'en a beaucoup déjà hein. Non, mais dans la mesure où ça ne me gênerait pas dans l'exploitation, bon ils auraient voulu passer là mais, faut pas exagérer, on est pas à l'aise avec des animaux d'avoir tout le temps des passages comme ça. Moi ça m'embêtait, j'me disais un jour peut-être que j'aurais pu avoir ces terres, de l'autre côté là-bas, bon ça s'avère que c'est pas possible, le propriétaire il préfère s'entendre avec un entrepreneur [...] mais comprenez si j'avais pu l'avoir et puis qu'y avait un chemin remis en service et tout ça... Moi j'ai voulu garder un peu de possibilités, d'indépendance pour l'avenir, quoi. Maintenant ça me gênerait peut-être un peu moins mais, bon je ne le souhaite pas, hein. Je ne le souhaite pas et puis bon, y'a mon frère qui a fait un petit étang là-bas il est plus tranquille que... que y'a pas d'autres à venir par là. Mais lui [mon frère] il l'entretient hein ! [...] Il met les moutons là-dedans et puis il range." C'est ce chemin là ? "Oui, et c'est là que la commune elle voulait reprendre [...] pour l'équivalent de notre côté là-bas, bon on aurait pas pu vraiment s'opposer à tout, parce qu'on n'avait pas à s'emparer de terres qui nous appartenaient pas, ça c'est vrai, mais enfin bon. Je leur ai donné les arguments qu'il y avait un autre chemin là-bas. Monsieur N. a tempéré ça je pense." »*

D'autres exemples parsèment l'ouvrage, tantôt en laissant des fils à travers les chemins, des tas de branche, et, surtout, en s'opposant à une extension des réseaux de chemin. À l'échelle micro-locale, il existe donc des leviers, plus ou moins légaux, pour restreindre l'accès à certains endroits si le dérangement est jugé trop important. Toutefois, ce que nous avons pu constater dans notre enquête, c'est surtout une certaine adaptation vis-à-vis de l'impuissance à faire face à ces usages :

*« Non, parce que je t'ai dit, les gens, s'ils veulent passer, ils vont passer, de toute façon. Soit ils cassent ton truc, soit ils passent à côté, puis ils reviennent. De toute façon, s'ils ont décidé, ils passent. » –*

**Dominique**

Enfin, en mettant en avant les acteurs concernés par les CQP dans le canton de Neuchâtel<sup>6</sup>, nous comprenons bien plus aisément la direction prise par ces contributions. L'instrument n'étant pas contraignant et n'invitant que très peu à l'usage récréatif de l'espace agricole, sa capacité à influencer les usages sociaux nous paraît très limitée. Néanmoins, en s'adressant directement aux exploitations, et en proposant des mesures principalement axées sur l'intervisibilité, nous considérons son potentiel d'impact sur l'intervisibilité plutôt conséquent. De plus, par essence, les CQP montrent un intérêt pour ces usages sociaux plus poussé que le reste du secteur, et, bien que rares, des mesures témoignent de cette ouverture. Cet intérêt demeure toutefois relatif, et l'outil n'étant pas très influent sur l'axe des usages, ses impacts sur ce point ne peuvent qu'être interrogés.

Nous pouvons toutefois souligner que, comme le note Le Caro (2007), l'attrait esthétique d'un lieu impacte par lui-même les usages sociaux. Ainsi, impacter la qualité de l'intervisibilité se répercute *in fine* sur les usages sociaux du paysage. « *S'ils interdisent rarement l'accès récréatif de manière frontale, les agriculteurs en limitent fréquemment l'extension de manière indirecte, en appauvrissant les ressources naturelles et paysagères disponibles* » (op. cit., p.338), cela est particulièrement le cas pour les loisirs de prélèvement (cueillette, chasse, pêche, etc.).

En conclusion, nous pouvons constater une concentration des pouvoirs, particulièrement concernant l'intervisibilité, dans les mains d'acteurs n'ayant que peu d'intérêts pour les usages

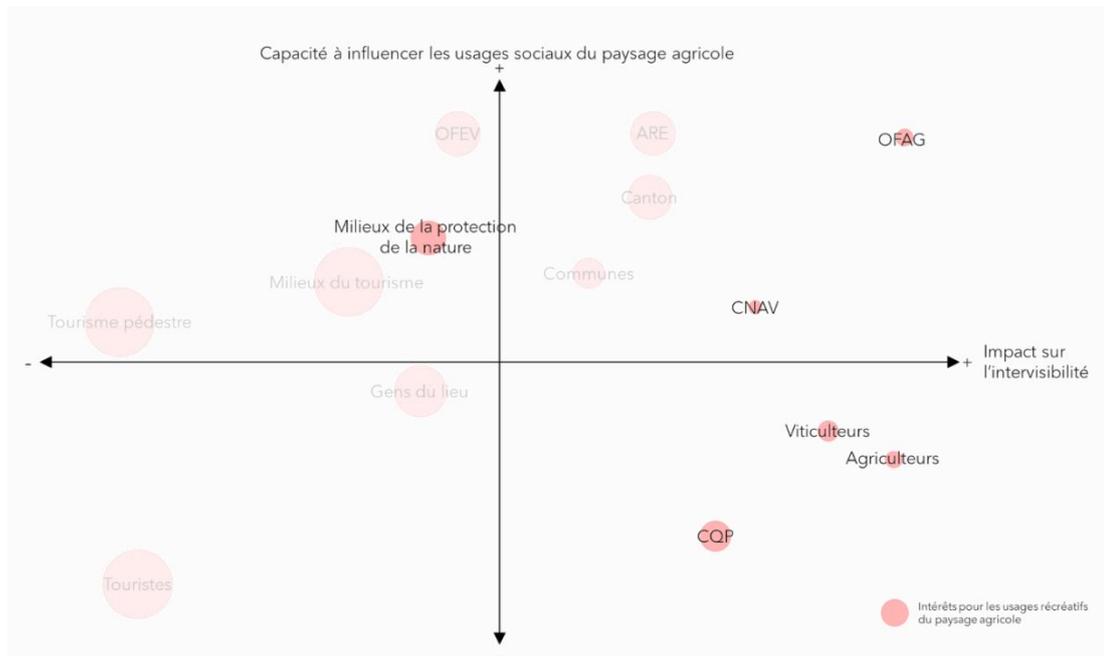


Figure 22 Les acteurs des CQP au sein du champ du paysage agricole neuchâtelois

<sup>6</sup> Nous n'avons pas inclus le canton dans la mesure où seul le SAgr a été impliqué, le SFFN faisant partie des milieux de protection de l'environnement d'après notre catégorisation, et que la posture du canton est basée sur son PDC, et pas sur le SAgr. Il n'a dans tous les cas pas une influence conséquente sur l'orientation de l'agriculture, celle-ci étant surtout fédérale, même si son rôle est aussi d'exécuter la politique agricole cantonale. Dans ce cas précis, le SAgr était principalement l'exécutant de la politique agricole fédérale, via les paiements directs.

récréatifs dans le paysage agricole. Les acteurs ayant l'intérêt le plus marqué pour ces usages sont des acteurs marginalisés dans le champ, et qui n'ont typiquement pas eu de rôle décisionnel dans le processus de constructions des projets de CQP. Enfin, des acteurs dotés d'un fort capital d'influence sur les usages sociaux tels que l'OFEV ou l'ARE sont en mesure de promouvoir ces pratiques et y sont réceptifs. La CPS n'étant contraignante que depuis peu, son intégration dans les politiques publiques devrait progressivement se faire ressentir, mais il faudra voir comment se dérouleront les rapports de force entre les différents acteurs, rapports de force qui ne penchent dans tous les cas pas en faveur d'un développement conséquent des usages récréatifs du paysage agricole.

## 7. Analyse et discussion

Maintenant que nous avons dressé le champ du paysage agricole neuchâtelois et déterminé la place que les CQP y occupaient, nous nous proposons de discuter de ces résultats et de les confronter aux enjeux que nous avons soulevés dans notre problématisation concernant les usages récréatifs dans l'espace agricole. Pour ce faire, nous allons scinder cette réflexion finale en trois temps. Tout d'abord, nous nous interrogerons sur le rôle des CQP, tant dans les politiques paysagères que dans leur rôle pour les acteurs du monde agricole. Ensuite, nous ferons un petit pas de côté afin de nous interroger sur le lien entre les pratiques agricoles et les représentations paysagères afin de s'intéresser au modèle agricole et sa prise en compte des usages récréatifs. Enfin, en rapatriant l'ensemble de l'analyse, nous nous poserons la question de la place des usages récréatifs dans l'espace agricole.

### 7.1 LE RÔLE DES CQP

Comme nous l'avons vu précédemment, les CQP sont un instrument paysager parmi de nombreux autres (notamment car il ne concerne que la dimension agricole du paysage) et un instrument parmi d'autres dans la politique agricole. Il situe donc à l'interface entre politiques paysagères et politique agricole. Toutefois, au sein des politiques agricoles, il est l'unique instrument à but purement paysager et non à incidence paysagère. En ne concernant que les SAU, les CQP demeurent tout de même limitées, et leur préoccupation est plus globalement de veiller à préserver un « décor » agricole attractif que d'améliorer son accessibilité. De plus, il s'agit en premier lieu de préserver ce décor plutôt que de l'améliorer, ses effets étant globalement peu visibles. La grande satisfaction des habitants vis-à-vis du paysage agricole semble donner de bons arguments en faveur de ce parti pris (OFEV, 2022). Ce constat est aussi souligné dans l'évaluation des CQP, de même que le manque de coordination avec d'autres instruments, notamment régionaux (Schüpbach & Torregroza, 2024). Sur ce point, il faut rappeler que la CPS n'est contraignante que depuis 2020, et que sa transcription notamment pour les cantons va prendre du temps. Les marges d'améliorations demeurent tout de même élevées, mais nous avons pu constater durant nos entretiens que des premiers rapprochements pour trouver des synergies existaient, notamment au Val-de-Ruz avec le parc Chasseral :

*« Des actions de plantations sont parfois menées en collaboration avec d'autres organismes, comme le Parc régional Chasseral pour le projet du Val-de-Ruz, axé sur les allées d'arbres. Un partenariat win-win qui évite le double financement tout en assurant la pérennisation de ce patrimoine arboré régional (plantation payée par le parc, puis l'entretien/valorisation par le programme QP). » – Joëlle*

Ces projets ont aussi permis de rapprocher agriculture et autorités communales, la régionalisation des projets (et des ÉcoRéseaux) a aussi permis au monde agricole de se structurer à cette échelle et d'avoir des relations avec les communes qui ne passent pas nécessairement par la CNAV.

*« Ça a permis de rapprocher les autorités communales ou les représentants des autres secteurs avec le monde agricole pour réfléchir à la manière dont ils percevaient la chose au niveau paysager et les activités réalisées du monde agricole. Ça a permis de faire aussi ce pas-là. » – Yann H.*

*« Au terme des 8 premières années, les vigneronns ont compris les avantages de tels projets en termes de communication. Et, contrairement à ce qui n'a pas été fait au début (car pas pensé par les porteurs et les services), des contacts seront pris pour la suite du projet avec les communes pour définir les éventuelles synergies. C'est ce qui ressort de certains rapports finaux. » – Joëlle*

Il s'agit d'une avancée significative si l'on met cette donnée en parallèle avec l'écueil de la représentation que nous avons déjà mentionné, qui tend à durcir les positions et à rendre les compromis plus complexes à trouver. Malheureusement, cette régionalisation semble être menacée :

*« Maintenant, on a eu la liberté de le faire, mais c'est comme les ÉcoRéseaux, c'était aussi un peu la même chose. On nous a donné la liberté de mettre en place tout ça, et puis, une fois que c'est en place, ils sont venus : "voilà, vous avez fait du bon boulot. Alors, ça, maintenant, c'est nous qui dirigeons, ça, vous ne le faites plus comme ça, mais vous le faites comme ça, et puis, vous avez voulu le faire comme ça, alors vous continuez de le faire comme ça". C'est un peu, voilà, on est devenu un petit peu méfiant aussi, c'est un peu ça qui est dommage, finalement. C'est qu'on nous a laissé faire, puis, tout à coup, on dit "ouais, mais, finalement, on aimerait quand même avoir la main dessus". C'est un peu dommage, parce que ça casse le truc, moi, je trouve. Tu as l'impression d'avoir mis quelque chose, toi, en place. Typique à la région, parce que le paysage, c'est quand même une région. C'était un peu l'idée de base, aussi. » – Dominique*

*« Pour ma part, ces projets ont été bien faits. Ils viennent de la base, on a laissé une grande liberté aux comités. Ce qui engendre depuis beaucoup de travail manuel de mon côté pour le suivi des mesures, puisque je ne peux presque rien automatiser. Mais c'était voulu comme ça : on a demandé à la base de créer leur propre projet, ayant généré énergie, réflexion, temps et argent. [...] Je ne peux pas défendre une simplification administrative juste pour mon confort personnel (ou celui de l'OFAG). Soit on ne demande rien et on impose, soit on fait avec. [...] On leur a demandé de développer un outil pour se valoriser, de saisir l'opportunité d'une reconnaissance de leur travail auprès des gens, et puis, au final, on leur dit que c'est trop compliqué administrativement. C'est un argument que je ne peux pas entendre en l'état. » – Joëlle*

Au-delà de ces aspects de rapprochement, le principal rôle des CQP à notre sens réside dans la sensibilisation que ces projets ont réalisée auprès des agriculteurs. Il s'agit là d'une conséquence exprimée par l'ensemble des acteurs liés aux CQP :

*« L'accompagnement par un conseiller lors du recensement des mesures sur le terrain a permis aux agris de prendre conscience de la valeur paysagère de leur exploitation. Je crois que ça s'est avéré très utile. Certains continuent de râler, d'autres se sont rendu compte que ces arbres qui leur apparaissaient comme une encouble, étaient finalement utiles (paysage, humidité, ombre, ...). De plus, avoir quelqu'un de l'extérieur qui vienne dire "ah bah c'est vachement beau chez toi", redonnait un côté positif [...] "C'est vrai, je ne le vois même plus", quand on a la tête dans le guidon. Pour les agris, je pense que oui, il y a une prise de conscience de la valeur paysagère, patrimoniale de leur domaine. Ce n'est pas anodin. » – Joëlle*

Cette prise de conscience est aussi reconnue par l'évaluation, même si celle-ci est tempérée :

*« On constate qu'en ce qui concerne la biodiversité et l'importance de la promotion de la biodiversité, une grande conscience s'est développée avec une motivation et une acceptation élevée. En ce qui concerne les qualités et la diversité des paysages, la conscience est encore moins marquée. On reconnaît certes l'impact de sa propre production sur l'espace et le paysage, mais les avantages qui découlent de la promotion ciblée de la qualité du paysage pour chaque exploitation sont moins explicitement reconnus<sup>1</sup> » (Schübach & Torregroza, 2024, p.78).*

Enfin, la mission des CQP étant une mission de conservation, celle-ci est considérée comme peu visible, à la fois par la population et par les agriculteurs. Ainsi, un manque de communication est vivement ressenti par les acteurs des CQP. L'évaluation pousse le propos un peu plus loin en jugeant que le simple fait de communiquer sur le rôle de l'agriculture dans le maintien du paysage rural et sur les contributions que les exploitants reçoivent à cette fin serait un moyen de visibiliser et de rendre le paysage plus attrayant, car la population serait au courant que des efforts sont réalisés à cette fin.

En somme, les CQP visent avant tout à préserver les paysages agricoles d'une monotonisation accrue liée à la rationalisation de l'agriculture. En termes de paysage, il s'agit particulièrement d'un paysage identifié comme un décor (avec des dimensions patrimoniales, esthétiques et environnementales) avant d'être un lieu dans lequel aller et donc dans lequel il faudrait prévoir des infrastructures qui permettent un meilleur accès et un meilleur accueil, même si des mesures liées à cela sont mises sur pied dans les projets. Le manque de coordination avec d'autres mesures ne permet que très peu de s'extraire de la SAU et d'avoir une action cohérente et complémentaire. Toutefois, les CQP ont permis une certaine prise de conscience de l'importance du paysage au sein des filières agricoles.

---

<sup>1</sup> Traduction personnelle, texte original : « *Man beobachte, dass sich hinsichtlich Biodiversität und der Bedeutung der Biodiversitätsförderung ein hohes Bewusstsein mit hoher Motivation und Akzeptanz entwickelt habe. Betreffend Landschaftsqualitäten und -vielfalt sei das Bewusstsein noch weniger stark ausgeprägt. Zwar sehe man den eigenen Impact auf Raum und Landschaft durch die eigene Produktion und die Nutzen, welche sich aus der gezielten Förderung von Landschaftsqualitäten für den einzelnen Betrieb ergeben, werden indes weniger explizit erkannt.* »

## 7.2 PRATIQUES AGRICOLES ET REPRÉSENTATIONS PAYSAGÈRES

Comme nous l'avons dit, les CQP tentent de lutter contre la monotonisation du paysage agricole lié à la rationalisation grandissante du secteur. Cette rationalisation est le produit d'un système agricole érigé après la Seconde Guerre mondiale mettant en son centre le productivisme (Forney, 2012). Sous bien des aspects, et malgré son écologisation dans les années 90 avec l'émergence des paiements directs, le modèle productiviste perpétue sa logique et imprègne toujours grandement le monde agricole, comme nous pouvons le constater avec l'accroissement tendanciel des surfaces dans les exploitations agricoles lié à la modernisation des pratiques et la recherche de prix concurrentiels avec les productions internationales. Ce contexte favorisant une vision productiviste de l'activité agricole impacte évidemment la représentation paysagère car, comme l'écrit Berque « *les sociétés aménagent leur environnement en fonction de l'interprétation qu'elles en font, et réciproquement, elles l'interprètent en fonction de l'aménagement qu'elles en font* » (1995, cité par Rasplus et al., 2023, p.119). La posture paysagère agricole que nous avons construite est ainsi le résultat d'un contexte socio-historique encore grandement influencé par le modèle productiviste. Toutefois, d'autres représentations paysagères peuvent exister, comme le montrent Rasplus et al. (2023) en s'intéressant à des agricultures biologiques, et, d'une certaine manière, marginalisées. Une attention bien plus forte à la valeur biologique y est ainsi décrite, la production qualitative plutôt que quantitative y est privilégiée, l'empreinte anthropique sur l'environnement minimisée. Le paysage, ainsi, agit comme le révélateur des valeurs et des convictions

*« Des agricultrices et agriculteurs en conventionnel pourraient considérer que leur manière de gérer leur espace pourrait être assimilée à une manière d'affirmer son statut social de « bon agriculteur » au sein de sa communauté et constituerait la traduction visuelle et esthétique de l'identité du bon agriculteur [...]. Ces convictions se traduisent dans les paysages. Ces paysages sont des témoignages de convictions en acte. [...]. Ils permettent de montrer aux yeux de la communauté ses valeurs, ses idées, son positionnement » (op. cit., p.124-126).*

Stotten (2016), relie le paysage et l'habitus dans l'agriculture, être un « bon agriculteur » contribuant à gagner en réputation et/ou en capital symbolique dans la communauté agricole. De fait, à l'inverse, il peut exister un phénomène de distanciation ; les pratiques attentionnées étudiées par Rasplus et al. (2023) se distancient du modèle conventionnel, tout comme un rejet de l'agriculture conventionnelle peut se développer vis-à-vis de ces pratiques attentionnées.

Ainsi, le modèle agricole se traduit dans un habitus ou un ethos paysan (Forney, 2012; Stotten, 2016) par une sociabilisation primaire et secondaire (Stotten, 2016) qui aboutira à un paysage marqué par ces valeurs.

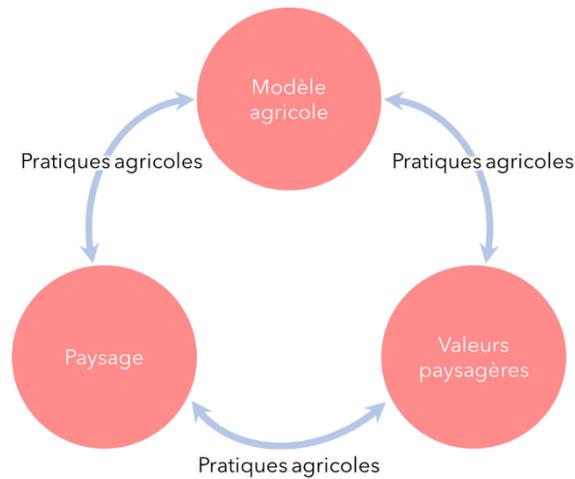


Figure 23 Schéma pratiques agricoles et représentations paysagères

De manière plus fine, le paysage peut être considéré comme l'interaction dans les pratiques des dimensions utiles (productives), sociales (normatives en termes de comportements) et agréables (issues d'un système de valeur) (Caillaud & Marie, 2009). Il s'agit, de cette manière, d'intégrer à la fois le système de valeur, qui va par exemple faire privilégier à la posture agricole une surface productive plutôt qu'une surface improductive, même si cette dernière rapporte autant d'un point de vue économique avec les paiements directs, mais aussi les contraintes productives liées à un système d'exploitation, que ce soit la présence des pâturages autour des fermes alors que les cultures sont excentrées, des contraintes liées au degré de mécanisation ou les contraintes socio-économiques de l'agriculture.

*« La pratique du labour revêt ainsi souvent une connotation très positive dans l'esprit des agriculteurs, en partie liée à l'utilisation de machines puissantes et à l'idée de contrôle, voire de domination de la nature (Prével, 2007). Dans cette optique, [...] de nombreux agriculteurs définissent ainsi certains sols en fonction du plaisir qu'ils trouvent à les labourer » (p.13).*

Les CQP, en s'attachant à lutter contre la rationalisation, s'évertuent à mettre en valeur d'autres fonctions de l'agriculture. Mais leur reconnaissance par le système agricole et les exploitants demeure très relative. Le travail de sensibilisation que cet instrument permet pour la reconnaissance de ces fonctions est, en ce sens, certainement plus important que celui de conservation des objets paysagers. Toutefois, son inscription dans un modèle plus vaste qui entre en contradiction avec ses objectifs a réduit ses ambitions en pratique, ce qui nous porte aussi à interroger sa portée réelle. En d'autres termes, les CQP nous apparaissent comme un pansement dans une politique agricole encore fortement marquée par le modèle productiviste, et une pleine reconnaissance de la fonction sociale et récréative de l'espace agricole par le monde agricole nous semble peu probable tant que son système perpétue et promeut une logique de rationalisation. Il s'agirait ainsi d'un basculement conséquent des valeurs et des représentations paysagères, que pourraient initier les CQP selon l'importance qui leur est donnée et leur ambition, vers une prise

en compte plus large des fonctions du paysage agricole, ce qui, notamment, peut se faire par le biais de l'installation de néo-ruraux comme le note Rasplus et *al.* :

*« Yves Michelin (1998) note que "la même forêt est-elle appréciée par un citoyen qui y voit le symbole de la nature préservée et totalement rejetée par un agriculteur qui considère que "un arbre de plus, c'est un homme de moins" ". Des néoruraux peuvent apporter au sein des campagnes d'autres points de vue, d'autres sensibilités, d'autres souhaits de mise en valeur du paysage que ceux des actrices et acteurs "du coin" » (2023, p. 119).*

Dans cette perspective, le droit foncier rural suisse, qui favorise la reprise familiale des exploitations agricoles afin de soutenir une agriculture familiale, tend à se révéler comme une force conservatrice dans les valeurs paysagères et l'éthos agricole, minimisant la présence dans le paysage d'acteurs pratiquant une agriculture marginalisée qui pourrait bousculer l'identité agricole héritée notamment de l'âge d'or paysan (Forney, 2012). Ce système sociotechnique et légal agricole offre donc une importante inertie aux valeurs structurant l'identité agricole, et notamment le rapport au paysage « propre en ordre » qui témoigne d'une nature dominée (Miéville-Ott, 2001; Rasplus et *al.*, 2023).

Si ces valeurs des agricultures marginalisées et/ou néo-rurales sont principalement tournées vers une attention accrue à la dimension environnementale de l'agriculture, Rasplus et *al.* (2023) notent également une plus grande considération le paysage en général. L'usage récréatif n'y est jamais mentionné, cependant, nous avons jugé important de le considérer pour mettre en avant le caractère contextuel des valeurs et de l'éthos agricole présentés dans ce travail. Ces valeurs ne sont pas immuables mais rattachées à un modèle agricole particulier, susceptible d'être remis en question par d'autres approches agronomiques.

François Léger<sup>2</sup>, en étudiant « l'agriculture écocitoyenne », a souligné l'importance de changer les indicateurs, ou « métriques », pour évaluer les exploitations agricoles, en particulier les agricultures alternatives. Il met en avant que, dans ces projets, l'adéquation avec des valeurs personnelles est centrale, et que l'agriculture fait partie intégrante d'un projet de vie singulier, avec des seuils individualisés. Par exemple, une personne préférera renoncer à une pratique agronomique qui lui permettrait d'augmenter ses rendements ou ses revenus si cette pratique entre trop fortement en confrontation avec des valeurs environnementales ou que cela la priverait de contacts sociaux. Autrement dit, si les revenus ou les rendements sont satisfaisants sans ce changement et que ce changement de pratiques pour les améliorer engendrerait un abaissement en-dessous des seuils acceptables pour les valeurs environnementales ou sociales propres à cette personne, alors ce changement serait rejeté, car l'agriculture se plie au projet de vie.

---

<sup>2</sup> Cet argumentaire a été tenu le 15 mai 2024 lors d'une conférence intitulée « Comment mesurer l'efficacité des fermes alternatives dont les objectifs dépassent la seule logique de l'entreprise marchande ? » du cycle de conférence « Alimen'terre. Les solutions d'hier sont-elles celles de demain ? ».

Ce point nous paraît essentiel aussi du fait que, comme nous l'avons souligné précédemment, les mesures ayant eu le moins de succès sont celles impliquant une adaptation majeure de l'entreprise agricole. Bien que le modèle agricole ne soit pas l'unique facteur en jeu, cela démontre les limites des CQP au sein de ce système.

Ce changement de « métriques » est un point parmi de nombreux autres pour aborder l'épineuse et complexe question de la mutabilité du système agricole actuel, encastré dans de vastes ramifications sociotechniques, économiques, légales et politiques, voire métaphysiques. En effet, sous de nombreux aspects, la question de la mutabilité de l'agriculture est quasi synonyme de mutabilité de la société tant les intrications entre modèle de société et modèle agricole sont fortes. Ainsi, même si nous considérons qu'actuellement le dispositif légal (le droit foncier rural en particulier), la structure économique et sociotechnique du monde agricole (tant le modèle agricole productiviste que son encastrement dans un système agro-industriel et dans un système financier qui favorise l'endettement et ainsi une captivité liée au remboursement des intérêts financiers) et le fort ancrage productiviste de l'ethos paysan rendent complexe la perspective d'une mutation profonde du modèle agricole vers un modèle prenant véritablement en compte la multifonctionnalité de l'agriculture, dont la production paysagère, nous sommes convaincus que, comme nous l'avons exprimé plus tôt, les CQP ont le potentiel de susciter une réflexion plus globale sur le rôle territorial de l'agriculture si elles sont mieux reliées aux autres acteurs de l'espace rural et si une plus grande importance économique au sein des paiements directs leur est donné pour rendre les mesures plus incitatives.

### 7.3 QUELLE PLACE POUR LES USAGES RÉCRÉATIFS DANS L'ESPACE AGRICOLE ?

L'espace agricole est la scène d'activités récréatives. Cet état de fait est reconnu, tant par les politiques publiques, à l'échelon fédéral comme cantonal, mais aussi par le monde agricole. Cette reconnaissance commune ne se traduit toutefois pas en un regard commun sur cette question. Si dans le monde agricole elle se traduit principalement par une forme de tolérance tant que cet usage ne nuit pas excessivement aux pratiques usuelles, les politiques publiques en matière d'aménagement du territoire et de paysage sont déjà bien plus volontaristes quant à la promotion de ce rôle. Enfin, dans le cas de la population comme du tourisme pédestre, une consommation de ces espaces est clairement recherchée, traduisant une conception bien différente de l'espace agricole. Toutefois, malgré les divergences, une première remarque pourrait supposer que la situation, telle que nous la trouvons actuellement, satisfait dans les grandes lignes l'ensemble des acteurs. D'un côté, les agriculteurs acceptent la fréquentation actuelle de l'espace agricole, d'un autre côté, d'après l'OPS, les habitants considèrent globalement de manières très positives

l'accessibilité et la qualité du paysage (OFEV, 2022). Nous pouvons d'ailleurs considérer que les CQP se placent dans la droite ligne de cette conclusion, une vision conservatrice qui prend acte de la publicisation de l'espace agricole et vise à dédommager les agriculteurs pour les désagréments que le maintien et la fréquentation de ces espaces génèrent.

Nous pourrions néanmoins nuancer ce propos selon les régions, le paysage « décor » dans les zones extensives telles que les pâturages boisés sont effectivement d'une qualité reconnue, et c'est d'ailleurs dans ces zones-là que les politiques publiques promeuvent le plus les activités de tourisme vert et donc la publicisation de l'espace agricole. Le caractère extensif de la production et le cadre souvent plus accueillant de ces lieux tendent à faciliter l'entente des différents acteurs. On retrouve d'ailleurs cette légitimité pour les habitants à s'engager dans ces zones dans la loi, avec l'article 699 du Code civil, qui donne accès aux pâturages et aux forêts à quiconque. Mais, en dehors de ces zones extensives, dans les zones de grandes cultures notamment, les lignes se durcissent, d'autant plus que ces zones sont aussi les zones les plus peuplées. L'usage récréatif de l'espace agricole à visée touristique semble ainsi bien pris en compte par l'ensemble des acteurs et il s'y déroule globalement de manière consensuelle, toutefois, dès lors que nous entrons dans les espaces du quotidien, le consensus et la reconnaissance s'étiolent. Ainsi, lorsqu'il s'agit de l'espace agricole en tant que cadre de vie, la confrontation entre les valeurs de production et de loisir se fait plus forte, et les CQP montrent leurs limites :

*« Personne me m'a spontanément dit qu'il voulait mettre une allée d'arbres parce que ça ferait joli le long du chemin. Si quelque chose se fait, c'est sur impulsion de la commune ou d'autres organismes (via d'autres projets) et les agriculteurs se disent que c'est une bonne idée : ils sont valorisés pour le côté entretien à terme. En revanche, ils ont rajouté ou créé de nombreux vergers chez eux, devant ou à proximité de la ferme. » – Joëlle*

L'accroissement de cette fréquentation ne se fait pas sans tension. Si la majorité accepte l'extension du réseau pédestre balisé, les oppositions sont de plus en plus fréquentes :

*« Des fois, ils viennent avec des solutions. Ce qu'ils n'aiment pas, des fois, c'est quand on passe près des maisons. Ils aiment bien qu'on contourne. Ils ont peur parce qu'il y a des tracteurs qui manœuvrent. Près des hangars agricoles. Ils ont peur qu'il y ait un accident. C'est ce qu'ils nous disent. » – Léonard*

*« On a même rencontré de la résistance, de la résistance ou de la réticence, pour traverser des vignes, sur des chemins qui étaient pourtant bien larges. Alors ils nous disent, "oh la la, si on est avec les tracteurs, et puis qu'il arrive un accident, ça y est, on est de nouveau responsable". On veut être chez soi, puis on veut qu'on nous foute la paix. Voilà, en résumé. Et puis nous, on fait pour le ressourcement de la population, y compris de la population paysanne, d'ailleurs. Il y a quand même aussi beaucoup de propriétaires qui nous disent, et c'est sympa quand ils disent ça, "vous savez,*

*monsieur, nous aussi, on va se promener". Ça, c'est bon. Quand ils nous disent ça, on se dit, ah ben voilà, on va pouvoir aller un petit bout de chemin. » – Léonard*

Pourtant, l'usage récréatif a des chances de gagner en importance à l'avenir, ne serait-ce qu'avec la promotion du tourisme vert et l'augmentation de la population. La place de ces usages est donc à prendre en compte dès à présent et l'agriculture pourrait prendre à bras-le-corps cette question, comme l'énonçait, en forme d'interrogation, l'étude de base des paysages neuchâtelais :

*« Neuchâtel est plutôt préservé (zone viticole, plaine de La Thielle et l'Areuse, espaces ouverts peu mités). Mais certains paysages ne sont pas compatibles avec une exploitation rationnelle. Les tendances actuelles sont : d'une part, rentabiliser, mécaniser, agrandir les parcelles pour réagir à l'ouverture des marchés ; d'autre part, abandonner des espaces peu valorisables comme les pâturages (pas de successeur pour reprendre) qui appellent un autre type de prise en charge (l'agriculture restera non viable, il faut trouver une idée nouvelle à quoi accrocher l'économie agricole, par exemple l'énergie – barrages, zone d'éoliennes, bois, acheminement d'énergie, etc.). Dans bien des régions, les subventions aux prestations écologiques, le soutien à l'agritourisme, la culture de produits non exposés à la mondialisation, la vente directe et la labellisation sont des apports essentiels » (DDTE, 2009, p.24).*

Actuellement, l'usage récréatif est réalisé en marge de la production agricole, dans la marge de tolérance laissée par les exploitations agricoles qui acceptent ces usages tant qu'ils ne gênent pas la production. Cette marge a déjà connu des tensions durant la crise du covid-19. Sur ce point, cette période a préfiguré la consommation des espaces ouverts et agricoles susceptible d'émerger avec une relocalisation de nos modes de vie et ce statu quo basé sur la marge laissée par l'agriculture à ces usages nous semble trop fragile et limitée pour assurer une pratique et une entente cordiale quant au partage de cet espace, cela d'autant plus dans un pays dense comme la Suisse où agriculture et tissu urbain se côtoient intimement.

L'avenir de l'agriculture, ne serait-ce que pour des raisons environnementales, devra sans doute se faire en remettant en question, au moins partiellement, l'héritage du modèle productiviste. Cette recomposition environnementale de l'agriculture nous paraît être l'opportunité première pour intégrer substantiellement l'usage récréatif dans cet espace, en synergie avec les structures environnementales (infrastructures écologiques, renaturation de cours d'eau). Toutefois, comme nous l'avons vu, cette intégration devra se faire avec un monde agricole certes ouvert à ces usages, mais globalement hostile à leur extension. Les synergies avec les mesures environnementales pourraient offrir une marge de manœuvre intéressante pour ménager la valeur productive, mais, au vu de ces divergences, la question des usages sociaux et de la place accordée aux usages récréatifs dans l'espace agricole nous apparaît comme nécessitant une véritable discussion et un choix politique afin de construire des projets territoriaux régionaux cohérents et intégratifs.



## 8. Conclusion

À travers ce travail, nous avons pu constater que l'ensemble des acteurs du champ paysager neuchâtelois avaient conscience de la fonction récréative de l'espace agricole. Cette reconnaissance connaît toutefois d'importantes disparités entre des sphères agricoles plutôt tolérantes vis-à-vis de cette fonction, des autorités politiques qui veulent la mettre en valeur et un secteur touristique particulièrement intéressé à en développer l'usage. Nous pouvons noter tout de même l'absence de données récoltées auprès des communes, dont le rôle dans la mise à disposition de cet espace à des fins récréatives nous paraît tout à fait central, par le biais tant des politiques urbanistiques qu'en tant que négociateur avec la population agricole pour des projets concrets. Malgré ce point aveugle, le constat d'une reconnaissance partagée entre l'ensemble des acteurs nous rend optimiste concernant une prise en compte plus étendue de ces usages.

Bien sûr, comme nous l'avons aussi constaté, si cette reconnaissance est partagée, la grande disparité en termes de valeurs priorisées pour le paysage agricole témoigne d'une vision tout à fait différente pour cet espace et risque de soulever de nombreuses tensions. Il nous paraît alors essentiel de ne pas négliger dans les négociations l'échelle individuelle pour éviter les écueils de la représentation, comme le réalise par exemple déjà Neuchâtel Rando pour le balisage de ses nouveaux chemins. À cet égard, les communes représentent un terrain privilégié pour mettre en place des infrastructures rendant la campagne plus agréable et accessible.

A contrario, nous avons pointé les limites des CQP pour participer à l'ouverture du paysage agricole. Enfermées par leur portée territoriale (concentrées sur la SAU), le cadre plus global de la politique agricole et l'emprise totale de l'agriculture dans le processus, ses résultats ne nous paraissent que limités. Toutefois, leur existence même et la sensibilisation que ces projets ont permise auprès de la population agricole sont, à notre sens, d'un grand intérêt. Cela d'autant plus que l'instrument en tant que tel nous paraît tout à fait pertinent et essentiel pour l'ouverture de l'espace agricole. Mais pour cela il lui faudrait gagner en souplesse territoriale et s'ouvrir davantage aux autres secteurs du paysage afin de les intégrer plus globalement dans un projet territorial, comme cela s'est fait au Val-de-Ruz avec le parc Chasseral. Néanmoins nous considérons que ces CQP entrent en contradiction avec les grandes lignes productivistes du modèle agricole promu par la Confédération, malgré son tournant écologique pris dans les années 90. Ainsi, il nous paraîtrait pour l'heure primordial de clarifier l'orientation de la politique agricole dans son ensemble, car ce sont ces grandes orientations qui vont le plus impacter la rationalisation et la monotonisation du paysage agricole.

Enfin, nous souhaitons proposer quelques ouvertures concernant notre sujet de recherche. En premier lieu, l'analyse sensible des différents acteurs clé nous paraît un sujet d'étude des plus importants à poursuivre afin de comprendre au mieux les logiques d'action et les pierres

d'achoppement présentes. Nous pensons là plus particulièrement aux exploitants agricoles et aux communes. Initialement, nous souhaitions approfondir dans cette étude le regard agricole sur ces usages récréatifs, comprendre finement la manière dont ils étaient pris en compte, dans la droite ligne des études de Le Caro (2007), mais nous avons finalement changé de direction dans l'analyse et n'avons rencontré qu'un agriculteur et un viticulteur, ce qui limitait la possibilité d'une étude plus fine de la cohabitation. Toutefois, approfondir ce point nous paraît primordial pour comprendre la marge de manœuvre à disposition pour les usages récréatifs. De la même manière, il nous paraît tout à fait opportun de porter une attention particulière aux valeurs paysagères et au rapport qui sont entretenus avec les usages récréatifs chez les praticiens d'agriculture marginalisées et chez les praticiens d'une agriculture foncièrement urbaine (pratiquée dans les noyaux urbains ou à proximité directe), tant pour leur importance dans le paysage urbain que pour étudier l'impact que cette relation directe avec la population urbaine engendre sur le rôle paysager et récréatif de la pratique. Cela permettrait de mieux saisir si leur attitude diffère et en quoi leurs pratiques sont modifiées.

Du côté des communes, il nous paraît tout autant important de nous attacher à comprendre comment elles prennent véritablement en compte, ou non, ces usages. De la même manière, les usagers de ces espaces pourraient être étudiés plus finement. Tout cela permettrait d'avoir un panorama plus fin des principaux acteurs de la thématique et ainsi de calibrer au mieux les projets.

D'un autre côté, nous avons porté un regard plus attentif aux CQP durant ce travail, avec leurs points forts et leurs points faibles. Lorsque nous avons découvert l'ensemble des instruments paysagers, nous avons identifié les remembrements comme instrument de la politique paysagère. Ce point de vue nous a particulièrement interrogé et nous nous demandons dans quelle mesure ces remembrements pourraient, à l'heure actuelle, faire office de véritable projet territorial pour la campagne qui permettrait localement de mettre autour de la table tous les acteurs (et même toute la population) afin de profiter de l'importante marge de manœuvre que l'ouverture de ces processus ouvre. Ainsi il nous paraît intéressant d'approfondir le fonctionnement de ces remembrements et la manière dont ils sont abordés, notamment en se demandant si les usages récréatifs y sont pris en compte.

*Nombre de mots : 34'861*

## Bibliographie

- Berque, A. (2005). La forclusion du travail médial. *Espace géographique*, 34(1), 81-90. <https://doi.org/10.3917/eg.341.90>
- Berque, A. (2009). Les travaux et les jours. Histoire naturelle et histoire humaine. *L'Espace géographique*, Vol. 38(1), 73-82. <https://doi.org/10.3917/eg.381.0073>
- Bisang, K., Nahrath, S., & Thorens, A. (2000). *Screening historique des régimes institutionnels de la ressource paysage (1870-2000)*. Chavannes-près-Renens : IDHEAP.
- Blant, M., & Le Foyard. (2016). Projet de contributions à la qualité du paysage du Littoral neuchâtelois. Rapport de projet.
- Bourdin, D., Ruegg, J., & Salomon Cavin, J. (2008). De l'agriculture périurbaine au projet ville campagne. Quels enjeux pour la Suisse ? Dans *Les agricultures périurbaines, un enjeu pour la ville* (Vol. 2). ENSP, Université de Nanterre. Repéré à <https://www.rolandvidal.fr/recherche/colloque-nanterre/actes-volume-2/#articles>
- Caillault, S., & Marie, M. (2009). Pratiques agricoles, perceptions et représentations du paysage : Quelles articulations ? Approches croisées Nord/Sud. *Norois. Environnement, aménagement, société*, (213), 9-20. <https://doi.org/10.4000/norois.2995>
- Clément, C. (2013). *La publicisation des espaces agricoles périurbains : Du processus global à la fabrique du lieu*. (thèse de doctorat). Université Paul Valéry, Histoire, Montpellier. Repéré à <https://theses.hal.science/tel-00823363/>
- Clément, C., & Soulard, C.-T. (2016). La publicisation des espaces agricoles périurbains dans le Lunellois, Languedoc. Un cadre d'analyse en géographie. *Annales de géographie*, N° 712(6), 590-614. <https://doi.org/10.3917/ag.712.0590>
- Conseil fédéral. (2011). Politique de la Confédération pour les espaces ruraux et les régions de montagne.
- Département du développement territorial et de l'environnement. (2009). Etude de base des paysages neuchâtelois.
- Département du développement territorial et de l'environnement. (2018). Plan directeur cantonal.
- Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, Conférence des gouvernements cantonaux, Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Union des villes suisses,

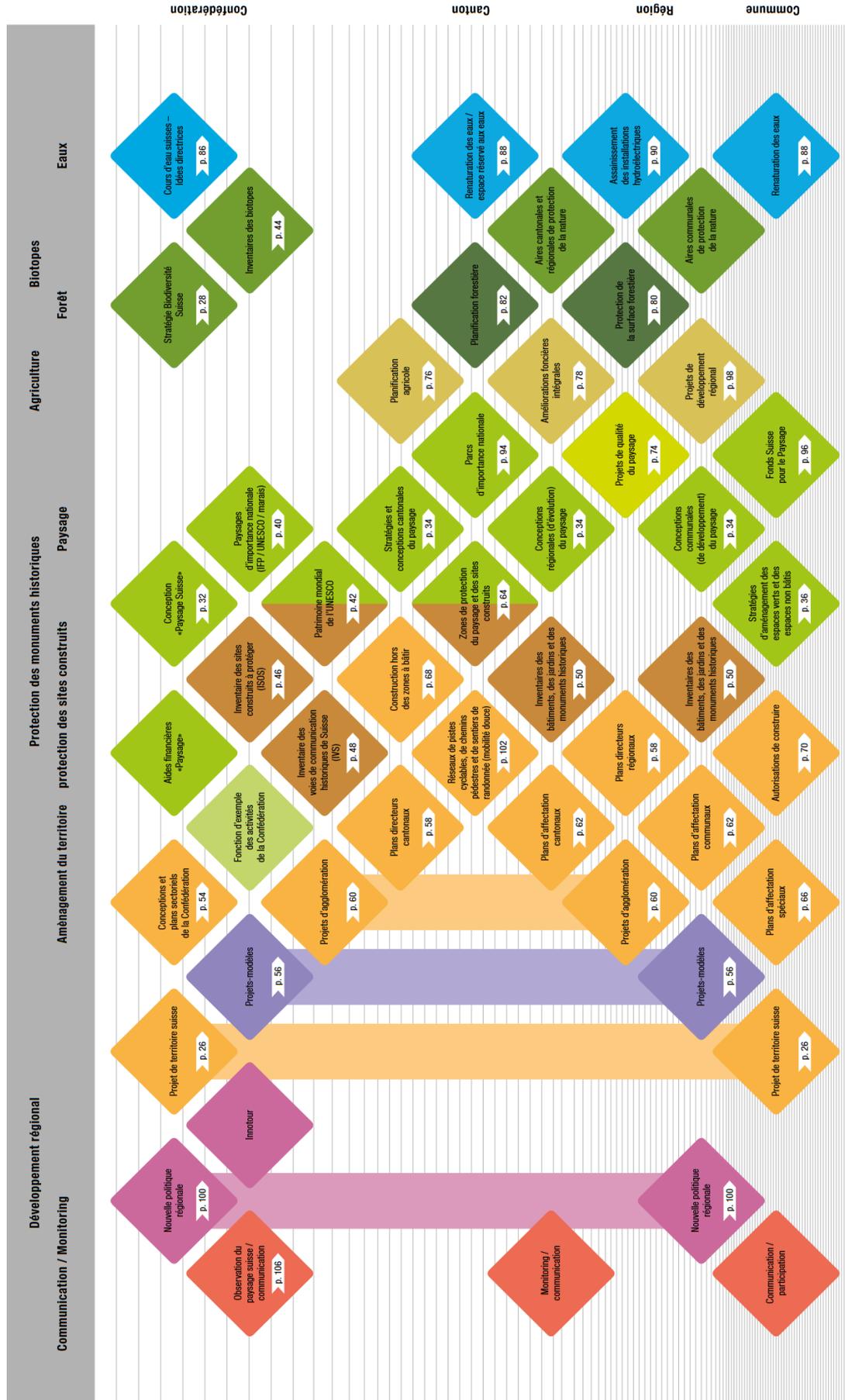
- & Association des Communes Suisses. (2012). *Projet de territoire Suisse*. Version remaniée.
- Deschenaux, C., Niwa, N., & Ruegg, J. (2006). *Territoires ruraux et intermédiaires du canton de Neuchâtel : Tendances, enjeux, diagnostic et recommandations*.
- Droz, Y., & Forney, J. (2007). *Un métier sans avenir? : La grande transformation de l'agriculture suisse romande*. Paris: Karthala.
- Droz, Y., & Miéville-Ott, V. (2001). *On achève bien les paysans : Reconstruire une identité paysanne dans un monde incertain*. Chêne-Bourg: Georg.
- Droz, Y., Miéville-Ott, V., Forney, J., Spichiger, R., & Droz, Y. (2009). *Anthropologie politique du paysage : Valeurs et postures paysagères des montagnes suisses*. Paris: Karthala.
- Fleury, A., & Donadieu, P. (1997). De l'agriculture péri-urbaine à l'agriculture urbaine. *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, 31(31), 45-61.
- Forney, J. (2012). *Éleveurs laitiers : Peuvent-ils survivre*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Habermas, J. (1978). *L'espace public : Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris : Payot.
- Hervieu, B., & Viard, J. (1996). *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*. La Tour d'Aigues: Ed. de l'Aube.
- Knoepfel, P., Nahrath, S., Savary, J., & Varone, F. (2009). *Analyse des politiques suisses de l'environnement*. Chavannes-près-Renens : IDHEAP.
- Le Caro, Y. (2007). *Les loisirs en espace agricole : L'expérience d'un espace partagé*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Miéville-Ott, V. (2001). De l'ordre et de l'entretien. Les représentations paysannes de la nature et du paysage. Dans Y. Droz & V. Miéville-Ott, *On achève bien les paysans : Reconstruire une identité paysanne dans un monde incertain* (pp. 59-101). Chêne-Bourg : Georg.
- Miéville-Ott, V., & Droz, Y. (2010). Évolution de la réflexion paysagère en Suisse. A partir du programme Paysages et habitats de l'arc alpin. *Économie rurale*, 315(1), 46-57. <https://doi.org/10.4000/economierurale.2541>
- Mumenthaler, C. (2019). *L'invention de l'agri-urbain en Suisse. Agriculture et aménagement du territoire à l'épreuve de l'agriculture urbaine. Les cas de Genève, Zurich et Lausanne*.

- (thèse de doctorat). Université de Lausanne, Faculté des géosciences, Suisse. Repéré à [https://serval.unil.ch/resource/serval:BIB\\_DF4DA7FFC6C2.P001/REF.pdf](https://serval.unil.ch/resource/serval:BIB_DF4DA7FFC6C2.P001/REF.pdf)
- Nahmías, P., & Le Caro, Y. (2012). Pour une définition de l'agriculture urbaine : Réciprocité fonctionnelle et diversité des formes spatiales. *Environnement urbain / Urban Environment*, 6, 1-16. <https://doi.org/10.7202/1013709ar>
- Office fédéral de l'agriculture. (2013). Directive relative à la contribution à la qualité du paysage.
- Office fédéral de l'agriculture. (2016). Aide de travail sur la contribution à la qualité du paysage : Comment mettre en œuvre les objectifs en matière de paysage.
- Office fédéral de l'agriculture. (2024a). Contributions à la qualité du paysage. Repéré à <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/instrumente/direktzahlungen/landschaftsqualitaetsbeitrag.html>
- Office fédéral de l'agriculture. (2024b). Mandat. Repéré à <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/das-blw/auftrag.html>
- Office fédéral de l'environnement. (2016). Conserver et améliorer la qualité du paysage : Vue d'ensemble des instruments de politique paysagère.
- Office fédéral de l'environnement. (2020). Conception « Paysage suisse ».
- Office fédéral de l'environnement. (2022). Évolution du paysage : Résultats du programme de monitoring Observation du paysage suisse (OPS).
- Office fédéral du développement territorial. (2024a). Développement du paysage. Repéré à <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/raumentwicklung-und-raumplanung/strategie-und-planung/landschaftsentwicklung.html>
- Office fédéral du développement territorial. (2024b). Le paysage, un atout. Repéré à <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/raumentwicklung-und-raumplanung/programme-und-projekte/modellvorhaben-nachhaltige-raumentwicklung/modellvorhaben/landschaft-ist-mehr-wert.html>
- Parcours de santé balisés Archives. (2024). Repéré à <https://groupementgb.ch/category/parcours-de-sante-balises/>
- Poulot, M. (2013). Du vert dans le périurbain. *EspacesTemps.net Revue électronique des sciences humaines et sociales*. Repéré à <https://www.espacestemp.net/articles/du-vert-dans-le-periurbain/>

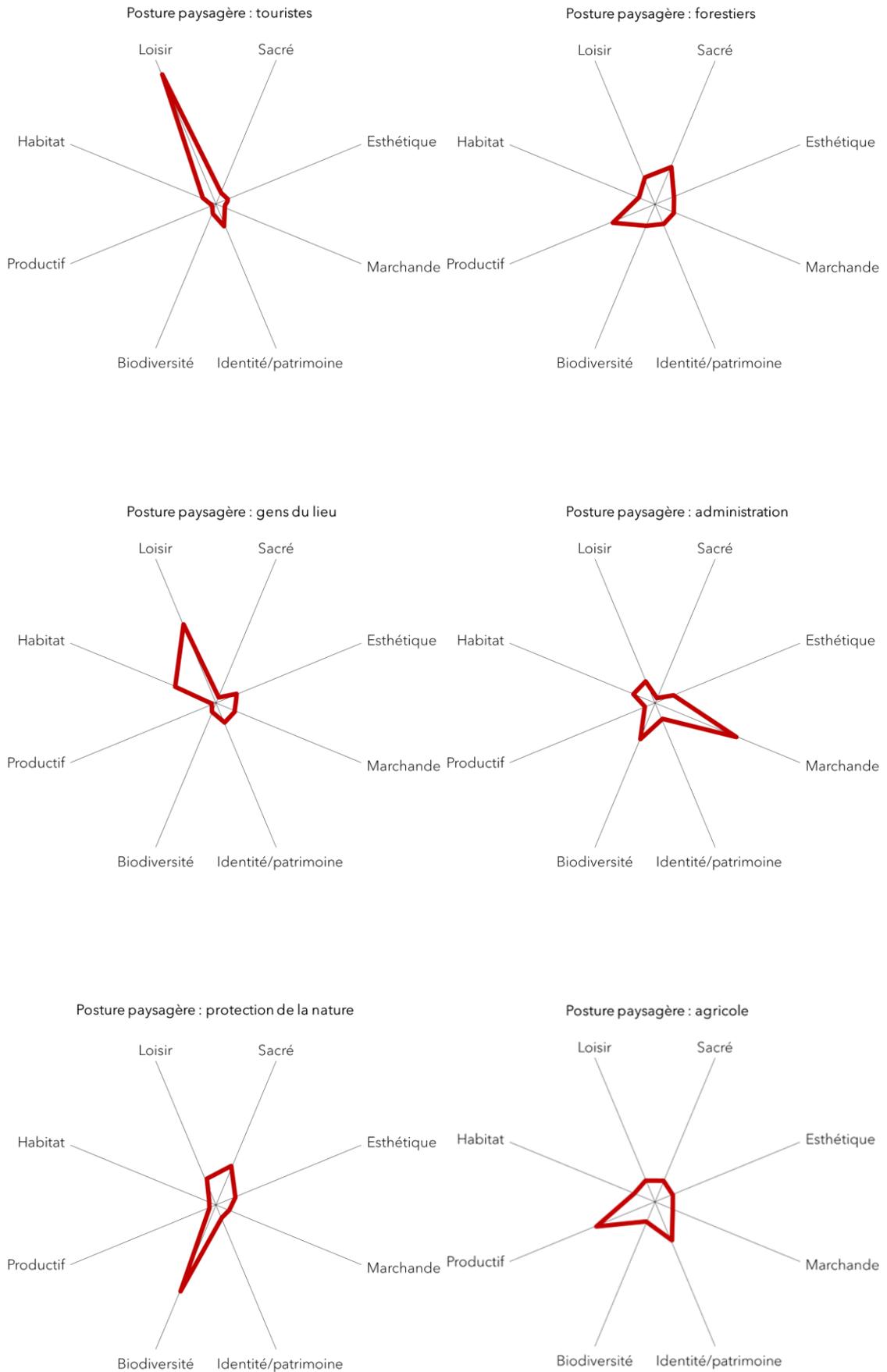
- Poulot-Moreau, M., Aragau, C., Rougé, L., & Mettetal, L. (2015). Les espaces ouverts dans la fabrique périurbaine : Vers l'affirmation de logiques de transaction dans les nouvelles recompositions socio-spatiales. *URBIA. Les Cahiers du Développement Urbain Durable*, 17, 33-50.
- Rasplus, V., Guétat-Bernard, H., & Annes, A. (2023). Pratiques agricoles attentionnées et perceptions paysagères chez des paysans et des paysannes en agriculture biologique du Gers, France. *Noröis*, (266), 113-127. <https://doi.org/10.4000/noröis.13229>
- Salomon Cavin, J., & Niwa, N. (2011). Introduction. Agriculture urbaine en Suisse : Au-delà des paradoxes. *Urbia. Les cahiers du Développement Urbain Durable*, 12, 5-16.
- Schüpbach, B., & Torregroza, L. (2024). *Evaluation Landschaftsqualitätsbeiträge*. Berne: OFAG.
- Stotten, R. (2016). Farmers' Perspectives on Cultural Landscapes in Central Switzerland : How Landscape Socialization and Habitus Influence an Aesthetic Appreciation of Landscape. *Society & Natural Resources*, 29(2), 166-184. <https://doi.org/10.1080/08941920.2015.1058995>
- Walter, F. (1990). *Les Suisses et l'environnement : Une histoire du rapport à la nature, du XVIIIe siècle à nos jours*. Carouge-Genève: Ed. Zoé.

## Annexes

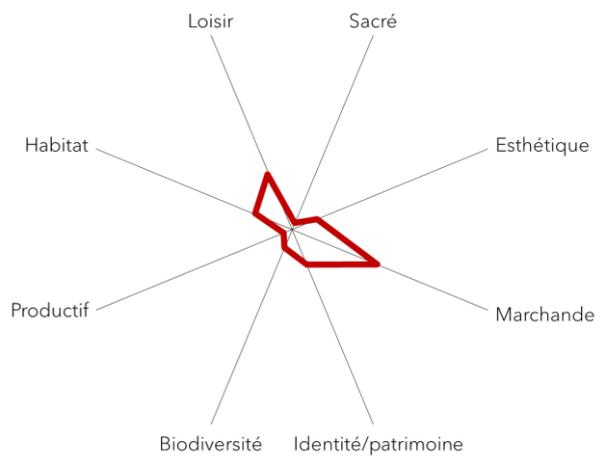
# ANNEXE 1 : VUE D'ENSEMBLE DES POLITIQUES DU PAYSAGE



**ANNEXE 2 : POSTURES PAYSAGÈRES CHEZ DROZ ET AL. (2009)**



Posture paysagère : milieux du tourisme



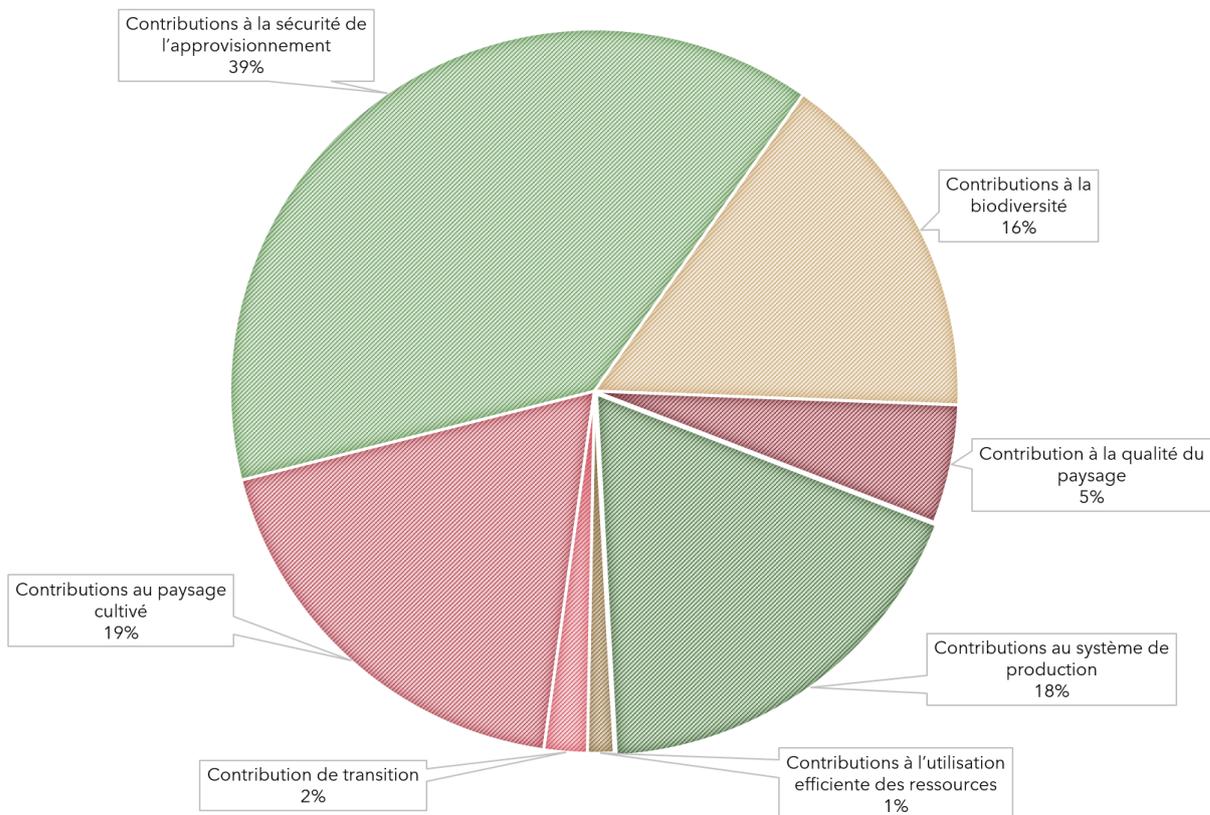
ANNEXE 3 : MATÉRIEL PHOTOGRAPHIQUE POUR LES ENTRETIENS







ANNEXE 4 : PROPORTION DES DÉPENSES POUR LES PAIEMENTS DIRECTS PAR  
TYPE DE CONTRIBUTION (2022)



ANNEXE 5 : CATALOGUE DE MESURES DU PROJET DE CQP DU LITTORAL  
NEUCHÂTELOIS (BLANT & LE FOYARD, 2016)

N° SAg	Nom de la mesure	Description	Contribution
CU 01	Nombre de cultures	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au minimum 5 cultures sur l'exploitation (règles PER : au moins 10% des terres assolées par culture)</li> <li>Pas au dépens des prairies permanentes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>5 cultures 80.-/ha</li> <li>6 cultures 140.-/ha</li> <li>7 cultures 200.-/ha</li> </ul>
CU 07	Variété des cultures céréalières	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au minimum 3 types de céréales selon liste</li> <li>Céréales sur pied durant au moins 90 jours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>3 céréales 80.-/ha</li> <li>4 céréales 140.-/ha</li> <li>5 céréales 200.-/ha</li> </ul>
SH 01	Variété des herbages	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au minimum 4 types d'herbages selon liste</li> <li>Pas au dépens des prairies permanentes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>4 types 100.-/ha</li> <li>5 types 120.-/ha</li> <li>6 types 150.-/ha</li> </ul>
PF 01	Prairies de fauche permanentes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prairies permanentes code 613 durant 8 ans</li> <li>Surface minimale 20 ares</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>160.-/ha</li> </ul>
PF 05	Petites structures	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au moins 4 types différents de structures selon liste</li> <li>Entretien approprié</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>300.-/an</li> </ul>
PP 01 PA 05	Pâturages structurés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au minimum 3 structures par hectare</li> <li>Bonus pour piquets en bois d'origine locale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>200.-/ha</li> <li>Bonus 47.-/100 m</li> </ul>
VI 01	Favoriser la diversité des cépages	<ul style="list-style-type: none"> <li>5 cépages minimum par exploitation</li> <li>Min. 8 ares par cépage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>5 cépages 60.-/ha</li> <li>6 cépages 80.-/ha</li> <li>7 cépages 100.-/ha</li> </ul>
VI 02	Fauche alternée des interlignes viticoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fauche alterne tous les 2 rangs, mulching autorisé</li> <li>Min. 4 semaines entre deux fauches (non SVBN), ou 6 semaines (SVBN)</li> <li>Min. 10 jours entre chaque fauche dans la parcelle</li> <li>Fauche de la surface autorisée juste avant la vendange</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non SVBN 200.-/ha</li> <li>SVBN 50.-/ha</li> </ul>
VI 03	Conservation du patrimoine viticole	<ul style="list-style-type: none"> <li>Structure patrimoniale selon la liste (cf. détails fiche de mesure)</li> <li>Entretien approprié</li> <li>La structure doit se situer dans les vignes, sur la parcelle exploitée par le viticulteur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maisonnette 100.-/p</li> <li>Bassin 10.-/p</li> <li>Pergola 30.-/p</li> <li>Treille 30.-/100 m</li> <li>Coulisse 30.-/100 m</li> </ul>
VI 04	Plants jalons en début de rang	<ul style="list-style-type: none"> <li>Espèce concernée : rosiers</li> <li>Plantation en bout de ligne, une ligne sur trois</li> <li>Plantation le long des itinéraires de loisirs (chemins pédestres à privilégier)</li> <li>Entretien annuel (taille) du rosier dans les règles de l'art</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>5.-/p</li> </ul>
BO 01	Arbres isolés marquants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Arbres isolés sur la SAU et arbres remarquables autour de l'exploitation marquant le paysage, feuillus indigènes</li> <li>Remplacement des arbres dépérissants ou morts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>arbres isolés 60.-/p</li> <li>arbres rem. autour exploitation 40.-/p</li> </ul>
BO 02	Allées d'arbres	<ul style="list-style-type: none"> <li>Arbres en allées sur la SAU marquant le paysage, feuillus indigènes</li> <li>Remplacement des arbres dépérissants ou morts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>60.-/p</li> </ul>
BO 03	Haies et bosquets	<ul style="list-style-type: none"> <li>Haies et bosquets d'espèces indigènes</li> <li>Entretien approprié sans épareuse</li> <li>Bande herbeuse tampon sans engrais de 3 m min.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non SPB 1.60/m</li> <li>SPB Q I 0.40/m</li> <li>SPB Q II 0.40/m</li> </ul>
BO 04	Vergers à hautes tiges	<ul style="list-style-type: none"> <li>Arbres fruitiers, isolés ou groupés en vergers, au moins 10 arbres</li> <li>Entretien approprié</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non SPB 15.-/p</li> <li>SPB 10.-/p</li> </ul>
BO 06	Plantations	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plantation d'arbres fruitiers</li> <li>Plantation d'arbres feuillus isolés</li> <li>Plantation de buissons</li> <li>Plantation de plants jalons</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>fruitiers 140.-/p</li> <li>feuillus 100.-/p</li> <li>buissons 15.-/p</li> <li>rosiers 15.-/p</li> </ul>
PA 01	Entretien des murs de pierres sèches traditionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Murs non jointoyés</li> <li>Hauteur min. 50 cm, longueur min. 10 m</li> <li>La végétation ligneuse et les ronces qui envahissent le mur devront être régulièrement enlevées</li> <li>Les pierres tombées doivent être remises en place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>soutènement 100.-/100 m</li> <li>enceinte 30.-/100 m</li> </ul>
PA 07	Diversité des animaux dans l'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au moins 4 espèces différentes selon liste</li> <li>Programme SRPA obligatoire</li> <li>Bonus pour les espèces locales rares (Pro Specie Rara)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>4 espèces 200.-</li> <li>5 espèces 300.-</li> <li>6 espèces 400.-</li> <li>Bonus 100.-</li> </ul>
PA 08	Points de vue	<ul style="list-style-type: none"> <li>Surface sur la SAU avec échappées visuelles dégagées</li> <li>Fauche au moins 1 fois par année</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>100.-/p</li> </ul>
PA 09	Petit patrimoine autour des constructions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au moins 4 types différents de structures selon liste</li> <li>Entretien approprié</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>500.-/an</li> </ul>
ZH 02	Collecteurs de drainages	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au moins 1 bosquet ou arbuste par 100 m</li> <li>Entretien approprié</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>50.-/100 m</li> </ul>